

Séance du 10 octobre 2023 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Romain GAUTHIER, Conseiller municipal

- | | |
|---|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour | p. 22929 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023 | p. 22929 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 22929 |
| 4) Communications du Conseil administratif | p. 22931 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4 | p. 22933 |

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- | | |
|--|----------|
| 6) Rapport de la Commission développement durable et promotion économique (DDPE-1660) – Octroi d'une subvention d'investissement unique de Fr. 750'000.00 pour l'acquisition de vélos et vélos-cargo avec ou sous assistance électrique et d'accessoires afin d'encourager la mobilité douce (projet de délibération 2395) | |
| Rapporteuse : Madame Nathalie BRAUNSCHEWIGER | p. 22934 |
| 7) Rapport de la Commission des bâtiments (BAT-1674) Ecole d'Onex-parc - Rénovation du petit théâtre – Crédit de Fr. 1'388'000.00 (projet de délibération 2405) | |
| Rapporteur : Monsieur Romain GAUTHIER | p. 22940 |
| 8) Plantations supplémentaires d'arbres hors-forêt à Onex – Crédit de réalisation de Fr. 209'000.00 (projet de délibération 2404) | p. 22944 |
| 9) Morillon-Parc – Ferme urbaine – Aménagement – Crédit de Fr. 490'000.00 (projet de délibération 2406) | p. 22949 |
| 10) Approbation du budget de fonctionnement annuel 2024, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération 2407) | p. 22957 |
| 11) Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) Versement de la contribution annuelle 2024 – Crédit de Fr. 555'300.00 (projet de délibération 2411) | p. 22964 |
| 12) Salle communale - Démolition et reconstruction – Crédit d'étude de faisabilité de Fr. 85'000.00 (projet de délibération 2408) | p. 22967 |
| 13) Ecole du Bosson - Rénovation et création d'un bâtiment annexe Crédit d'étude de Fr. 2'435'000.00 (projet de délibération 2409) | p. 22971 |
| 14) Solidarité en réponse aux catastrophes du séisme au Maroc et des inondations en Libye (projet de délibération 2410) | p. 22972 |

PROJETS DE MOTION

- | | |
|--|----------|
| 15) Réponse du Conseil administratif à la motion M/391 du 17.05.2022 « Pour une participation des enfants à la vie communale » | p. 22978 |
| 16) Sécurisation du chemin du Pont-du-Centenaire (projet de motion 411) | p. 22983 |
| 17) Pour augmenter la place de la nature et assainir les zones de chaleur dans la commune (projet de motion 412) | p. 22990 |

PROJETS DE RÉOLUTION

- 18) Gratuité de location de salles et des prestations pour les associations onésiennes [projet de résolution 257] p. 22993
- 19) Approbation de la révision partielle du Plan directeur communal, du Plan directeur des chemins pour piétons et du Plan directeur du réseau cyclable [projet de résolution 258] p. 23000

AUTRES PROPOSITIONS

- 20) Propositions individuelles et questions p. 23003

Le Président
Romain GAUTHIER

Présent-e-s : Mesdames BRAUNSCHWEIGER, DIOP, GIROUD, KELLER, LANCE PASQUIER, MASE, PERROTET, SCHMIDT-MESSINA, VELLETRI, A. VESELI, ZARLASHT, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, CUENOUD, D'ARCANGELO FRANCO, FUSCO, GAUTHIER, HALDI, MOSCHELLA, PALMAN, PASCHE, PASQUIER, PRAT, RITTER, SANTARELLI, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Madame BEAUSOLEIL, Conseillère municipale
Monsieur VESELI, Conseiller municipal

Assistent à la séance : Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, Conseillère administrative et Monsieur Frédéric RENEVEY, administrateur délégué

* * *

Le Président (S) : Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue à cette séance du Conseil municipal du mardi 10 octobre 2023. Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance. J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, Conseillère administrative et Monsieur Frédéric RENEVEY administrateur. Je salue également Madame Nathalie GAREY, secrétaire générale et Madame Nathalie METTLER, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Est excusé pour cette séance Monsieur Mursel VESELI. On me signale que Madame Cora BEAUSOLEIL est également excusée.

1) Approbation de l'ordre du jour

Le Président (S): Est-ce qu'à ce propos, il y a des remarques, des oppositions à son adoption ? Non.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (27 votants)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023

Le Président (S): Est-ce qu'à ce propos il y a des remarques, des oppositions à son approbation ? Non plus. Je vous propose donc de l'approuver.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (27 votants)

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président (S): Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens
- Le point de situation de la liste des investissements
- La question écrite QE/129 de Monsieur David MOSCHELLA « Panneaux solaires et utilisation des toits onésiens »
- La question écrite QE/130 de Madame Zora MASE et Messieurs Mauro PALMAN et Pierre-Yves TOGNAN « Circulation des camions au chemin du Pont-du-Centenaire »
- La question écrite QE/131 de Monsieur Sylvain HALDI « Parc des Evaux »

Enfin, nous avons reçu un courrier adressé au Conseil administratif et au Conseil municipal de la part de l'association des habitants d'Onex-Village, que je prierais... enfin que Monsieur le 1^{er} secrétaire Cédric AMBORD va lire.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président.

« Concerne : Crèche de la Fondation Butini »

*Madame le Maire, Madame la Conseillère Administrative, Monsieur le Conseiller administratif ad intérim,
Monsieur le Président du Conseil Municipal, Mesdames les Conseillères Municipales et Messieurs les Conseillers Municipaux,*

Nous avons constaté que les travaux pour la transformation de la maison de maître de la Fondation Butini sise à la place Duchêne en un lieu d'accueil pour la petite enfance sont en cours.

Si notre association salue cette initiative et se réjouit de voir ces locaux vides à nouveau occupés pour un projet intergénérationnel. Nous nous inquiétons toutefois sur plusieurs points, tels que les nuisances liées aux différentes phases de travaux, l'aspect patrimonial ainsi que les futurs accès qui seront utilisés par les parents des futurs petits bénéficiaires. En effet, la place Duchêne se trouve au milieu de la zone de rencontre, qui est par ailleurs aussi un cheminement scolaire sensible pour l'école d'Onex-Village.

Nous aimerions savoir par exemple ce qui a été prévu afin de garantir la sécurité des enfants face au transit journalier de parents déposant leurs enfants à ce nouveau lieu d'accueil avant de vite repartir travailler.

Actuellement en phase de travaux, nous faisons face à des suppressions de places de parking disponibles auparavant pour tous et surtout pour les résidents du village possédant un macaron. Quelles solutions pourraient être envisagées afin de maintenir des places durant la longue période de travaux prévue ?

Nous constatons d'ores et déjà des nuisances dont vous pourrez trouver un aperçu sur les divers clichés annexés à ce courrier. Vous pourrez constater que la zone de chantier mise à disposition des travaux qui restreint les places de parc des habitants du village est quotidiennement utilisée comme parking pour des véhicules privés et que les camionnettes d'entreprises se parquent dès lors dans la zone de rencontre, ce qui est contraire à la LCR.

Nous relevons également que les places provisoires à l'intention des vélos sont particulièrement mal conçues car l'accès à la totalité des places est facilement bloqué par les premiers vélos, l'enceinte de chantier et les voitures en zone bleue.

Enfin, le bac à plantes devant la salle du Conseil Municipal a été déplacé et n'officialie plus comme protection et ralentisseur. Ceci alors que nous sommes en période de rentrée scolaire et sur le chemin d'accès à l'école d'Onex-Village.

L'AOV représente et défend la qualité de vies des habitants du village d'Onex et c'est la raison pour laquelle nous aimerions vous rencontrer pour discuter des différentes implications du projet à plus long terme sur la vie du village et pouvoir ainsi rassurer nos membres.

Dans cette attente, nous vous adressons, Madame le Maire, Madame la Conseillère Administrative, Monsieur le Conseiller administratif ad intérim, Monsieur le Président du Conseil Municipal, Mesdames les Conseillères Municipales et Messieurs les Conseillers Municipaux, nos meilleures salutations.

Pour le comité de l'AOV »

Merci de votre attention.

Le Président (S): Merci, Monsieur le premier Secrétaire. Pour rajouter un mot à propos de ce courrier, lors du Bureau du Conseil municipal nous avons décidé de confier le soin de répondre à ce courrier au Conseil administratif puisqu'il était adressé tant au Conseil administratif qu'au Conseil municipal.

J'avais une dernière communication qui concerne l'invitation à la sortie du Conseil municipal à laquelle je vous prierais de répondre d'ici au 25 octobre. C'en était tout pour les communications du Bureau.

4) Communications du Conseil administratif

Le Président (S): Madame KLEINER, vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Je suis ravie de constater que la sérénité a été retrouvée dans ce Conseil municipal et que le Bureau fonctionne dans l'ordre des choses. Et je vous remercie d'être là, impliqués pour nos citoyens, fidèles au mandat qui vous a été confié.

Je commencerai d'abord par une très bonne nouvelle. Nous avons reçu les résultats de la procédure judiciaire de la SGA. Et la décision est en notre faveur. La Ville d'Onex pourra confier le mandat à Neo Advertising. La SGA renonçant à recourir auprès du Tribunal fédéral.

Ensuite, conformément à votre demande, nous avons bien effectué un don à hauteur de Fr. 9'000.00 à la Chaux-de-Fonds en trois montants tels que vous nous l'aviez suggéré.

Je voulais vous donner une information accessoire par rapport aux préoccupations concernant la pataugeoire. Nous avons vérifié concernant les nuisances autour de la pataugeoire et nous avons bien une tournée de Securitas qui est organisée entre minuit et 3h du matin dans les écoles et autour de la pataugeoire. Et nous allons faire intensifier ces contrôles à la pataugeoire.

Enfin, je termine par une moins bonne nouvelle, mais c'est signe d'un bon fonctionnement du service. Nous avons un dépassement de Fr. 85'000.00 au Service exploitation pour un renfort jugé indispensable pour remplacer les personnes absentes, malades, en fonctionnement incomplet. C'est la nature 303.

Jusqu'à la fin de l'année, nous avons décidé de prolonger ce remplacement compte tenu de l'importance des travaux en cours actuellement au Service exploitation. Je vous remercie, Monsieur le Président. C'est tout pour moi.

M. RENEVEY : Merci, Monsieur le Président. Ça concernait deux questions du dernier Conseil municipal. La première question était de Madame PERROTTET qui s'inquiétait sur les aboiements et médailles de chiens. Donc je me suis amusé à consulter la main courante sur une année, précisément entre le 14 septembre 2022 et le 14 septembre 2023, et donc je peux vous donner les résultats suivants, ce qui permet de montrer la situation concernant les chiens :

chiens perdus ou errants : 17 occurrences dans l'année
 sans médaille : 7, donc ça veut dire que c'est des gens qui ont été verbalisés
 aboiements : 6
 sans laisse : 6
 morsures : 3
 deux chiens considérés comme agressifs

Voilà sur une année entière les résultats concernant les chiens.

Et puis une réponse pour Monsieur SUCHET concernant la taille de haie à proximité du Pont-du-Centenaire. D'après mes informations, la haie a été taillée. Voilà, j'ai terminé pour mes communications.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Moi aussi je vais commencer avec une bonne nouvelle, comme Madame la Maire Anne KLEINER.

Donc la Ville d'Onex a reçu le label Cité de l'énergie, une deuxième fois. Donc on est très content de cela. Et cela lui a été attribué le 19 septembre 2023. Donc voilà, Label gold de l'énergie.

Je ne sais pas si vous avez un peu lu la presse aujourd'hui, entre hier et aujourd'hui. On a organisé une communication de presse pour l'Union des villes genevoises présidée par Sami KANAAN. Je suis la vice-présidente et Monsieur Gian-Reto AGRAMUNT de Vernier est le trésorier.

Et en fait, depuis quelques années, nous faisons des études pour montrer les charges qui sont supportées par les Villes au niveau des espaces verts, au niveau du sport, au niveau du social, au niveau de la culture. Et ce sont des charges qui nous incombent à nous, les grandes villes, principalement et dont toutes les communes du canton profitent.

Et on estime qu'il pourrait y avoir un petit peu une discussion sur la participation financière de tout cela, à la fois peut-être des autres communes et du Canton. Donc voilà, nous avons mis cela sur la table et les discussions suivront et je vous tiendrais au courant au fur et à mesure du sujet.

Maintenant, la remise du prix Onex À-venir se fera... alors là j'ai envie de vous dire à vos agendas, se fera le 7 novembre à 18h30 à la salle du Manège.

L'autre nouvelle concerne le match FC Sion. Donc notre club FC Onex va disputer un match en Coupe de Suisse le mardi 31 octobre à 20h30 au stade des Arbères à Meyrin. La vente des billets autour du terrain se fera en ligne. Les places en tribune seront uniquement distribuées aux proches des joueurs, aux invités officiels et aux différents partenaires.

La Ville d'Onex soutient le club et son comité d'organisation en vue de cet événement peu commun. Donc l'organisation a été pas mal, comment dire... pas chahutée, mais c'était un petit peu... il fallait prendre des décisions assez rapidement. Il fallait vite s'organiser avec la Ville de Meyrin. Voilà, il y a eu des discussions qui se sont faites avec le Canton, avec le CA.

Donc voilà, le club vous donne la possibilité de prendre place en tribune, si vous le souhaitez, de pré-réserver un billet qu'il faudra ensuite acheter, qui coûtera environ autour des Fr. 25.00.

Les informations concernant les modalités de paiement et le prix définitif seront transmis aux intéressés la semaine prochaine. Donc si une place en tribune vous intéresse, il vous suffit d'envoyer un e-mail au Service environnement et sports d'ici au jeudi 12 octobre à 12h à l'adresse sport@onex.ch, en indiquant que vous souhaitez bénéficier d'un billet en tribune pour le match.

Maintenant, si vous désirez assister au match accompagné, et bien le nombre de place en tribune étant limité, là on vous propose de plutôt passer par la billetterie en ligne qui ouvrira prochainement. Et par contre, là vous avez l'accès uniquement aux billets pelouse, c'est-à-dire debout autour du terrain à un tarif réduit. Voilà, c'est tout pour mes communications. Merci.

5) Questions sur les points 3 et 4

Le Président (S): Monsieur PASQUIER, vous avez la parole.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Deux points. Le premier je n'ai pas bien saisi les propos préliminaires de Madame la Maire concernant le fonctionnement de notre Conseil municipal. Si elle avait la gentillesse de les préciser, je l'en remercie par avance.

Deuxième point, on nous a fait lecture d'une lettre, d'un courrier de l'association des habitants d'Onex-Village qui formule une plainte. À mes yeux, et selon le règlement de notre Conseil municipal, si vous prenez l'article 53, il s'agit d'une plainte d'habitant adressée soit au Conseil administratif et au Conseil municipal.

Et par conséquent, elle devrait être traitée comme telle et renvoyée à la Commission des pétitions. Le Bureau la semaine dernière a décidé qu'il chargeait le Conseil administratif de s'occuper de cette problématique.

Alors je suis un peu mal à l'aise par rapport à cette situation-là, parce qu'on voit effectivement les travaux qui ont lieu juste à côté de la salle du Conseil municipal et l'intention effectivement des représentants de l'association des habitants d'Onex-Village. Est-ce qu'ils veulent nous rencontrer ou pas ?

Je serais assez enclin à dire que cette lettre devrait être renvoyée à la Commission des pétitions. Et je laisserais à ce moment-là la Présidente prendre l'initiative pour convoquer celle-ci et recevoir cette association.

Si tel n'était pas le cas de ce Conseil municipal, alors je prendrais la liberté d'aller contacter cette association et puis m'enquérir de qu'est-ce qu'ils veulent exactement. J'en ai terminé, Monsieur le Président.

Le Président (S) : Merci, Monsieur PASQUIER. Comme vous l'avez mentionné, le règlement du Conseil municipal stipule également à son article 53 alinéa 2 qu'une pétition doit être qualifiée comme telle, afin d'être traitée comme une pétition. Raison pour laquelle au sein du Bureau nous avons pris la décision que nous avons prise. Monsieur SUCHET, vous avez la parole.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Juste pour remercier chaleureusement Monsieur RENEVEY pour sa célérité et son efficacité. Je confirme qu'effectivement la haie a bien été taillée. Merci.

6) Rapport de la Commission développement durable et promotion économique (DDPE-1660) – Octroi d'une subvention d'investissement unique de Fr. 750'000.00 pour l'acquisition de vélos et vélos-cargo avec ou sous assistance électrique et d'accessoires afin d'encourager la mobilité douce (projet de délibération 2395)
Rapporteuse : Madame Nathalie BRAUNSCHWEIGER

Le Président (S) : Étant donné que cet objet a été traité en commission et qu'il y a un rapport, je propose de donner la parole à Madame la rapporteuse Nathalie BRAUNSCHWEIGER, pour autant qu'elle le veuille.

Il n'y a pas de volonté de commenter ce rapport. J'ouvre donc le débat et donne la parole à Madame KLEINER.

Mme la Maire : Juste pour compléter le rapport, je voulais rappeler que nous avons pris langue avec le service des communes, le SAFCO, et c'est ce service qui nous a conseillé de titrer cette délibération subvention d'investissement unique. Donc je vous confirme que c'est validé par le SAFCO.

Et le montant qui sera finalement dépensé va être le montant des demandes. Il va correspondre aux demandes de subvention qui seront faites. Merci, Monsieur le Président.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Pour commencer, on a constaté plusieurs erreurs dans ce projet de délibération. En effet, dans le projet de délibération, il est mentionné que les subventions sont destinées aux habitants de plus de 15 ans à la page 3 et à la page 4, on parle de personnes âgées de plus de 16 ans.

Il est également noté à la page 3 dans l'exposé des motifs qu'en 2021 dans le canton, 72% des oxydes d'azote et 65% des particules fines, les PM10 probablement, sont émises par des voitures de tourisme. Ceci est une fausse affirmation. Ces chiffres correspondent à la part émise des voitures de tourisme du trafic automobile, mais pas de la totalité des émissions d'oxyde d'azote et de PM10 émis dans le canton.

Par ailleurs, ce projet de délibération crée une discrimination. En effet, la somme cumulée par habitant pourrait être de Fr. 675.00, ce qui implique que seule une minorité de citoyens, environ 1'100 qui seront bien renseignés, proches de la mairie ou des partis politiques, pourraient en bénéficier.

Pour les autres, ceux qui en auraient peut-être le plus besoin, on leur dira qu'il est trop tard, que toute la somme a déjà été allouée. C'est pour cette raison, dans un souci d'équité, je propose d'élargir l'ensemble à tous les citoyens de plus de 16 ans ces subventions de Fr. 675.00.

Selon mon estimation, il s'agit d'environ 15'000 personnes. Je demande donc un crédit de Fr. 10'125'000.00. Et j'ai un amendement pour ça que j'aimerais vous lire et vous le déposer.

En fait c'est tout simple, c'est de remplacer,

« d'accepter le versement d'une subvention d'investissement unique de Fr. 750'000.00 pour l'acquisition de vélos et de vélos cargos avec ou sans assistance électrique et d'accessoires de la catégorie 1 du règlement relatif à l'octroi d'une aide financière pour

l'encouragement à la mobilité douce pour les habitantes et les habitants de la commune d'Onex afin d'encourager la mobilité douce, d'ouvrir un crédit de Fr. 750'000.00 au Conseil administratif destiné aux versements de ces subventions d'investissement »

Par au point 1 : « d'accepter le versement d'une subvention d'investissement unique de Fr. 10'125'000.00 pour l'acquisition de vélos et de vélos cargos avec ou sans assistance électrique et d'accessoires de la catégorie 1 du règlement relatif à l'octroi d'une aide financière pour l'encouragement à la mobilité douce pour les habitantes et les habitants de la commune d'Onex afin d'encourager la mobilité douce »

Et au point 2 : « d'ouvrir un crédit de Fr. 10'125'000.00 au Conseil administratif destiné aux versements de ces subventions d'investissement ». Merci.

Le Président (S) : Merci, Monsieur RITTER. Je vous prierais une fois que le débat sera arrivé à son terme de m'amener votre amendement, afin que je puisse en faire la lecture.

En préalable à ce débat, il faut encore que je vous communique une information qui m'a été donnée par Madame GIROUD à l'amorce de cette séance. Les documents qui figurent sur CMNet contiendraient l'une ou l'autre coquille, les documents en lien avec ce projet de délibération.

Donc je vais vous faire mention des coquilles qui existent sur les documents qui sont disponibles sur CMNet, afin que vous soyez toutes et tous au courant de ce dont on discute. Je précise encore que donc ce dont nous discutons ce soir, c'est donc bien l'issue des débats tels qu'ils ont été faits lors de la commission dédiée à cette délibération.

Donc je vous signale la première coquille à la page 1 du projet de délibération. Si vous prenez la 3^{ème} invite depuis le bas, c'est vu le règlement amendé de la Ville d'Onex. Le « amendé » ne figurait pas dans les documents qui figurent sur CMNet.

On passe en suite à la page 2, et on saute au point 5, où c'est marqué « d'adopter le règlement communal amendé relatif à l'octroi d'une aide financière ». Sur CMNet c'était simplement marqué « d'adopter le règlement communal relatif à l'octroi d'une aide financière ».

Pour le point 6, c'est là-aussi l'adjectif amendé qui a été oublié. Donc la version dont nous discutons ce soir, c'est de fixer l'entrée en vigueur de ce règlement amendé au lendemain de l'échéance du délai référendaire.

Enfin, dernière coquille à la page 1, on revient tout en haut au point 1 à la ligne 2, là encore l'adjectif amendé a été oublié dans la version qui figure sur CMNet. Donc c'est de la catégorie 1 du règlement amendé relatif à l'octroi d'une aide financière.

On passe ensuite à la page 4 où en bas de page il est inscrit annexes règlement relatif à l'octroi d'une aide financière. La bonne version dont nous discutons ce soir c'est l'annexe règlement relatif à l'octroi d'une aide financière pour l'encouragement de la mobilité douce.

Ensuite, les coquilles suivantes concernent le règlement de la Ville d'Onex relatif à l'octroi d'une aide financière pour l'encouragement à la mobilité douce. À la première page de ce règlement, le dernier point de la liste à puces qui figure à la lettre A de l'article 1, siège enfant pour vélo figure à la mauvaise position. Tel qu'il a été discuté en commission, il devait

figurer en 3^{ème} position de la lettre B de la catégorie 2, donc après panier et sacoche pour vélo, il faut ajouter siège enfant pour vélo.

On passe ensuite à l'article 2 la lettre A qui concerne la catégorie 1, là il y a eu une phrase qui a été oubliée. La version qui a été discutée en commission comprenait après la phrase tous les cinq ans. Aucune limite pour le prix d'achat pour les personnes en situation de handicap, sur présentation d'un justificatif de l'assurance invalidité.

On passe ensuite à la lettre C qui concerne la catégorie 3. Là encore, la dernière puce de la liste est erronée. Il faut supprimer donc "siège enfant pour vélo".

C'en était tout pour les coquilles à vous signaler concernant cet objet. Je vous propose donc de reprendre les débats.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. On a quand même eu trois commissions dans lesquelles Monsieur RITTER était parfois présent. Entre le projet initial tel que nous l'avions déposé avec Monsieur STURCHIO et puis le résultat final, il y a eu énormément de changements suite à ces diverses commissions.

On a entendu les différents arguments des uns et des autres. On a essayé de trouver quelque chose qui convenait à l'ensemble des commissaires. Donc je trouve ça un petit peu bizarre que Monsieur RITTER arrive aujourd'hui avec un nouvel amendement. Voilà, merci.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Il y a eu trois commissions, merci Madame GIROUD de me le rappeler. Pour arriver avec un projet de délibération où il y a combien de coquilles ? Franchement je compte une coquille pour toutes celles au règlement amendé est oublié parce qu'en fait c'est une erreur, mais ça fait un peu beaucoup de coquilles.

Moi je ne vote pas un projet de délibération. Vous m'avez perdue avec votre lecture pour être très honnête. Vous m'avez perdue. Je ne vote pas un projet de délibération avec un texte qui ne correspond pas à ce que vous lisez. C'est très sûr. Merci, Monsieur le Président.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR va fermement rejeter ce projet de résolution tout bonnement délirant. Un petit retour historique s'impose.

La proposition initiale était une demande de crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 150'000.00 pour subventionner la mobilité douce. Nous avons trouvé cette idée intéressante, mais pas suffisamment aboutie. Nous avons donc proposé le renvoi en commission afin d'affiner le projet de base et préciser en particulier en ce qui concerne la cible des bénéficiaires.

Cette proposition de renvoi en commission ayant été acceptée, nous étions confiants qu'un travail puisse être mené pour obtenir un texte simple, efficace, et qui ait pour but de réellement encourager le transfert modal de la voiture au vélo. Aucun de ces objectifs n'a été atteint.

Séances après séances, le projet a grossi, s'est complexifié. Un inventaire à la Prévert des objets subventionnés a été ajouté avec également un surcroît de travail sans réelles plus-values pour les services de l'administration communale.

Nous dénonçons également le tour de passe-passe imaginé pour faire d'une proposition de crédit budgétaire, un investissement. Nous ne comprenons pas en quoi le remboursement partiel d'achat de matériels pour un usage privé de nos concitoyens constitue un investissement pour la commune.

Nous sommes sidérés de constater une fois de plus que les dépenses de la commune partent dans tous le sens et qu'on gaspille nos ressources humaines précieuses en les faisant travailler sur des objets, certes intéressants, mais sans commune mesure avec des priorités essentielles pour les prochaines années, en particulier des questions énergétiques.

Nous refuserons donc cette résolution et ces Fr. 750'000.00 qualifiés d'investissement.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Je vais revenir sur les coquilles énoncées tout à l'heure. C'était des coquilles ou des amendements ? Parce que le règlement n'avait jamais été présenté auparavant au Conseil municipal. Et il n'avait jamais été présenté complet à la commission non plus.

Alors je ne vois pas comment ça peut être un règlement amendé dans le rapport. Mais peut-être que vous avez... c'est les demandes de correctif que vous avez maintenant souhaitées qui font que dans la délibération, c'est un amendement. J'ai une demande de précision, s'il vous plaît. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. En fait, les coquilles correspondent par rapport à ce qui avait été discuté plusieurs fois en commissions. Lors de la 2^{ème} commission, d'ailleurs, c'est Madame PERROTTET qui nous a fait remarquer qu'il n'y avait aucun dispositif... enfin il y avait une espèce d'injustice vis-à-vis des personnes porteuses de handicap, on l'a corrigé.

Enfin, vous êtes arrivés avec le règlement lors de la 3^{ème} commission. On a dit que par rapport aux personnes porteuses de handicap, ça ne convenait toujours pas. Et que nous, on voulait expressément qu'il n'y ait pas de limites au niveau du tarif financier. Donc maintenant, les personnes porteuses de handicap ont simplement été... ont simplement disparu du règlement, puisqu'on ne fait même plus référence à elles.

Ensuite, de la 2^{ème} commission, on a rajouté les sièges vélos pour enfants, enfin les sièges enfants pour les vélos. Et donc là, simplement, il s'agit d'une erreur de catégorisation parce qu'on a toujours dit que c'était un accessoire et que ça ne correspondait pas à une remorque ou à un vélo tel quel.

Donc c'est vrai que par rapport à ce qui a été discuté plusieurs fois en commission, par rapport aux changements que nous avons faits, je veux dire le règlement n'est toujours pas abouti et finalisé tel qu'il a été discuté à maintes reprises en commission. Merci.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais revenir sur certains commentaires qui ont été faits précédemment par le groupe PLR. On ne va pas refaire le débat ici, c'est vrai qu'on a fait trois commissions. Chacun s'est exprimé sur ce qu'il pensait.

Je tiens à dire que la commission était tout à fait soudée par rapport à ce projet de délibération. Et ce crédit pour justement encourager le report modal et ouvrir un petit peu le spectre du vélo à d'autres utilisateurs et utilisatrices.

Et que le vélo soit aussi compatible pas seulement pour aller faire du pendulaire ville-Onex, mais aussi pour par exemple faire ses courses, emmener ses enfants et pouvoir ensuite avoir plus d'usage en fait avec le vélo que le simple trajet pendulaire.

Parce qu'on sait qu'on a des parts modales... comment dire... à renverser pas seulement sur le trafic pendulaire, c'est-à-dire pour aller au travail le matin, mais surtout pour tout ce qui concerne les loisirs. Et je sais, on est sensible à ça dans ce Conseil municipal, parce que ça avait été notamment évoqué par le PLR, je m'en souviens, à une certaine commission.

Donc voilà, notre idée c'était d'élargir le spectre de la pratique du vélo. Et pour moi, le règlement, le travail qui a été fourni, remplit tout à fait cette mission. Et c'est pour ça que le parti Socialiste va soutenir cette délibération et vous remercie.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Avec tout ce qui a été dit, pour moi ce n'est pas clair du tout. Et avec toutes ces coquilles, j'ai l'impression d'être dans un poulailler. Raison pour laquelle le MCG refusera donc ce projet.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Je remercie Madame BRAUNSCHWEIGER pour ces propos. Mais dans ce cas-là, moi je comprends bien ce qu'elle raconte, mais pourquoi dans ce cas limiter seulement à une certaine partie de la population et pas élargir à tous les citoyens ? Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Donc comme Madame BRAUNSCHWEIGER l'a dit, on ne va pas refaire la commission. On avait déjà discuté, au départ c'était 16 ans, on a baissé la limite à 15 ans. Je n'étais pas spécialement pour mais voilà, c'est la question de démocratie. Les commissaires le voulaient.

Donc on ne va pas refaire tout le débat ici, voilà, soit on est d'accord, soit on n'est pas d'accord, mais je veux dire que j'estime que tout le monde a eu sa place et son mot à dire. Et que c'était vraiment pour le coup, pour y avoir participé, c'était vraiment beaucoup de négociations, puis à chaque fois on essayait de trouver un compromis entre l'ensemble des commissaires.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Je dirais que ces Fr. 750'000.00 pour que des gens aient des vélos, ça pousse aussi à la consommation. Pourquoi on ne pourrait pas faire... Il y a quand même beaucoup de gens qui aimeraient faire du vélo, que leur vélo il est détruit. Est-ce qu'on pourrait amener son vélo détruit dans un commerce pour pouvoir après en dépenser Fr. 500.00 et puis économiser Fr. 300.00 sur les Fr. 500.00 qu'on a dépensés ?

Est-ce qu'il faut absolument acheter un nouveau vélo ? Et puis se dire que tient un vélo cargo ça coûte Fr. 3'000.00, tiens Fr. 300.00... je ne vais pas trop sentir la différence. Qu'est-ce qu'on fait ? Je veux dire c'est... et puis si on dépense Fr. 750'000.00 alors heureusement que c'est au coup par coup et puis qu'on... voilà mais Fr. 300.00 ça va représenter à peu près quoi ? 2'500 personnes d'Onex ? On est 20'000.

Si tout le monde fait du vélo tout d'un coup, on fait quoi ? On dépense comme il a dit Fr. 10'000'000.00 ? Donc on va dépenser Fr. 10'000'000.00 pour que les gens ils aient Fr. 300.00 pour acheter un vélo à Fr. 4'000.00.

Donc je pense qu'il faut approfondir le sujet et faudrait peut-être faire un concours. Et je ne vais pas renvoyer non plus en commission. Donc mon collègue l'a dit, on va refuser le projet.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Moi j'insiste quand même, parce que vous allez nous forcer à voter ce soir sur un projet de délibération absolument pas clair. Et je ne suis pas la seule à ne pas le trouver clair.

Le texte qu'on a est faux. Les remarques de Madame KLEINER sont parfaitement pertinentes. Et personne n'y a répondu convenablement. Le texte est faux. Vous allez nous forcer à voter sur un texte qui est faux, qui est rempli de coquilles.

Et moi je, vraiment, je m'insurge et je mets une note pour que le SAFCO se prononce sur ce vote après coup, parce que je ne trouve absolument pas correct de nous faire voter un projet de délibération dans lequel un certain nombre de conseillers municipaux ont été perdus par le nombre de coquilles. Merci, Monsieur le Président.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Moi je tenais à répondre un peu à Monsieur RITTER. Je n'ai pas très bien compris où on limite cette subvention. L'idée de base, c'est à partir de 15 ans et on a compté à peu près 500 personnes qui vont être incitées par année à venir chercher ces Fr. 300.00, ce qui représente Fr. 150'000.00 par année. Et puisque c'est de l'investissement, on a fait ça sur 5 ans et ça fait les Fr. 750'000.00.

Donc voilà, on a calculé une moyenne. Je pense que 500 personnes par année qui vont chercher la subvention ou qui achètent un nouveau vélo, ça nous semblait, et ça nous semble toujours, tout à fait juste. On ne pense pas qu'on va avoir 15'000 habitants onésiens ou onésiennes qui vont venir chercher, mais pourquoi pas... peut-être.

Après je comprends ce que dit Madame KELLER et je la rejoins. On pourrait peut-être envisager une suspension de séance afin de pouvoir lire tranquillement 5/10 minutes ce texte. Moi, je suis disposé à rentrer en matière là-dessus.

Sinon, clairement, le groupe Socialiste votera ce projet de résolution ce soir. On a déjà perdu assez de temps. On devait déjà faire ça pour 2023, visiblement ce ne sera pas le cas. Donc on commencera qu'en 2024, ce qui est fort regrettable. Merci.

Mme MASE (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs du Conseil municipal, j'ai écouté attentivement chacun de vous exprimer chacun son opinion, parfois différent des autres.

Personnellement, excusez-moi de parler de quelque chose de personnel, moi je roule quasiment chaque jour à vélo dans la région. J'ai aussi une voiture que j'utilise de temps en temps, les transports publics et souvent à pied même jusqu'en ville. Et je peux vous dire d'expérience, parce que je suis sur le point d'avoir bientôt 69 ans, donc je flirte bientôt avec les 70 ans, pourtant je suis en bonne santé et sportive, le vélo, je l'utilise de moins en moins souvent.

Parce que la mobilité dite douce, elle devient de plus en plus dure avec l'âge et elle est carrément impossible pour beaucoup de personnes. Alors il me semble que dépenser Fr. 750'000.00, c'est une somme énorme, Fr. 750'000.00 pour favoriser la mobilité douce. Ok, c'est une mobilité qui favorise surtout les jeunes en bonne santé et qui prêterite les autres.

Et je me demande combien de places en crèche, par exemple, on pourrait créer avec ces Fr. 750'000.00. Merci, j'ai terminé Monsieur le Président.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Pour rappel, toute délibération est vérifiée par le SAFCO.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Conformément aux articles 58 et 63 de notre règlement, je demande un vote d'ajournement pour corriger ce que vous avez qualifié de coquilles, mais qui ne sont pas des coquilles, qui sont des erreurs en fait, parce que des coquilles c'est juste une faute de frappe, une faute d'orthographe.

Afin que le projet nous revienne au propre, qu'on puisse voter quelque chose de clair. Voilà, merci beaucoup. Donc vote d'ajournement.

Le Président (S) : Merci, Monsieur MOSCHELLA. Je vais donc mettre au vote cette demande d'ajournement. Je précise encore qu'il est tout à fait possible de vous faire prendre connaissance, comme cela a été suggéré à travers une interruption de séance des amendements... enfin, ce ne sont pas des amendements, des quelques coquilles.

Et j'aimerais préciser que ce sont des coquilles de forme pour l'essentiel. Donc je ne pense pas que cela mérite que l'on polémique plus à propos des quelques imprécisions que contient ce document. Ce d'autant plus que nous avons eu l'occasion de discuter à trois reprises en commission.

Je vais donc mettre au vote la demande d'ajournement.

Alors, je n'ai pas pris le temps de lire les résultats du vote mais il me semble que c'était 16 oui et 11 non. Et donc la demande d'ajournement de cet objet est acceptée.

L'ajournement du projet de délibération 2395 est approuvé par 16 oui et 11 non (27 votants)

**7) Rapport de la Commission des bâtiments (BAT-1674) - École d'Onex-Parc Rénovation du petit théâtre – Crédit de Fr. 1'388'000.00 (projet de délibération 2405)
Rapporteur : Monsieur Romain GAUTHIER**

Le Président (S) : Étant moi-même le rapporteur, je précise que je n'ai pas la volonté de m'exprimer sur mon rapport. Le débat est ouvert. Madame KLEINER, vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Je vous remercie également pour le rapport de commission sur le cinéma-théâtre et la rénovation envisagée. Comme cela a été expliqué, nous avons trois parties de rénovation envisagées.

Une première qui est le cinéma-théâtre, une seconde qui viendra en début 2024 qui est en cours d'étude qui concerne la piscine, et enfin une rénovation globale des classes qui sera étudiée dans le courant de l'année 2024.

Comme vous le savez, ces analyses pour savoir quelles rénovations on entreprend, qu'est-ce qui est pertinent de faire, c'est assez long. En fait, par exemple sur l'école des Bossons, vous aviez voté un crédit de faisabilité, et ce crédit de faisabilité il a mis deux ans à être analysé pour que maintenant on vous vienne avec un crédit d'étude.

Étudier l'ensemble de l'école d'Onex-Parc, c'est un travail extrêmement long. Raison pour laquelle nous vous proposons de travailler par étapes, aussi en fonction des disponibilités du service.

C'est vrai que là vous voyez arriver toute une série de délibérations parce que le service s'organise. Maintenant, il est en place, après plusieurs mois à réorganiser les ressources. Il est en place. Ils ont fait le tour de tous les bâtiments pour organiser les travaux sur les bâtiments en fonction de la fameuse analyse Stratus.

Le cinéma-théâtre est une première étape de rénovation finalement assez simple, assez basique. La chose qui vous est proposée, en plus de la rénovation, ce sont des gradins rétractables qui permettraient d'avoir une plus grande diversité d'activités culturelles.

Pour le reste, ça correspond à des normes de sécurités auxquelles nous serons obligés de soustraire. Merci, Monsieur le Président. C'est tout en ce qui me concerne.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Je vais peut-être laisser le groupe Socialiste prendre la parole en premier puisque le rapport émane de votre groupe. Non. Très bien.

Donc on a fait cette commission, j'ai trouvé intéressant les idées, vraiment intéressant. Cette salle, elle mérite effectivement d'être refaite. Mais Monsieur SUCHET a évoqué des points qui étaient dignes d'intérêt et même très avisés. Intéressant ce n'est pas suffisant pour investir Fr. 1'400'000.00, vu les rénovations obligatoires qui nous attendent et la salle communale qu'on souhaite faire.

On va faire beaucoup pour la culture. Et on questionne aussi l'utilité d'avoir un cinéma-théâtre au sein d'une école. Et donc pour ces raisons, on trouve qu'il n'y a pas d'urgence et qu'il ne faudrait pas voter Fr. 1'400'000.00 maintenant.

En fait, à cause de la somme, quand on fait le rapport entre le coût du projet et les besoins et la demande, on trouve que ce n'est pas le moment et trop tôt. Et qu'on a besoin de se projeter vis-à-vis des obligations financières qu'on aura plus tard. Donc pour ces raisons-là, on va refuser ce projet.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors je suis celle qui vraiment estime que la culture fait partie importante de notre société. Je veux dire, toutes

les manifestations, il y a de la culture, il y a de la musique. Et pour moi, la culture c'est quelque chose d'important et... enfin je suis toujours, à titre personnel, déçue que ce soit aussi le premier budget qu'on sucre, y compris au sein du DIP.

Dès qu'il y a des économies à faire, on va supprimer les cours de théâtre, les cours de musique. Et c'est pour ça que j'avais donné un préavis positif lors de la commission. Et c'est aussi pour ça qu'aujourd'hui, à contrecœur, je vais voter contre ce projet.

Il y a un petit détail, c'est justement la vue d'ensemble de l'école. Cette école elle ressemble de plus en plus à un patchwork. On a rajouté, il y a quelques années, un préau qui détonne et qui jure avec le reste de l'école. On a fermé l'ancien préau qui est comme en jachère, on rajoute des portes, des cloisons.

Et d'ailleurs, en fait, en se baladant dans les couloirs, on voit que les portes, elles ont été rajoutées au fur et à mesure. Que celles du local du bureau de vote ne sont plus les mêmes que les portes d'ailleurs.

Et je crois qu'il y a un moment donné, il faut s'arrêter de jouer le patchwork. Il faut s'arrêter puis dire "qu'est-ce qu'on va en faire de cette école ?". Et puis d'avoir un projet un peu définitif en se disant, bah voilà, avec tous les moyens humains et financiers, on voudrait qu'elle ressemble à ça.

Mais aujourd'hui, on n'a pas les moyens, donc on va faire que ça, mais on aimerait bien avoir la vision finale et ne plus continuer à faire des petits rafistolages à gauche et à droite. Et aussi on estime qu'il y a d'autres priorités, notamment la piscine, qui selon nous est un peu... enfin... devrait passer avec le théâtre.

Donc voilà, c'est un regret que je voterai non ce soir. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. En fait, on ne parle pas de rénover l'école. On parle de détacher la salle du petit théâtre qui accède à l'école. Donc en fait, oui la culture c'est super important, et justement, à Onex, on n'a pas grand-chose.

Et là, enfin on a une salle qui nous permettra d'avoir certes pas 150 personnes comme on l'a actuellement, mais actuellement cette salle n'est pas louée. Elle est magnifique, mais elle n'est pas louée. Il y a toujours un petit truc qui manque pour que la salle soit louée, soit c'est une connexion internet, parce qu'on voulait diffuser un film sur YouTube, puis que ce n'est pas possible, soit on voulait faire une fête avec des gens qui dansent, mais tout d'un coup, comme c'est accédé par l'école, et bah on ne peut pas se permettre de faire une soirée anniversaire ou autre.

Donc ça, c'est vraiment, franchement le... c'est parfait. Vous allez pouvoir accéder à cette salle sans accéder à l'école. Donc on ne parle pas d'une rénovation de l'école. L'école, ça pourra venir plus tard.

Mais si déjà la salle qui était accédée à l'école permet de justement, maintenant, plus accéder à l'école et pouvoir avoir un accès direct, bah les locations vont revenir. Et la plus-value sur cinq ans va être énorme. Donc les Fr. 1'300'000.00, je vous garantis qu'en cinq ans ils seront amortis, peut-être pas sur Onex. On va dire 10 ans si vous voulez, mais peu importe.

Ce que je veux dire c'est que c'est un bon investissement. C'est quelque chose qui va permettre d'avoir une salle supplémentaire, qui en plus en sous-sol, qui permettra d'avoir

des gradins qui s'enlèvent et qui se remettent si on veut faire une salle de cinéma ou une salle de danse. Franchement, c'est vraiment ce qui manque à Onex.

Et là, vous êtes en train de condamner une salle. La seule qu'on a qui pourrait être bien. Parce que les autres sont chères. Et cette salle est abordable, mais ça ne convient pas parce qu'on a un accès à une école.

Donc je pense qu'il faut... nous, en tout cas, le MCG va voter favorablement à ce projet. Merci.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, chers collègues, le groupe PLR qui est aussi pour la culture pense qu'il sera nécessaire à terme de rénover cette salle et son matériel.

Néanmoins, il est d'avis que cela n'est clairement pas aujourd'hui une priorité compte tenu des grands projets ; je pense à l'école des Bossons, des besoins d'entretien et d'investissement de son patrimoine, auquel la commune doit répondre, par exemple les cuisines scolaires.

Vu la faible utilisation de cette salle, alors j'ai bien compris qu'il y a une corrélation entre la faible utilisation et l'état de la salle... L'absence de véritable projet quant à son usage futur et de contraintes liées à des travaux urgents ou impératifs, le groupe PLR refusera ce crédit et invite le Conseil administratif à revenir avec un projet un peu plus complet. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais répondre à Monsieur AMBORD. Ce n'est pas tout à fait vrai ce que vous dites, des salles pour danser il y en a déjà, ça s'appelle la salle communale et la salle du Manège.

Et je ne suis pas sûr qu'après Fr. 1'500'000.00 de rénovation, on pourra louer cette hypothétique salle cinéma-théâtre pour moins cher. Et je pense aussi qu'il faut que vous voyiez l'ensemble, la globalité du projet, et ne pas juste penser à l'accès à la petite salle à partir de l'extérieur.

Mais ce projet, il est bien plus gros. Il prend en compte tout le système de ventilation, toute l'arrière-salle du cinéma-théâtre, le cinéma-théâtre lui-même, la salle de projection et les trois salles à louer, ainsi que les corridors.

Donc prendre comme argument l'accès à la salle pour une ou deux petites salles de locations annexes, ce n'est pas suffisant pour Fr. 1'400'000.00. Et je rejoins volontiers Madame GIROUD sur le fait qu'on va devoir rénover cette école de toute façon.

On va devoir rénover la piscine, et ça c'est important, on a qu'une piscine à Onex. Elle est essentielle, centrale et pas juste pour la population, mais aussi pour les élèves de toutes les écoles qui l'utilisent. Et ça, ce sont des priorités.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe Socialiste partage les avis d'une majorité du Conseil municipal. Il trouve en effet qu'il y a d'autres priorités, que c'est une dépense assez colossale pour juste une salle de théâtre dans une école, vu les difficultés d'accès ou autre, quand bien même on trouverait des alternatives.

Et on tient à souligner que, pour nous, il y a d'autres priorités actuellement. Et c'est pour ça que nous aussi nous refuserons ce projet de délibération. Merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Je vous ferais remarquer que vos considérations chiffrées sont absolument fausses. C'est un prix extrêmement bon marché pour la rénovation de cette salle. Ne serait-ce que parce que c'est quasiment entièrement supervisé par la Commune et que nous avons pu faire des économies d'échelle importantes.

Enfin là n'est pas le sujet. Je suis surprise de vos avis aujourd'hui, alors qu'en commission, vous aviez des avis tout à fait différents et que la plupart de ces questions n'avaient pas été amenées. Merci, Monsieur le Président.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Je me permets juste de répondre à Madame KLEINER. On a soulevé ces points en commission. C'est vrai qu'on n'en a pas parlé longuement mais on les a soulevés.

Pas tout le monde était favorable lors du vote. Et enfin on ne remet pas en question le fait... la rationalisation des coûts ici, mais la part d'investissement globale par rapport à l'autofinancement et la dette de la Commune, de façon générale en fait, pas... on ne dit pas que c'est cette rénovation qui est chère par rapport à ce qu'elle est, mais qu'on ne veut pas de cette rénovation maintenant, en fait, c'est plutôt ça.

Le Président (S) : Merci, Monsieur MOSCHELLA. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Sans quoi je procéderai à la mise au vote. Je m'excuse juste pour ce petit souci technique. J'ai oublié de procéder à la lecture de l'arrêté, donc Monsieur le 1^{er} secrétaire va le faire. [Lecture]. Merci, Monsieur AMBORD. Je déclare donc le vote ouvert.

Par 20 non, 6 abstentions et 1 oui, le projet de délibération est refusé.

Le projet de délibération 2405 est refusé par 20 non, un oui et 6 abstentions (27 votants)

8) Plantations supplémentaires d'arbres hors-forêt à Onex – Crédit de réalisation de Fr. 209'000.00 (projet de délibération 2404)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, nous devons procéder à l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Non. Je vous propose donc d'ouvrir les débats et Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Alors, voilà, pourquoi est-ce que nous venons, pourquoi est-ce que le Conseil administratif vient avec ce projet de délibération de planter des arbres hors-forêt ? Pourquoi ce projet de crédit de Fr. 209'000.00 ?

Donc en effet, les effets du réchauffement climatique se font largement sentir. Nous avons de très fortes chaleurs, des longues périodes de sécheresse. Si la situation que nous avons vécue à la fin du mois d'août, en début d'année scolaire, nous l'avions vécue en plein été, et bien la situation aurait été vraiment dramatique et insupportable pour notre population.

Donc nous, ce que nous souhaitons, c'est vraiment augmenter le plus possible la surface de canopée sur le territoire de la commune. Et arriver un jour dans un monde idéal où quand les gens sortent de chez eux, et bien ils puissent être tout le temps, partout, à l'ombre si possible.

Et nous allons aussi dans le sens du Conseil municipal qui a demandé, à travers deux motions, de prendre des mesures. La première motion, c'était de prendre des mesures pour diminuer les effets caniculaires. La deuxième motion était d'augmenter la plantation d'arbres hors-forêt.

Donc c'est pour ça que nous arrivons avec ce projet de délibération, où il s'agit de planter 52 arbres dans les parcs et promenades de notre commune. Donc comment est-ce qu'on en est arrivé à ce résultat précisément ?

Et bien nous avons mandaté un bureau pour élaborer ce plan de plantation. Et la consigne qui leur a été donnée, c'est une plantation dans une surface facile à planter, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de contraintes dans les sous-sols, en pleine terre et sur les parcelles communales. Parce qu'évidemment, c'est plus facile qui si on met chez le privé.

Donc une fois que nous avons reçu les plans du bureau, et bien les services ont affiné ceci. On l'a fait avec nos arboristes. Et nous avons consulté un dendrologue, c'est celui qui étudie les arbres pour chaque site qui était pressenti. Et de cette manière, cela nous a permis de préciser exactement le nombre d'arbres et aussi les essences les plus adaptées, surtout non seulement à la chaleur, mais ce qu'on craint beaucoup dorénavant c'est les longues périodes des sécheresses.

Et dans le projet de délibération, vous avez précisément, dans la partie plan d'arborisation, exactement le nombre d'arbres par parc, jardin et la place du 150^{ème} est aussi concernée.

Donc, finalement, pourquoi est-ce que nous avons mandaté un bureau pour faire cela ? Le désir de planter 52 arbres plus 20 arbustes, en plus des plantations compensatoires qu'il y a chaque année, parce que chaque année c'est environ 10 arbres qu'il faut planter. Vu qu'on est confronté à ces nouvelles conditions climatiques, certainement que ce chiffre de 10 arbres par année va augmenter à cause des longues périodes de sécheresse.

Donc au sein du service, nous ne disposons pas de moyens nécessaires pour assumer ces travaux. Parce qu'en plus des plantations, et bien chaque sujet, chaque arbre, nécessite des soins assez intensifs durant trois ans. Il faut qu'il y ait des arrosages régulièrement durant la belle saison. Les arrosages ne peuvent pas se faire de manière automatique, parce que ce n'est pas possible tout simplement de le faire partout ; il faut des véhicules pour cela, pour les arroser.

Et un autre avantage que nous voyions de mandater pour faire ce travail, c'est que ça nous permet aussi d'avoir une bonne garantie de la part de notre mandataire pour chaque arbre planté durant la durée d'entretien, donc durant trois ans. C'est-à-dire que si un arbre meurt durant ces trois ans, durant la période garantie, et bien c'est le mandataire qui est tenu de le remplacer à ses frais.

Donc les entreprises, de cette manière, ont intérêt... les deux entreprises que nous avons mandatées ont intérêt à ce que la santé des arbres qui sont sous leur responsabilité durant trois années soit bonne. Et donc du coup, après trois ans, nous espérons avoir des arbres en parfaite santé. Merci.

M. CUENOUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Après avoir pris connaissance du problème, justement avec l'opportunité de planter des arbres dans des endroits où il n'y a pas d'aménagements préalables à faire, et compte tenu effectivement de la situation d'une sécheresse qui revient de plus en plus souvent et beaucoup de chaleur, nous recommandons de voter oui à ce point.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors nous, on se réjouit vivement de la plantation de ces 52 nouveaux arbres et de ces 20 nouveaux arbustes annoncés.

Et nous remercions le Conseil administratif d'avoir pris les choses en main rapidement et commandé une étude au bureau Atelier Nature et Paysage pour élaborer ce plan de plantation.

Comme le rappelle le diagnostic territorial de santé, présenté à la population en mai dernier, la population onésienne souffre particulièrement du bruit routier, de la pollution atmosphérique, de la chaleur et d'un manque de végétalisation.

Ce même rapport conclut d'ailleurs à la nécessité pour notre commune de garder des espaces libres et la végétalisation, au regard de la densité de la commune, mais également des futurs aménagements prévus. Ce nouveau projet va totalement dans ce sens et nous en sommes très satisfaits.

Nous notons cependant que le bureau Atelier Nature et Paysage a été mandaté pour élaborer un plan de plantation sur les endroits de la commune où il n'est pas nécessaire de dégrapper du bitume, ni de déplacer des réseaux souterrains sur les parcelles communales.

Nous voterons ce projet sur le siège et, pour l'avenir, nous sommes en faveur de l'étude d'un même plan qui prenne par exemple en compte les espaces qui pourraient être dégrappés, afin de renforcer encore la végétalisation de la commune et la qualité de vie des habitantes et des habitants d'Onex. Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Ce projet de délibération correspond à nos prises de position concernant le fait d'amener de la fraîcheur et de casser les îlots de chaleur à Onex. Pour ces raisons, nous demanderons de le voter sur le siège. Merci.

Mme LANCE PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR est convaincu de l'importance des espaces de verdure et des arbres en particulier pour le bien-être des humains et de la biodiversité. Il est donc favorable sur le principe de la préservation et de l'extension des zones arborisées.

Mais, toutefois, nous ne sommes pas pleinement satisfaits de la proposition du Conseil administratif. Selon l'exposé des motifs, l'objectif de la plantation d'arbres supplémentaires

visé à atténuer les effets du changement climatique. Or, ce qui est proposé est incomplet et manque de vision globale.

On le sait, dans les villes, la concentration de chaleur est particulièrement importante à cause des espaces imperméabilisés, des espaces verts insuffisants, de la circulation de l'air réduite, ou encore le dégagement de chaleur de la circulation routière.

Pour lutter contre les îlots de chaleur, il est nécessaire notamment de prévoir des aires de verdure, des places ombragées, des éléments d'eau, de garantir la circulation d'air frais, de réfléchir au revêtement de sol.

Pour déployer des effets significatifs, ces mesures doivent être développées en réseau et en combinaison. Dans les environnements urbains densément construits et minéralisés, la mise en place de mesures localisées ne permet pas de remédier de manière efficace aux îlots de chaleur.

Le Conseil administratif semble ignorer les efforts déjà entrepris par le Canton ou d'autres villes suisses. Si le Conseil administratif veut réellement lutter contre les îlots de chaleur, pourquoi ne commence-t-il pas à les identifier, afin d'agir de manière ciblée ? Pourquoi n'est-il pas fait référence au projet Cool City du Canton de Genève ?

Pourquoi ne pas s'inspirer de la Ville de Fribourg, qui a développé, en collaboration avec la Haute école d'architecture et d'ingénierie de Fribourg, un outil qui permet d'identifier les zones problématiques en ville et d'y pourvoir des mesures de réduction de la charge thermique ?

Même Porrentruy et ces 6'400 habitants a réussi à mener un projet pilote intitulé « l'arbre et la nature en ville », soutenu par la Confédération pour une végétalisation des espaces verts diversifiés et adaptés à l'évolution du climat.

Planter des arbres en milieu urbain n'est pas la seule réponse à la lutte contre les îlots de chaleur, d'autant plus que l'opération peut s'avérer plus difficile que prévu. Nous demandons au Conseil administratif de reprendre ses travaux et de revenir avec une réflexion plus large et un plan global de mesures.

Le Président (S) : Madame LANCE-PASQUIER, je n'ai pas très bien compris. Il s'agit donc d'une demande de renvoi en commission ? Madame YUNUS EBENER vous avez donc la parole.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Alors moi, je peux vous dire que je suis réjouie de ce que j'entends par Madame LANCE-PASQUIER et par Madame VESELI. J'ai l'impression que quelque part, intellectuellement, on est véritablement connectées.

Et très prochainement, je vais venir avec un projet. Nous avons mandaté un bureau, ÉcoTech, qui travaille beaucoup avec le Canton et qui a pas mal étudié sur comment est-ce qu'on peut végétaliser et comment est-ce qu'on peut amener de la fraîcheur dans les villes.

Donc un premier temps, ils ont passé au peigne fin la cité, parce que c'est la partie la plus dense de notre commune. Ils ont évalué 50 sites environ de comment est-ce qu'on peut végétaliser ces 50 sites. Et ça rejoint un petit peu la motion qui a été aussi déposée par Monsieur MOSCHELLA.

C'est de dire... moi, ce qui me réjouit, c'est que finalement on est dans le même état d'esprit et qu'on avance ensemble, le Conseil administratif avec le Conseil municipal, par rapport à l'aménagement et à la végétalisation de la Ville d'Onex.

Et je vais venir avec un projet que je vais vous soumettre et je m'en réjouis d'avoir l'unanimité favorable de cet hémicycle par rapport à cette future végétalisation de la commune. Merci pour vos remarques qui sont vraiment très appréciées.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. J'ai beaucoup apprécié de lire ce projet de délibération. J'ai été surpris et heureux de voir qu'il y ait autant d'endroits où on peut planter des arbres.

Je ne pensais pas que c'était autant. Je pensais qu'on était déjà saturé en termes d'espaces disponibles. Et c'est bien. Comme l'a dit Monsieur RITTER, on va bien sûr voter ce projet.

Et je tiens à dire aussi à Madame LANCE-PASQUIER que planter ces arbres n'est pas du tout contreproductif avec le fait d'aller plus loin et de dégager plus de zones végétales, puisque c'est des zones qui sont déjà végétalisées, où on peut déjà planter des arbres. Ça n'exclut donc pas d'aller plus loin dans un projet différent. Et je pense qu'il n'y a pas spécialement de problèmes de rationalisation des coûts dans ce cas-là.

Donc je vois aussi qu'on commence à parler des îlots de chaleur, donc j'imagine que vous accueillerez favorablement mon projet de motion au point 17. Merci.

Le Président (S) : Merci, Monsieur MOSCHELLA. Étant donné qu'il n'y a plus de demande de prise de parole, je vais procéder à la mise au vote après que Monsieur le 1^{er} secrétaire ait procédé à la lecture de l'intitulé. (Lecture). Merci Monsieur AMBORD. Je vais donc procéder au vote. Le vote est ouvert.

Le projet de délibération 2404 est approuvé par 23 oui, 1 non et 3 abstentions (27 votants)

Délibération 2404 dont la teneur est la suivante :

« Vu les effets du réchauffement climatique qui se font notamment sentir chaque été par de fortes chaleurs et de longues périodes de sécheresse ;

Vu la volonté du Conseil administratif d'atténuer ces effets en augmentant la surface de canopée sur le territoire communal ;

Vu la motion M/331 du 9 octobre 2018 intitulée "Des mesures pour atténuer les effets de la canicule" ;

Vu la motion M/335 du 9 avril 2019 intitulée "Pour augmenter la plantation d'arbres hors forêt à Onex" ;

Vu les résultats de l'étude réalisée par le bureau "Atelier nature et paysage" (AtNP) sur le potentiel d'arborisation des espaces publics onésiens ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettres e et m et 31 ;

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 23 oui, 1 non et 3 abstentions sur 28 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. *De procéder à la plantation de 52 arbres supplémentaires dans les parcs et promenades onésiens et d'en assurer l'entretien durant 3 ans ;*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 209'000.00 destiné à ces travaux ;*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
4. *De l'amortir au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024 ;*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 209'000.00 afin de permettre la réalisation de ce projet.*

* * *

9) Morillon-Parc – Ferme urbaine – Aménagement - Crédit de Fr. 490'000.00 (projet de délibération 2406)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, je vous demande s'il y a une opposition à l'entrée en matière ? (Silence). Ce n'est pas le cas, nous pouvons donc passer au débat. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Ou peut-être est-ce que le CA souhaite s'exprimer ?

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Alors pourquoi une ferme urbaine pour la ville d'Onex ? Et bien parce qu'au sein du Conseil administratif, nous souhaitons offrir à la population onésienne un espace vivant autour de l'alimentation et de la production agricole.

Et nous pouvons le faire en aménageant justement une ferme urbaine au cœur de la ville d'Onex. Et de cette manière, chacun, chacune, pourrait participer, pourrait consommer, interagir, apprendre et être sensible à cette thématique de l'alimentation.

L'idée, c'est vraiment de promouvoir un système alimentaire qui est à la fois sain, équilibré et donc bénéfique pour notre santé. De plus, ça s'inscrit véritablement dans l'axe stratégique du plan cantonal 2030. Et si on commence à habituer nos enfants à cette manière de consommer, et bien ça s'inscrit pour les futures générations.

Et au niveau de l'environnement, c'est aussi intéressant de savoir l'origine des produits, la manière dont ils sont produits, comment est-ce qu'ils sont transformés et la saisonnalité. Tout cela influence bien évidemment notre santé et notre environnement. Et de ne pas se dire que les tomates ne poussent ni à la Coop, ni à la Migros, mais bien dans la terre.

Donc voilà, comment cette ferme va-t-elle remplir sa fonction et sa mission ? Donc pour répondre à ces enjeux, il faut évidemment plusieurs axes. Un des axes, c'est un jardin maraîcher. On va aussi mettre en place un espace pédagogique et la participation et l'implication des citoyens et des citoyennes.

Afin de réaliser ces différents axes, et bien nous allons collaborer avec la ferme Pétrichor, peut-être qu'un certain nombre d'entre vous connaît déjà cette ferme qui a, depuis début 2022, repris la ferme permacole des Évaux.

Et c'est cette ferme-là qui va se charger de la mise en place et de l'entretien des jardins maraîchers. L'entretien du jardin se fait évidemment dans un certain état d'esprit, dans un certain respect des valeurs liées à la permaculture.

Donc la permaculture, elle, elle permet de prendre soin du sol, de limiter les besoins en eau, d'une grande diversité et de cultiver une certaine diversité dans la culture. Et donc on n'a pas de produits, on ne va pas utiliser de produits phytosanitaires. Et on va faire en sorte de limiter le plus possible les nuisances du bruit, on va aller vraiment dans ce sens-là.

Donc l'espace pédagogique qui va être confié à la ferme Pétrichor, on se dit au niveau de l'agenda, on estime à partir de 2025. Mais déjà l'année prochaine, dès 2024, il peut y avoir des activités pédagogiques qui peuvent être organisées par la Commune, parce que nous avons, comme vous le savez, l'agenda scolaire 2030 qui est un programme de sensibilisation au développement durable, qui est mis en place par la Ville d'Onex pour les écoles onésiennes.

Et le fait de placer cette ferme à Morillon-Parc, et bien ça donne une certaine proximité avec les écoles, comme l'école d'Onex-Parc, l'école des Bossons. Et puis la participation et l'implication citoyenne, et bien il y a cette possibilité. Donc les personnes intéressées seront impliquées dès le départ de ce projet pour créer véritablement une communauté des membres et bénévoles.

Et l'autre chose qu'on peut ajouter par rapport à ce projet, c'est qu'on peut intégrer le projet de contrat de quartier d'Aquapoulco, qui a déjà commencé à s'installer sur le site. Et on va tout mettre en œuvre pour maximiser les synergies entre les deux projets. Merci.

Mme MASE (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la parcelle de Morillon n'a plus de PLQ, plan localisé de quartier, depuis qu'il a été abrogé. Et aucun nouveau PLQ n'est encore rentré en force.

Or, selon l'article 2 de la loi générale sur les zones de développement, LGZD, la délivrance d'autorisation de construire est soumise à l'adoption d'un plan localisé de quartier. Je vous cite le début de l'article :

« Article 2 : conditions de l'autorisation

La délivrance d'autorisations de construire selon les normes d'une zone de développement est subordonnée sous réserve des demandes portant sur des objets de peu d'importance ou provisoires à l'approbation préalable par le Conseil d'État. »

Ça, c'était une citation de l'article en question. Donc une autorisation de construire n'est pas nécessaire quand les demandes portent sur des objets de peu d'importance ou provisoires.

Peut-on considérer la ferme urbaine de ce projet de délibération, ainsi que le prix de sa réalisation de Fr. 490'000.00, comme de peu d'importance ? Non, bien sûr. Est-on prêt à investir près d'un quart de millions pour un projet provisoire ? J'espère que non.

De plus, le groupe UDC a remarqué des incorrections notamment en page 4 de ce projet de délibération. Je cite : « Administratif : ces aménagements nécessiteront le dépôt d'une demande d'autorisation de construire en procédure accélérée APA auprès du Département de l'aménagement du logement et de l'énergie, DALE »

Or, premièrement, le département en question s'appelle maintenant depuis quelques années déjà, département du territoire, DT, et non plus Département de l'aménagement du logement et de l'énergie, DALE.

Deuxièmement, comme le stipule l'article 2 de la LGZD que j'ai mentionné plus tôt, la délivrance d'autorisations de construire est soumise à l'adoption d'un PLQ. Morillon n'a aucun PLQ. Ce projet de faire une ferme urbaine qui n'est pas de peu d'importance, ou qui n'est pas provisoire, n'est donc pas viable sur la parcelle en question. J'ai terminé, Monsieur le Président. Merci.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Alors peut-être, pour répondre directement à Madame MASE, qui visiblement n'a pas lu entièrement l'article 2 de la LGZD, qui à son alinéa 2 lettre B stipule qu'en dérogation à l'alinéa 1 lettre A le Conseil d'État peut, après consultation du Conseil administratif ou du Maire de la commune, renoncer à l'établissement d'un plan localisé de quartier en zone... non pardon, c'était lettre C, dans les quartiers de développement déjà fortement urbanisés.

Enfin, le groupe PS tient tout d'abord à féliciter le Conseil administratif et l'administration pour cette initiative innovante et résolument axée sur la proximité et le participatif. Pouvoir offrir à la population un espace vivant qui soit à la fois un lieu de participation citoyenne, de consommation, d'interaction et aussi un lieu d'activités pédagogiques, afin de mettre en avant les avantages d'une consommation locale, vont indéniablement dans le bon sens.

Il est important de savoir quels sont les impacts pour notre société, pour l'environnement et de ce que nous consommons. La gestion de la production, la manière de produire, ne pas utiliser des produits néfastes pour nous et la planète, le respect des saisons, produire et consommer ce dont on a réellement besoin pour réduire le gaspillage alimentaire et d'énergie pour les fabriquer, les transporter et pour détruire les surplus sont des bienfaits simples pour l'écologie et à la portée de chacun et de chacune.

Cette ferme urbaine allant dans ce sens, le parti Socialiste votera sur le siège cette délibération. Merci.

Mme PERROTTET (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe ECHO'Verts Libéraux renvoie en commission. Je trouve que l'idée, elle est très bonne. Mais je trouve que le prix est très cher.

Et de pourquoi en commission ? C'est juste parce que j'ai énormément de questions. Par exemple, le prix des tunnels, je sais que c'est possible par exemple de prendre des tunnels qui sont, qui ont déjà été utilisés par des maraîchers, simplement ils n'en ont plus besoin, donc ils les vendent moins cher, etc. Et je trouverais ça hyper intéressant qu'on en parle en commission. Voilà. Merci beaucoup.

Le Président (S) : Merci, Madame PERROTTET. Le renvoi en commission étant demandé, je donne la parole à Monsieur PASQUIER.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR soutient le renvoi en commission.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe MCG renvoie aussi en commission. Merci.

Le Président (S) : Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer sur le renvoi en commission ? Monsieur RITTER, il me semble que votre groupe s'est déjà exprimé à ce propos, c'est pour ça que je ne vous ai pas donné la parole. Madame GIROUD, vous avez la parole.

M. GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Nous allons nous opposer au renvoi en commission.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe Socialiste également s'opposera.

Le Président (S) : Merci, Monsieur STURCHIO. Désolé d'avoir coupé votre micro un peu tôt. Je vous propose donc de procéder au vote sur la demande de renvoi en commission. J'ai juste un petit souci technique pour le lancement du vote.

Donc comme je l'ai dit, la demande de renvoi en commission a été refusée.

Le renvoi en commission du projet de délibération 2406 est refusé par 14 non et 13 oui (27 votants)

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. En fait, moi je rebondis sur le propos, enfin un des points que Madame MASE a soulevés. Je suis assez d'accord avec elle.

Je suis vraiment surpris que dans un document qu'on reçoit en 2023, il y a encore le DALE qui est mentionné alors que c'est le DT depuis, en tout cas la législation d'avant, donc en tout cas depuis cinq ans. Merci.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, le groupe PLR soutenait le renvoi en commission parce qu'il avait quelques éléments à apporter en commission. Il va les exposer par ma voix ce soir.

Ce projet est un mauvais projet. Un mauvais projet parce que si vous avez eu l'occasion d'aller visiter les fermes urbaines à Genève, il n'y en a pas beaucoup, il y en a quatre. Elles se trouvent... la ferme de Budé, la ferme du Lignon, la ferme de Meyrin et la ferme de Bernex. Aucune ne se trouve au milieu d'immeubles. Toutes se trouvent à proximité de forêts, à proximité de parcs.

Alors on dit effectivement que c'est une zone urbaine, mais c'est une ferme urbaine, mais elle constitue un environnement qui est propre au développement d'une ferme urbaine. Tout ça pour vous dire, Mesdames et Messieurs, que le lieu est mal choisi.

Si on veut développer une ferme urbaine à Onex, ce qui est tout à fait louable, aussi pour des questions pédagogiques qui ont été évoquées par Madame YUNUS EBENER, il y a d'autres endroits qui seraient peut-être plus adaptés sur la commune pour créer cette ferme urbaine.

Je pense par exemple et je vais vous faire rire, au parc de la Mairie, avec un coteau qui est bien ensoleillé. Mais il y a aussi le secteur des Ormeaux où le Conseil administratif de gauche avait une volonté de densifier et que, pour l'instant, ce projet est gelé parce qu'effectivement il y a eu une telle opposition que c'est aberrant d'aller construire encore des immeubles dans le secteur des Ormeaux au bord de l'Aire.

Là, il y aurait une opportunité d'effectivement de développer une ferme urbaine avec une synergie qui ne serait pas négligeable, avec toute l'infrastructure de la FOJ, où ils travaillent déjà avec des animaux, avec une ferme, et là il y aurait quelque chose effectivement à développer.

C'est une mauvaise idée, un demi-million, Mesdames et Messieurs, aujourd'hui. On va le voir tout à l'heure avec le budget. Ce budget où la majorité de gauche continue à jeter l'argent par les fenêtres. Avec des recettes complémentaires, plus 14 millions issus de la péréquation intercommunale, aucune volonté de réduire la dette, alors que les taux hypothécaires augmentent, une augmentation conséquente des charges de la commune, et on continue à dilapider l'argent avec des projets qui ne correspondent pas à la réalité aujourd'hui.

Sur ce projet d'un demi-million, Fr. 30'000.00 si vous lisez correctement le projet de délibération, est dédié à la communication et à trouver un nouveau logo. Peut-être qu'on va nous trouver encore un nouveau logo au même titre que la Recyclerie, qu'ils veulent appeler maintenant le Nouveau neuf. Fr. 30'000.00.

Vous le savez, Mesdames et Messieurs, je suis candidat au Conseil administratif. Les élections, elles auront lieu le 12 novembre. J'ai eu l'occasion de créer un flyer et de faire un envoi. Ça m'a coûté moins de Fr. 1'500.00. Pour faire une communication à l'ensemble de la commune sur une nouvelle ferme urbaine qui est située au milieu de la cité, Fr. 30'000.00.

Alors, si aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, au sein de ce Conseil municipal, on ne se pose pas un certain nombre de questions, on ne joue pas notre rôle de poser les questions pertinentes au Conseil administratif et remettre en question les projets qu'il nous présente.

C'est pour cela, Mesdames et Messieurs, que le groupe PLR refusera ce projet. Je vous remercie.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Merci Monsieur PASQUIER pour vos remarques fortes pertinentes et constructives. Un mauvais projet ? Bon, c'est dommage.

Alors, quand on présente un jardin maraîcher pour faire connaître un peu plus l'agriculture, pour amener un peu le monde agrarien dans un monde rural, c'est un mauvais projet. Sachant que notre commune, 45% de notre commune c'est l'agriculture. Donc, amener un petit peu d'agriculture dans la ville d'Onex, je trouve que dire que c'est un mauvais projet, je suis perplexe face à ce jugement.

Les fermes ont été visitées bien évidemment. Maintenant, si les membres du Conseil municipal sont intéressés par les fermes, vous avez tout le loisir d'aller visiter les fermes évoquées par Monsieur PASQUIER. Ça, libre à vous. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'au sein de l'administration, ce sont des choses qui ont été faites... mais merci pour la proposition.

Concernant les Ormeaux, je vous rappelle juste que les Ormeaux est un terrain de l'État. Ce n'est pas un terrain qui appartient à la Ville d'Onex. Donc nous ne sommes pas chez nous, c'est la propriété de l'État. Peut-être que vous pouvez les contacter et faire une proposition sur leur propre territoire.

Donc, l'idée c'est que les Ormeaux ne sont pas du tout gelés, c'est un projet de l'État qui doit aller de l'avant. Donc on laisse les privés, mais là c'est l'État, mais on laisse l'État gérer son patrimoine comme il le souhaite, libre à l'État de faire ceci. Ça m'étonne qu'un PLR veuille se mêler des affaires des autres, mais bon voilà, une remarque pertinente en effet.

Vous évoquez l'idée, vous ouvrez déjà le débat du budget et il n'est pas question du budget pour l'instant et ici. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. En fait, j'aimerais bien... enfin, j'aimerais d'abord poser une question à Monsieur et Madame de l'UDC. Est-ce que Morillon-Parc a quelque chose de sacré pour vous ? Parce que manifestement, dès qu'on touche ou fait appel à Morillon-Parc, ou la pataugeoire, il y a des crispations et je me pose un peu des questions si j'avais peut-être loupé quelque chose.

Ensuite, Monsieur PASQUIER, la ferme de Budé, alors hasard géographique, je mange assez régulièrement proche de la ferme de Budé, en face d'une école, avec une mairie aussi pas très loin, avec plein d'installations, avec deux centres commerciaux entre-temps. Donc on ne peut pas dire que ça soit vraiment isolé et en plein champ. Non, il y a quand même des habitations un peu similaires à ce que nous trouvons ici.

Et puis, est-ce que c'est un mauvais projet ou pas ? Ça, c'est un avis personnel. Pour ma part, je soutiens ce projet. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. J'ai envie de dire que le projet, il est bien, mais ce n'est pas le moment non plus en fait. C'est un demi-million pour mettre un poulailler, bon bah ok. Mais c'est plus important de rénover des bâtiments que de mettre des poules... enfin, je ne sais pas.

Je ne critique pas du tout le projet. Je ne trouve pas que c'est le moment non plus. Donc dans ce cas-là, et je dirais même qu'il y a Aquapoulco qui est en construction, qui a été fait, avec la maison de contrat de quartier, et voilà je pense que ça fait un peu écho, non ?

Je pense qu'on pourrait déjà voir comment ça se passe avec Aquapoulco et puis regarder après, comment ça se passe pour faire un projet qui coûte un demi-million vu que Aquapoulco a coûté déjà nettement moins cher.

Voilà... merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Je trouve vraiment dommage que vous ayez refusé le renvoi en commission. C'est un projet qui a eu un certain teasing depuis plusieurs années et j'aurais vraiment voulu voir les tenants et les aboutissants et décider moi-même si c'est trop tôt ou pas, en voyant le projet de plus près.

Et là, vous nous forcez à voter sur le siège et ce n'est pas forcément ce qu'on aurait voté après une commission. Ça, c'est vraiment dommage.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. J'ai entendu tout à l'heure dire que les enfants doivent comprendre d'où vient donc une patate, d'où vient tout un légume. Donc la ferme, je trouve que l'idée, elle est très bonne.

Par contre, moi justement, vu qu'il y avait le renvoi en commission qui a été refusé, moi j'aurais proposé plutôt de voir avec des jardins familiaux. Sur 3'600 mètres carrés, nous pouvons mettre environ 18 à 20 parcelles, donc ce qui ne ferait pas mal, ça. Ça pourrait aider pas mal de personnes.

Et là, les enfants pourraient vraiment voir avec leurs parents comment est-ce que cela se passe. Voilà, c'était mon idée. Maintenant, à vous de décider.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Chez moi, c'est toujours le silence que je regarde en premier. Ça ne vous surprendra pas. Mais j'avais toute une série de questions aussi concernant les finances et puis des idées aussi.

Là, vous nous forcez à voter sur le siège et vous nous forcez à voter pas forcément ce qu'on aurait voté en revenant des finances. Et je trouve aussi qu'en tant que conseillers municipaux, ça me surprend que vous votiez comme ça un demi-million sur le siège, allez hop !

Je rejoins un peu Monsieur PASQUIER, non pas sur la mauvaieseté du projet, mais sur le fait de jeter l'argent par les fenêtres. Je ne comprends pas. On est quand même comptable devant les contribuables de l'argent qu'on dépense. Et vous balancez comme ça des demi-millions sans vérifier, sans aller voir en commission. Ça me surprend. C'est un peu dommage.

On va voter ce soir, mais on ne votera pas nécessairement ce qu'on aurait voté en revenant de commission. Merci, Monsieur le Président.

Le Président (S) : Merci, Madame KELLER. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vais donc demander la lecture à Monsieur le 1^{er} secrétaire qui va vous donner la lecture de la délibération 2406. [Lecture]. Merci, Monsieur AMBORD. Je vais donc ouvrir le vote. Le vote est ouvert.

Le projet de délibération 2406 est approuvé par 14 oui et 13 non (27 votants)

Délibération 2406 dont la teneur est la suivante :

« Vu le Plan Climat Cantonal 2030 – 2^{ème} génération

Vu les objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies, notamment les ODD 2 et 12

Vu les axes de la Vision stratégique 2030 du canton de Genève pour soutenir une alimentation bas carbone, saine et équilibrée

Vu l'importance de l'impact environnemental généré par l'alimentation

Vu l'influence de l'alimentation sur la santé du consommateur mais également sur l'environnement

Vu la consommation d'énergie du transport des denrées

Vu la part importante des aliments produits jetés

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, art. 30 al. 1, lettres e et m

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 14 oui et 13 non sur 28 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. D'offrir à la population un espace vivant autour de l'alimentation et de la production agricole en aménageant une ferme urbaine, au cœur de la Ville d'Onex ;*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 490'000.00 destiné à cet aménagement ;*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
- 4. D'amortir la dépense de Fr. 490'000.00 au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2024 ;*

5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 490'000.00 afin de permettre la réalisation de ces aménagements. »*

* * *

10) Approbation du budget de fonctionnement annuel 2024, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération 2407)

Le Président (S) : Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Est-ce qu'il y a... ah oui, j'ai oublié de vous soumettre l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à l'entrée en matière ?

Alors il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière. L'entrée en matière est donc acceptée. On va donc donner la parole à Madame LANCE PASQUIER, à moins que le CA ne souhaite s'exprimer, vu qu'il s'agit de son budget ? Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Alors volontiers, j'aimerais présenter le budget, mais il faut que quelqu'un... voilà. Faut que vous ayez la présentation et je vais commenter, ah voilà, très bien.

Donc voilà, je vais vous présenter le budget 2024. Et nous commençons avec un premier tableau de... vous savez, je dois me retourner pour voir les notes. Alors attendez, excusez-moi, je ne sais pas pourquoi j'étais sûre que vous vouliez faire la pause avant la présentation du budget, mais pas de soucis je m'adapte, je sors tous mes documents. Non, non, mais ça va aller, on ne va pas en avoir pour une heure, je vous promets, ça va jouer.

Alors notre commune, comme vous le savez, cumule un certain nombre de caractéristiques qui l'amènent à être la commune la plus faible en valeur du centime de production de l'impôt des personnes physiques et personnes morales, et les recettes fiscales de l'année, divisées par le nombre de centimes additionnels et le nombre d'habitants. Alors bon, je pense que dit comme ça, ça vous paraît être un petit peu de charabia. Mais l'idée, finalement, de ce chiffre, qu'est-ce que ça veut dire ? Ce chiffre, en fait, il nous montre quelque part les moyens que nous avons, c'est-à-dire pas grand-chose.

Donc en fait, si on compare un petit peu notre commune à d'autres communes, moi j'aime bien comparer la Ville d'Onex à la Ville de Carouge et à Plan-les-Ouates. Pourquoi la Ville de Carouge ? Parce qu'on est à peu près la même grandeur, disons à presque 23'000 habitants, nous on est à 19'000. Et puis Plan-les-Ouates, qui est une plus petite commune mais qui est beaucoup plus riche.

Et en fait, nous, si on est dans une situation aussi difficile, c'est bien évidemment à cause du manque d'emplois dans notre commune. Si on prend l'emploi pour 10 habitants, et bien à Onex c'est 2 emplois pour 10 habitants. Si on prend la Ville de Carouge, c'est 9 emplois pour 10 habitants. Si on prend Plan-les-Ouates, c'est 11 emplois, c'est pratiquement 12 emplois pour 10 habitants.

Donc là, ça explique pourquoi on est dans cette situation-là. Donc le manque d'emplois et la taille de la population fait qu'on n'a peu de moyens. Et puis, en plus de tout cela, il y a le

rapport qui a été fait par le centre d'analyse territoriale des inégalités à Genève et qui montre qu'on est une population dans une certaine précarité.

Et puis la population est dans une certaine précarité, mais en même temps, quand on regarde le revenu médian des différentes communes et qu'on fait une comparaison, et bien à Onex le revenu médian par couple marié représente Fr. 114'000.00, la Ville de Genève Fr. 118'000.00. De nouveau, si on prend Plan-les-Ouates, c'est Fr. 170'000.00, Carouge c'est Fr. 126'000.00. Et puis après, si on veut vraiment se faire un peu de la peine, alors Vandœuvres, c'est plus élevé, c'est pratiquement Fr. 300'000.00.

Voilà, toutes ces explications font qu'on a un manque de moyens, mais voilà, c'est évidemment... on ne peut plus rien faire. Enfin on essaye de faire le nécessaire, en essayant... on essaie d'attirer les entreprises, on essaie de prendre contact. Madame KLEINER est assez active à ce niveau-là. Mais voilà, l'histoire... on ne peut pas changer l'histoire de notre commune.

Donc maintenant, si on prend le budget 2024, les charges sont estimées à Fr. 66'478'121.00 pour et notre budget c'est Fr. 66'524'275.00 de revenus. Donc nous avons un budget équilibré, avec un excédent de Fr. 46'154.00.

Donc les trois prochains slides qui vont arriver vont justement vous montrer cette évolution et comment est-ce que cette évolution, elle s'inscrit entre les différents budgets.

Donc là, vous avez au budget 2024, les charges ont fait l'objet d'une analyse minutieuse et rigoureuse pour limiter le plus possible leur augmentation. Ça, c'est vraiment, on a beaucoup travaillé là-dessus. Les services sont arrivés avec des propositions. On a dû trancher.

Donc la hausse des revenus permet de couvrir les charges pour obtenir un budget équilibré comme nous l'avons eu en 2023.

Donc là, en fait ici, on a les arguments... enfin, on a les explications pour qu'on comprenne comment est-ce que l'évolution s'est faite. Donc, il y a par rapport aux charges et puis il y a une augmentation des charges qui sont liées aux charges du personnel, mais aussi aux biens et services.

Et puis, il y a les charges de transferts. Et dans les charges de transferts, et bien nous avons évidemment la crèche, la petite enfance, ça, ça fait gonfler toujours ces charges-là. Et puis les charges du personnel, on va développer davantage un peu plus bas.

Donc l'augmentation des charges de transferts que vous voyez là de Fr. 3'000'000.00, c'est vraiment les subventions pour la petite enfance, garderie et crèche. L'ouverture de la crèche les Cèdres sur le site de Butini, qui est prévue pour août 2024.

Donc là, on a la variation des revenus par analyse des écarts entre le budget 24 et le budget 2023. Donc on a, à chaque fois que vous voyez revenu de transfert, ça concerne la péréquation, donc il y a une augmentation de la péréquation. Et puis on a une petite augmentation des personnes morales et personnes physiques, ça ne change pas grand-chose.

Donc voilà, par rapport à la répartition des charges, là vous avez un petit peu le pourcentage, mais on peut passer tout de suite à la slide suivante, parce que je trouve qu'elle est vraiment bien plus parlante. Voilà, c'est le camembert.

Et en fait ce camembert, ça vous permet de voir où sont, où passent quelque part nos charges. Donc, pratiquement 40% c'est les charges du personnel, puis si vous suivez sur la grille, bah vous avez... c'est la nature 30, donc total des charges du suivi. Et donc 39%, c'est les charges du personnel et puis 34% c'est les charges de transferts.

Donc, par rapport à ces charges de transferts, comme c'est évoqué dans le tableau que vous avez dans ce projet de délibération, le tableau numéro 36, c'est l'ensemble des subventions qui sont versées pour la petite enfance, les subventions versées pour les entreprises formatrices, la participation aux frais des SIS, ça c'est quelque chose qui est nouveau.

Il y a une nouvelle loi qui est passée, et c'est un règlement, voilà, que le Grand Conseil a voté et dorénavant le SIS, le nouveau groupement intercommunal est chargé de la défense contre l'incendie.

C'est des charges, il y a le GIAP, il y a les cuisines scolaires, l'ACG, le SIACG... Il va y avoir des augmentations, parce que c'est le service informatique, et puis on fait tout évidemment le nécessaire pour éviter d'être attaqué. Donc voilà, ça c'est l'explication. Moi, je vous donne un peu en vrac comme ça, mais vous aurez des explications un peu plus précises lors des commissions.

Et la charge du personnel, c'est celle qui est la plus importante et qui va être développée dans les autres slides.

Donc, les salaires du personnel administratif et d'exploitation représentent 75% du total des charges du personnel. Et sont légèrement inférieures par rapport au budget 2023. Donc vous voyez, on reste toujours un petit peu dans le même proportionnel, c'est 75%.

Donc finalement, pourquoi est-ce qu'il y a cette évolution-là ? Et bien voilà c'est lié à la vie chère, à la variation de la masse pour les annuités. On a la création de postes fixes, donc 5.8 ETP et une augmentation mécanique de la part du 13^{ème} salaire.

Maintenant, si on regarde de nouveau la comparaison avec la Ville de Carouge par rapport aux charges, et bien on se rend compte tout de même que nous, à Onex, et bien pour 19'000 habitants, on a environ 163.55 ETP, alors que Carouge, qui a à peu près la même grandeur, c'est 237.06. Et c'est des chiffres qui datent de 2021, on n'a pas eu les plus récents.

Donc on reste tout de même économe, entre la proportion de la grandeur de notre commune et nos employés, notre administration.

Donc voilà, le traitement du personnel qui est la nature 301 que vous avez. C'est le salaire du personnel administratif et d'exploitation. Et la 305 c'est les charges patronales. Donc là, ce qui apparaît, il y a une augmentation de Fr. 1'134'980.00 entre le budget 2024 et le budget 2023.

Donc, en termes du budget du personnel, nous n'avons jamais dépensé plus que ce qui était prévu. Et bien au contraire, on est toujours en dessous, parce que finalement, quand on met des postes comme ça au concours, et bien ce n'est pas au 1^{er} janvier qu'on arrive à engager des gens tout de suite. Il nous faut des profils, il nous faut le bon candidat. Donc ça prend du temps.

Et cette augmentation, elle explique la quasi-totalité de l'augmentation des charges en personnel, entre le budget 2024 et le budget 2023.

Donc là, nous avons les charges de biens et services et autres charges d'exploitation qui augmentent un peu de Fr. 1'331'183.00 et les raisons principales de cette augmentation sont les suivantes. C'est les prestations de services et honoraires que vous retrouvez dans la nature 313, les prestations en collaboration avec le bureau d'intégration des étrangers, le Service social a un certain nombre de prestations qui vont vous être développées en commission, mais vous avez les ateliers bientôt à l'école destinés aux enfants, l'antenne santé sexuelle en lien avec le planning familial, et puis vous avez aussi le Service action citoyenne.

Enfin voilà, je ne vais pas aller dans les détails, mais les travaux d'entretien, les écoles, tout ça, vous allez voir ces choses plus en détail en commission.

Donc là, nous avons l'évolution des amortissements du patrimoine administratif. Je suis sur plusieurs documents. En fait, ce que nous avons vraiment voulu faire, c'est de vous faire une présentation la plus pédagogique possible pour que vous ayez des camemberts, pour que vous ayez des courbes, pour que ça soit le plus parlant pour vous et que vous compreniez bien ce budget.

Donc l'augmentation des amortissements, et bien il y a une augmentation des amortissements budgétés entre 2024 et 2023 de Fr. 388'642.00 et qui s'explique essentiellement par l'impact des amortissements en lien avec des investissements qui sont prévus en 2024.

Et là, vous avez le tableau des amortissements, le tableau numéro 33, qui vous l'explique bien. Et vous avez donc par exemple, on parle du ruisseau du Pont-du-Centenaire, réfection des classes, rénovation de la Maison onésienne, plantation d'arbres hors-forêt, enfin voilà, tous ces investissements que vous avez et qui expliquent cette augmentation-là.

Donc là, c'est finalement le camembert, bon comme vous avez pu le constater, moi je suis vraiment une fan du camembert, parce que je trouve qu'on visualise bien, et puis c'est très parlant.

Donc où va l'argent du contribuable ? Là, vous voyez que les dépenses de la Ville d'Onex s'effectuent principalement dans le domaine de la sécurité sociale, presque 24% de l'administration publique, 21.24% la culture, le sport et les loisirs.

Dans ce slide-là, vous avez la répartition des revenus. Et l'écart le plus important entre le budget 2023 et le budget 2024 concerne les revenus de transferts, avec une belle augmentation de Fr. 4'793'374.00. Et en fait, c'est principalement dû à la péréquation. Je vous simplifie, il y a le fond, le FI, enfin il y a plusieurs fonds, mais voilà c'est une augmentation que l'on a avec la péréquation.

Et puis maintenant, si on regarde la répartition des revenus en pourcentages, et bien les revenus de notre commune, nous, nous arrivons à vivre avec nos propres moyens à 65%. Donc les revenus fiscaux que nous avons des personnes physiques et des personnes morales, c'est Fr. 43'287'500.00, 65% du budget.

Par contre, les revenus de transferts, donc c'est ce que je vous disais, la péréquation, et les différents fonds, il y a aussi au niveau fédéral... enfin bref, je ne vous fais pas le détail, et bien ça représente quand même 26%. 26% de notre budget, ça reste la péréquation et ça représente Fr. 17'382'720.00.

Voilà, c'est la répartition des revenus fiscaux des personnes physiques, des personnes morales et du fond de la péréquation. Vous l'avez, voilà.

Après l'autre slide, voilà, là, toujours des camemberts, je m'attarde un peu plus sur les camemberts que sur les tableaux. Mais là, on a la répartition des revenus fiscaux en pourcentages et ça vous donne un peu... ça fait des photographies de comment, d'où est-ce que viennent nos revenus, voilà, les impôts des personnes physiques, des personnes morales. Et puis ça vous donne une image, une photographie de cette répartition. D'où est-ce qu'on tire finalement nos petits sous.

Après, vous avez la répartition des revenus fiscaux sur le total des revenus. Et donc la part des revenus fiscaux diminue à 65% du total des revenus au budget 2024. Tandis que les autres revenus augmentent à 35% du fait justement de l'augmentation de la péréquation.

Et là, nous avons l'évolution des revenus fiscaux des personnes physiques. Donc vous voyez que quelque part, les revenus fiscaux des personnes physiques sont en constante augmentation depuis 10 ans. Nous avons enlevé cette fois les prévisions de l'État qui se trouvaient par-là, mais voilà, c'est qu'on adapte vraiment notre budget. On suit la même courbe pour vous montrer que quelque part notre budget s'adapte et qu'on ne fait pas des folies, dans le fond.

Et là, c'est les revenus fiscaux des personnes morales, budgétés pour 2024 qui sont supérieurs depuis le début de la législature. Il y a eu des petites chutes, mais là ça augmente.

Donc les investissements prévus sont de Fr. 20'000'000.00 sont couverts, partiellement, par un autofinancement d'environ Fr. 4'700'000.00. Et donc, il y a évidemment une insuffisance de Fr. 15'000'000.00 mais ça, voilà, on a été ambitieux par rapport à nos investissements.

C'est toujours un exercice assez délicat avec les investissements, parce qu'il y a des choses qui sont en cours et des choses qui sont en attente. Ça dépend aussi parfois du Canton. Mais voilà, on fait ces types de projection.

Donc maintenant, le dernier slide... s'il y a une chose qu'il faut retenir par rapport à tout ce que je vous ai montré jusqu'ici, c'est qu'il y a un excédent de revenu de fonctionnement de Fr. 46'154.00 et une demande d'autorisation d'emprunter Fr. 15'337'354.00 pour les investissements. Merci.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Intéressante présentation, merci Madame YUNUS EBENER. Je suppose qu'on ne refusera pas le renvoi en commission du budget quand même, là ça me ferait peur.

Je serais très intéressée, effectivement, d'aller en commission pour voir cette augmentation de 10% du budget. J'ai déjà repéré 2/3 postes qui m'intéressent grandement et je me réjouis de nous retrouver en commission peut-être. Merci, Monsieur le Président.

Mme PERROTTET (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Je vous remercie beaucoup, Madame YUNUS EBENER, de m'avoir expliqué vos camemberts hyper visuels. En étant moi-même malvoyante, j'en ai déjà parlé comme quoi que les slides, je voulais les avoir en avance pour pouvoir les regarder.

J'avais convenu ça avec le secrétariat, bien sûr que je ne les divulguerai pas. Mais malheureusement, toute cette présentation, je n'ai pas pu la regarder. Et franchement, je trouve que ce n'est pas vraiment correct. Donc je ne sais pas quoi en dire. Juste peut-être faites attention à ce genre de chose. Merci beaucoup.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe Socialiste remercie le Conseil administratif et le personnel qui ont œuvré pour nous présenter ce projet de budget 2024.

Nous profitons aussi de ce rendez-vous annuel pour remercier toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de leur travail en faveur des habitantes et des habitants d'Onex. Vous voudriez bien, Madame la Maire, leur transmettre.

Nous sommes satisfaits de voir que cette année encore, le Conseil administratif a opté pour une vision sociale et écologique, qui est en phase avec les enjeux de la période critique que nous vivons, plutôt que d'une approche budgétaire restrictive qui ne serait pas la solution.

Il faut plus que jamais soutenir l'emploi, l'économie et la population par des mesures d'investissements et de prestations publiques. La population fait face à une augmentation généralisée du coût de la vie, prix à la consommation, loyers, énergie, primes d'assurance maladie, etc. et à la perte de pouvoir d'achat qui en découle faute d'adaptation des salaires et des rentes.

En effet, de plus en plus de ménages peinent à joindre les deux bouts. La classe moyenne se paupérise et les plus fragiles sont chaque jour plus nombreux et nombreuses à basculer dans la pauvreté.

La nécessité d'un service public fort et résilient n'a jamais été aussi évidente. Les besoins sociaux et environnementaux se font rudement sentir. Onex se doit de disposer de moyens suffisants et il appartient donc au Conseil municipal d'allouer les fonds nécessaires, afin de pouvoir apporter des réponses à court et moyen termes, mais aussi et sûrement à long terme.

Les Socialistes se réjouissent de constater que le budget garantit les mécanismes salariaux du personnel municipal, car de bonnes conditions de travail sont indispensables aussi au maintien de la qualité des prestations à la population.

Par rapport à la délibération elle-même, et à ce stade, nous pouvons regretter le manque de détails. L'exposé des motifs était un brin plus exhaustif par le passé, par exemple aux charges, nature 30, 7.7 ETP ou EPT selon. Quels sont les nouveaux postes ? Et pour la nature 31, prestations de service + Fr. 562'733.00 de dépense avec, entre autres, comme libellé "Fête du 175^{ème}", sans savoir combien ces festivités, certes importantes, vont coûter.

Nous savons que le Conseil administratif poursuit une politique d'engagement du personnel raisonnée et tenons compte des nécessités auxquelles notre administration doit faire face pour pouvoir répondre de manière adéquate aux besoins de la population onésienne et peut-être ici assuré de notre soutien.

Nous devons aussi nous étonner de l'excédent de revenu de Fr. 46'154.00. Comment cela se fait-il que cette somme ne soit pas affectée et qu'on laisse un tel excédent, surtout quand

nous avons encore en mémoire les estimations exagérément erronées du Département cantonal des finances de l'année dernière ?

Pour cela, nous serons attentifs et contrôlerons que des corrections d'entrée fiscale aient bien été prises en compte dans la mesure du possible et de la loi. Nous sommes certains que lors des différentes commissions sectorielles, le Conseil administratif va nous donner plus de précisions.

Néanmoins, avoir déjà plus d'informations avant lesdites commissions, aurait été je le pense bénéfique. Pour sa part, le parti Socialiste continuera de se placer du côté de la majorité de la population et de défendre la solidarité et la justice fiscale, plutôt que les privilèges de quelques-unes et de quelques-uns, pour qui la solidarité est un luxe et l'adaptation du dérèglement climatique un détail technique.

Nous nous réjouissons de poursuivre le traitement de ce projet 2024, en votant le renvoi en commissions sectorielles. Merci.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens, enfin... nous tenons, les Verts, déjà à remercier donc le Conseil administratif et Madame YUNUS EBENER, dont c'était le premier exercice pour cette présentation des comptes.

C'est aussi tout le personnel communal qui a été impliqué là-dedans pour trouver des solutions, trouver des priorités, parce qu'on sait qu'il faut trouver un équilibre. Chacun de vous va pouvoir faire plus. Mais voilà, on doit faire avec les revenus que l'on a.

Et contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure, à Onex, nous ne mettons pas l'argent par les fenêtres. Nous ne jetons pas l'argent par les fenêtres à Onex, et ça, il faut que ça soit bien clair.

Nous aurons tout le loisir d'étudier ça en commissions, comme l'a dit Monsieur STURCHIO, un petit peu les détails qui nous manquent, peut-être, pour certains. Et nous proposons de soutenir donc le renvoi en commissions.

Mme LANCE PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. C'est avec consternation que le groupe PLR a pris connaissance des premiers éléments sur le budget 2024. Alors que le nombre d'habitant stagne, que nous propose le Conseil administratif ? Une explosion des dépenses, une explosion des charges de personnel. Aucune considération sur l'endettement, la charge fiscale ou la pyramide fiscale de la commune.

Au lieu de se féliciter d'être la commune qui profite le plus des mécanismes péréquatifs, nous vous invitons à réfléchir en urgence à l'attractivité de la commune. Vous voulez soutenir l'emploi et l'économie, ce n'est pas en explosant le budget, en étouffant les contribuables sur la charge fiscale et en multipliant les prestations étatiques sans aucune considération d'efficacité, ni d'efficience, que vous atteindrez cet objectif.

Le groupe PLR soutient donc le renvoi en commissions.

Mme YUNUS EBENER (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Oui, alors moi je souhaitais juste... pour Madame PERROTTET. Je suis tout à fait désolée. D'ailleurs, j'avais prévu quelque chose pour vous et je me suis dit que j'allais vous donner ma présentation, puis

moi, je fais sur l'ordi. Et puis voilà, dans le contretemps, navrée par rapport à ça. On fera le nécessaire pour pas que ça se reproduise.

Alors Madame LANCE PASQUIER, j'entends souvent de la part de la droite dire que les contribuables, je ne sais plus comment vous l'avez exprimé avec vos propres termes, croulent sous l'impôt excessif de la Ville d'Onex, ceux qui en paient.

Moi je tiens juste à vous rappeler que voilà, il y a historiquement... la commune s'est développée de cette manière. Nos prédécesseurs n'ont pas pensé à faire une zone industrielle, ni une zone économique.

Donc nous dépendons de cette péréquation, et si nous diminuons les impôts, ça il faut vraiment que la droite l'entende, c'est que si nous diminuons nos impôts, et bien nous perdons une partie de la péréquation.

Et perdre une partie de la péréquation, et bien forcément, c'est moins d'argent pour la commune et ça serait une extrêmement mauvaise idée d'aller dans ce sens-là. Et je le répète depuis le début de la législature, ce n'est pas la première fois qu'il y a un siège à droite, mais ce qu'il y a de sûr c'est que ça semble être un peu les premières fois où on essaie vraiment de faire en sorte d'attirer de l'économie à l'intérieur de notre ville.

Mais il faut que cette ville, elle soit aussi attractive. Et faut qu'on se donne les moyens pour qu'elle soit attractive et qu'on donne envie aux entreprises de venir s'installer et ceci est possible à travers les investissements. Et pour faire des investissements, et bien on a quand même besoin d'un certain nombre d'employés pour aller de l'avant avec nos projets.

Donc la vision d'ensemble, nous l'avons. Elle est tout à fait cohérente. Et je me réjouis de discuter de tout cela en commissions avec vous.

Le Président (S) : Merci, Madame YUNUS EBENER. Tous les groupes s'étant exprimé sur le renvoi en commission, je vous propose de le soumettre au vote. Le vote est lancé.

Alors par 27 oui, 0 abstention et 0 non, donc à l'unanimité, le renvoi en commission du budget est accepté.

Le renvoi en commission du projet de délibération 2407 est approuvé à l'unanimité des présents (27 votants)

11) Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) – Versement de la contribution annuelle 2024 – Crédit de Fr. 555'300.00 (projet de délibération 2411)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Étant donné qu'il n'y en a pas, on peut passer au débat. Est-ce qu'il y a des demandes ? Je donne donc la parole à Madame YUNUS EBENER.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Donc ce fonds intercommunal pour le développement urbain, FIDU, alors chaque année on verse des sous. Donc là en l'occurrence, c'est Fr. 555'300.00. Toutes les communes font un versement dans ce fonds.

Et ce qu'on se rend compte, au fur et à mesure que l'année avance, c'est que quelque part et bien la Ville d'Onex profite davantage de ce fonds et récupère assez rapidement cet investissement que l'on fait, à travers ce projet de délibération.

Donc je vous encourage à l'accepter pour qu'on puisse en profiter et ça fait partie du système de l'Association des communes genevoises qui est bien organisé. Merci.

Le Président (S) : Merci, Madame YUNUS EBENER. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Si ce n'est pas le cas, je vais demander à mon 1^{er} secrétaire de lire la lecture de l'arrêté. Vous avez la parole, Monsieur Cédric AMBORD. [Lecture]. Merci, Monsieur AMBORD. Je vais donc soumettre l'objet au vote. Le vote est lancé.

Par 23 oui, 4 abstentions et 0 non, la délibération 2411 est acceptée.

Le projet de délibération 2411 est approuvé par 23 oui et 4 abstentions (27 votants)

Délibération 2411 dont la teneur est la suivante :

«Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton

Vu que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandés à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenables, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type

Vu qu'un groupe de travail, réunissant treize communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton, lesquels se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Vu que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les sept représentants, cinq sont désignés par l'ACG parmi les magistrats communaux, les deux

autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes

Vu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement

Vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements

Vu que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 23 oui et 4 abstentions sur 28 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 555'300.00 pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements ;*

2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
3. *D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 02.36 dès 2024 ;*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n° 1. »*

* * *

Je vous propose d'effectuer une pause. Il est 21h20, nous reprendrons à 21h40.

PAUSE 21H20

REPRISE 21H47

12) Salle communale - Démolition et reconstruction – Crédit d'étude de faisabilité de Fr. 85'000.00 (projet de délibération 2408)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, je vous propose de vous prononcer sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions ? [Silence]. Non. Alors nous pouvons entrer en matière. Et les débats sont ouverts. Madame KLEINER, vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Voici une demande de crédit qui concerne la salle communale. C'est en fait un crédit d'étude, en vue de lancer un concours, d'établir le cahier des charges et de lancer un concours pour la démolition et la reconstruction de cette salle communale.

Peut-être les deux/trois petits compléments que je peux vous donner par rapport à la délibération, qui est assez complète. Nous avons étudié, et cela a été présenté à la commission ad hoc, nous avons étudié d'autres salles communales qui ont été réalisées récemment.

Et j'aimerais citer ici le théâtre de Carouge, qui a coûté Fr. 54'000'000.00 et pour lequel plus de la moitié a été financée par des entités tierces, comme des fondations ou encore le Canton. En l'occurrence, c'est Fr. 30'000'000.00 pour les Fr. 54'000'000.00 du théâtre de Carouge.

Donc ce crédit de faisabilité pour établir ce cahier des charges, c'est la première étape d'un long processus. Suite à cette étude de faisabilité, nous aurons un crédit d'étude et ensuite, avant de finalement lancer vraiment la faisabilité de cette salle communale, il y aura en fait quatre délibérations en tout, si tout se passe bien. Si vous adhérez au projet bien entendu. Puisqu'à l'issue du concours, un jury décidera quel est le projet le plus adapté.

J'aimerais encore juste rappeler qu'effectivement il y a de toute façon un emprunt qui devra être fait pour réaliser cette salle communale, mais que l'intérêt de la dette est entièrement assumé par le FI, compte tenu de notre situation. Donc la Ville d'Onex, contrairement à ce qui a pu être énoncé tout à l'heure lorsque nous parlions du budget, la Ville d'Onex ne paie pas d'intérêts.

Nous avons également travaillé sur un plan décennal qui ne vous a pas encore été présenté, mais ça sera une des étapes à venir, réalisée par notre directeur financier, donc dans les trois à six mois. Il va travailler sur la projection des investissements que nous envisageons pour entretenir notre patrimoine immobilier et sur les conséquences que ça aura sur les budgets futurs.

Tout en sachant qu'à 10 ans, c'est difficile d'être précis, mais ça permet tout de même d'avoir des indicateurs pour nous rassurer les uns et les autres dans nos décisions d'investissements, parce que j'ai pu observer dans les discussions qu'il y a eu lieu précédemment que c'est une préoccupation. C'est tout à votre honneur.

L'idée de cette salle communale, c'est bien de la démolir et de la reconstruire sur un périmètre défini par le Service des monuments et sites. Nous n'aurons pas le loisir de faire une salle communale beaucoup plus grande, ni plus haute. La hauteur maximale au faite étant de 10 mètres. Donc on ne pourra pas envisager d'y mettre d'autres activités que les activités actuelles ou à peine, peut-être, en ayant un peu d'imagination.

Mais ça ne sera pas possible d'y ajouter plusieurs salles de théâtre, d'y ajouter des lieux de résidence ou d'y faire différents espaces qui sont utiles à la culture. Le périmètre à utiliser pour la salle communale actuelle et pour les Spectacles onésiens étant circonscrit par les monuments et sites qui nous ont établi un plan de site.

Ce plan de site, il a été validé pour la salle communale. C'est pour ça que nous avançons sur le sujet. Il n'a pas été validé encore pour tout le village d'Onex. C'est encore en cours. Nous attendons un retour de leur part. Mais en ce qui concerne la salle communale, nous pouvons avancer. Ils nous ont dessiné exactement la surface que nous pourrions utiliser.

Donc je vous invite à accepter sur le siège cette demande de crédit, parce que je n'apporterai pas beaucoup plus d'informations que celles que j'ai déjà pu fournir à la commission ad hoc en anticipation de ce Conseil municipal. Merci, Monsieur le Président.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Les premiers retours que j'ai eus du président de la commission ad hoc sont positifs. Et je ne peux que m'en réjouir. Il a salué la motivation et l'attitude proactive de toutes et de tous, l'envie de la Commune d'avancer bien et rapidement sur ce sujet.

Il a également relevé la clarté des informations et des documents remis par l'administration cantonale. Il tenait à vous en remercier. Ce dont je fais à sa place vu qu'il est absent ce soir. Il se réjouit de poursuivre le travail entamé vu le préavis favorable voté à l'unanimité lors de la première commission ad hoc.

C'est pour cela que le parti Socialiste votera donc ce crédit d'étude sur le siège. Merci.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Très brièvement, j'aimerais juste réagir par rapport aux propos de Madame la Maire s'agissant des intérêts de la dette.

C'est faux de dire qu'Onex ne paie pas des intérêts de la dette. C'est les autres communes qui paient à la place d'Onex. Il y a bien quelqu'un qui paie les intérêts. C'est le système de péréquation intercommunale pour les communes à bas indice de recettes qui fait que ce sont les autres qui paient les intérêts de la dette.

Donc quelque part, lorsqu'on engage des dépenses et puis qu'on doit emprunter et que les taux d'intérêt augmentent, et bien il y a quelqu'un dans ce canton qui paie pour Onex.

M. MOSCHELLA (MCG) : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais juste vérifier auprès du Conseil administratif qu'on a bien le procès-verbal des séances des commissions ad hoc à disposition des conseillers municipaux ? Ouais, ils devraient être sur l'intranet. OK.

Donc, effectivement vous avez tous à disposition, du coup le PV de ce que j'entends de Monsieur STURCHIO. Donc ça vous permet de suivre les discussions et selon les discussions qu'on a eues en commission ad hoc, on va bien évidemment voter ce crédit.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Je me rallie à ce qui a été dit par mes préopinants. Je souligne que le groupe PLR approuvera sur le siège ce crédit d'étude relatif au projet démolition/reconstruction de la salle communale.

Il tient à relever que le montant des Fr. 85'000.00 est conforme à ce qui se pratique dans la matière pour ce type de projet. Nous veillons, cela dit, on en a parlé en commission, au sein de la commission ad hoc, que les coûts et honoraires de nos prestataires à chaque phasage de cette phase de développement demeurent, je pèse bien mon mot, demeurent conformes aux usages. Merci.

M. HALDI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe des Verts votera également sur le siège. Nous saluons le concours. Le sujet de la salle communale n'est pas évident et un concours peut apporter de nouvelles idées et surtout permet à tout un chacun de venir s'inscrire moyennant d'avoir les reins suffisamment solides pour travailler peut-être gratuitement. Merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Je rectifie volontiers pour Monsieur PASQUIER, vice-président du Bureau, que l'intérêt de la dette n'est pas à la charge de la Ville d'Onex.

Je pense que c'est une juste répartition entre les différentes communes du canton de Genève que la Ville d'Onex bénéficie finalement de la péréquation. Parce que nous assumons en tant que ville beaucoup de situations qui sont compliquées et nous les prenons en charge de façon à ce que ça ne tourne pas mal ou qu'on offre à ces gens toutes les possibilités pour qu'ils s'insèrent le mieux possible dans la vie courante.

Et non, je ne pense pas que ce soit quelque chose qui soit inacceptable que de bénéficier de cette péréquation, compte tenu de notre situation par rapport à d'autres communes. Merci, Monsieur le Président.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe MCG votera également ce projet sur le siège. On se réjouit d'ailleurs d'entamer les premières prémices d'enfin réaliser une salle communale digne de ce nom à Onex, car elle en a bien besoin. Donc on est favorable au projet.

Le Président (S) : Merci, Monsieur AMBORD. Étant donné qu'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vais vous demander Monsieur le 1^{er} secrétaire de

faire la lecture de l'intitulé de l'objet soumis au vote. [Lecture]. Merci, Monsieur AMBORD.
Le vote est ouvert.

Par 25 oui, une abstention et 0 non, le projet de délibération 2408 est accepté.

Le projet de délibération 2408 est approuvé par 25 oui et une abstention, une personne n'ayant pas voté (à sa place) (27 votants)

Délibération 2408 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'état de vétusté de la salle communale

Vu la non-conformité de certaines installations

Vu la volonté communale de soutenir la rénovation thermique et énergétique du parc immobilier onésien

Vu le développement et le succès des Spectacles onésiens

Vu le PDCOM 2014

Vu le plan de site

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 25 oui et 1 abstention sur 28 conseillères municipales et conseillers municipaux (une personne n'a pas voté)

- 1. De procéder à une étude de faisabilité pour la démolition/reconstruction de la salle communale ;*
- 2. D'ouvrir un crédit de Fr. 85'000.00 pour cette étude de faisabilité ;*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
- 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
- 5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;*
- 6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 85'000.00 afin de permettre l'exécution de cette étude. »*

* * *

13) Ecole du Bosson - Rénovation et création d'un bâtiment annexe - Crédit d'étude de Fr. 2'435'000.00 (projet de délibération 2409)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, je vais donc vous demander si vous êtes d'accord de rentrer en matière ? [Silence]. Il n'y a pas d'opposition, nous pouvons donc rentrer en matière. Le débat est ouvert. Monsieur PASQUIER, vous avez la parole.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR bien entendu soutiendra cette rénovation. Pour le groupe PLR, il s'agit effectivement d'une priorité au niveau des investissements et de l'argent que l'on doit dépenser dans cette commune, c'est l'entretien de nos bâtiments, la rénovation des bâtiments en particulier lorsqu'il s'agit d'établissements scolaires.

Je m'étonne, mais peut-être le Conseil administratif me donnera la réponse, pourquoi ce montant-là ne figure ni dans le plan des investissements du budget 2023, pas plus dans le budget d'investissements de 2024 ?

Donc je m'interroge effectivement, pourquoi ces montants qui sont quand même conséquents dans les priorités du Conseil administratif ne figurent pas, ou j'ai mal lu, dans le plan d'investissements ?

S'agissant d'un projet d'importance, le groupe PLR demande le renvoi à la commission des bâtiments. Merci, Monsieur le Président.

M. PRAT (S) : Merci, Monsieur le Président. Vu que les montants demandés par le crédit d'étude sont très importants, le groupe Socialiste propose le renvoi en commission.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Nous aussi, nous allons accepter le renvoi en commission pour les raisons déjà citées. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. De même, notre groupe va accepter le renvoi en commission évidemment.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Idem pour le groupe MCG.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. C'est avec plaisir que nous visitons l'école des Bossons avec la Commission bâtiment. La commission est d'ores et déjà planifiée le 2 novembre pour vous montrer les intentions.

Peut-être juste préciser sur cette délibération que nous avons deux aspects qui seront étudiés dans cette partie-là, la rénovation d'une part et la construction d'un bâtiment pour

accueillir les classes pendant que la rénovation se fera. Ça nous permettra de vous montrer sur quels emplacements sont prévues ces différentes suggestions. Merci, Monsieur le Président.

Le Président (S) : Merci, Madame KLEINER. Je vais donc mettre le renvoi en commission au vote. Le vote est lancé.

À l'unanimité de ce Conseil municipal, le renvoi en commission des bâtiments est accepté.

Le renvoi en Commission bâtiments du projet de délibération 2409 est approuvé à l'unanimité des présents, une personne n'ayant pas voté (27 votants)

14) Solidarité en réponse aux catastrophes du séisme au Maroc et des inondations en Lybie (projet de délibération 2410)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, je vous demande s'il y a une opposition à ce qu'on entre en matière ? [Silence]. Non. Nous pouvons donc passer au débat. Madame BRAUNSCHWEIGER, vous avez la parole.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S): Merci, Monsieur le Président. En préambule je souhaite expliciter la démarche de cette délibération. J'ai choisi de vous soumettre une délibération ce soir, car cela permettra de débloquer le montant plus rapidement qu'une motion.

En effet, le temps presse, c'est-à-dire que ces deux tragédies dont je fais état pour la délibération se sont passées le week-end qui a précédé notre dernier CM, donc le temps tourne et il m'a semblé qu'une délibération était plus appropriée, afin de pouvoir agir rapidement pour aider les victimes du séisme au Maroc et des inondations en Lybie.

Par rapport au montant évoqué dans la délibération, le groupe Socialiste avait en tête les Fr. 20'000.00 de la motion déposée par le PLR pour l'aide humanitaire en Afghanistan qui a été votée par le Conseil municipal en septembre 2021. J'ai donc opté pour un montant total de Fr. 30'000.00 pour de l'aide humanitaire pour ces catastrophes majeures qui ont fait des milliers de victimes dans deux pays.

Vous aurez également relevé que, dans la délibération, il est fait mention de la Chaîne du bonheur. En effet, nous avons estimé qu'on pouvait octroyer ce don à cette organisation qui est reconnue pour leur sérieux et leur confiance.

En effet, si vous consultez le site de la Chaîne du bonheur, ils donnent de nombreuses garanties par rapport aux dons et la manière dont ils sont employés, également leur mécanisme de contrôle par rapport aux organismes d'entraide suisse avec lesquels ils travaillent et leurs partenariats sont régulièrement évalués.

C'est pourquoi nous avons proposé, c'est une proposition, d'octroyer ce don à la Chaîne du bonheur pour leur sérieux et leur confiance, comme je l'ai dit.

La solidarité internationale revêt une importance cruciale lors des catastrophes climatiques majeures et les catastrophes naturelles. Le cas libyen nous rappelle que le changement climatique affecte tous les pays et toutes les communautés et il est essentiel que nous restions solidaires pour faire face à ces défis.

Lorsqu'une région est touchée par une catastrophe climatique ou naturelle, elle peut être confrontée à des pertes humaines certes, des déplacements forcés, des destructions matérielles et des conséquences économiques désastreuses.

Dans de telles situations, la solidarité internationale permet d'apporter un soutien essentiel. Et nous devons montrer l'exemple. En prenant part à la solidarité internationale, la commune d'Onex peut, par le biais d'organisations humanitaires, apporter son aide et son soutien à d'autres communautés et d'autres pays.

Cela peut se traduire par l'envoi de secours d'urgence, de ressources matérielles, de personnel médical, de spécialistes à la reconstruction, etc. La solidarité internationale permet de mobiliser rapidement des ressources et des compétences pour aider les communautés touchées à se remettre sur pied.

De plus, la solidarité internationale permet de partager des connaissances et les meilleures pratiques en matière d'adaptation et de résilience face au changement climatique et aux risques sismiques, ceci afin de mettre en œuvre des mesures préventives pour réduire les risques futurs de façon durable.

Enfin, la solidarité internationale lors de catastrophes climatiques ou naturelles majeures renforce la conscience collective de l'urgence climatique et de la nécessité d'agir ensemble. Elle rappelle que nous sommes tous victimes du changement climatique et que nous devons travailler ensemble pour trouver des solutions durables.

En restant solidaires, nous pouvons faire face aux défis du changement climatique et aux aléas naturels et construire un avenir plus résilient pour tous. Je vous remercie par avance pour votre accueil favorable à cette délibération. Merci.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. La commune d'Onex exprime sa solidarité envers les populations touchées. Ça fait partie d'une phrase du dernier paragraphe de ce projet de délibération. La population d'Onex exprime déjà sa solidarité envers ces populations à travers la Confédération.

Le contribuable onésien est déjà mis à contribution par la Confédération. Permettez-moi de vous rappeler à cet effet que s'agissant du Maroc, la Suisse fait partie des pays recalés par le Maroc, par le Royaume du Maroc, quant à l'aide humanitaire. Beaucoup de pays européens ont été recalés d'ailleurs.

C'est un peu curieux de venir, nous en tant que commune, vouloir à tout prix aider ces gens qui nous ont recalés. Bien, vous pensez peut-être que le Confédération fait très mal son travail, moi je ne le pense pas.

Maintenant, de nouveau, vous revenez avec un projet sur l'étranger. Qu'est-ce qu'on fait avec le tremblement de terre en Afghanistan samedi passé ? Qu'est-ce qu'on fait avec les populations israéliennes et palestiniennes qui vont horriblement morfler ces prochaines semaines ?

On ne peut pas. Ce n'est pas possible. Alors je vous vois venir avec notre projet de motion concernant la Chaix-de-Fonds. Je vous rappelle quand même que c'est une ville suisse et qu'on a demandé un effort pour une ville suisse et du patrimoine suisse.

S'agissant de l'étranger, laissons la Confédération faire son boulot. Elle le fait. Elle intervient. Elle aide. Et puis, si vous voulez donner à la Chaîne du bonheur en tant que privé, libre à vous. Mais pourquoi doubler toujours cette aide ? On n'a pas les moyens et en plus, on aide tout le monde, ou on n'aide personne. Là on aide certains, pas d'autres.

On ne sait pas très bien pourquoi. Quels sont vos arguments ? Pourquoi vous en choisissez certains et pas d'autres ? Donc nous n'allons pas accepter ce projet, parce que la Confédération fait déjà ce qu'il faut en matière d'aide humanitaire à l'étranger pour ces populations. Merci, Monsieur le Président.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Je suis tout à fait d'accord avec Madame KELLER. Je trouve que ça fait doublon. Il y a beaucoup de personnes qui ont besoin d'aide.

Nous, en tant que commune pauvre, comme on l'a dit tout à l'heure, on ne peut pas se permettre de faire des dons. Et comme ça a été dit, libre à chacun de faire des dons dans la commune à cette Chaîne du bonheur.

Donc pour les mêmes raisons, on votera non pour ce projet. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR est bien sûr sensible aux catastrophes récentes vécues au Maroc, en Libye, ou comme ça a été évoqué, encore plus récemment en Afghanistan, en Israël, en Palestine, etc.

Les besoins sont malheureusement immenses et la commune d'Onex doit continuer à apporter son aide et être solidaire avec des populations qui souffrent.

Il convient ici de rappeler que notre commune le fait déjà, année après année, au travers des 0.7% de son budget annuel consacré à la solidarité internationale. Lors de la dernière séance de la Commission développement durable et promotion économique, nous avons pu apprécier le travail réalisé et entendre deux témoignages d'associations que nous soutenons.

Le montant de l'aide onésienne au budget pour 2023 est Fr. 411'100.00. Il nous semble intéressant de réfléchir à la manière actuelle de distribuer ce montant. En effet, lors de la commission, la personne qui sélectionne les dossiers et qui décide de l'attribution des montants, nous a rappelé que la solidarité internationale est un concept qui regroupe trois réalités, la coopération au développement, la promotion de la paix, mais aussi l'aide humanitaire.

La définition de cette aide nous a été rappelée, c'est une aide d'urgence fournie en cas de guerre ou de catastrophe. Si les deux tiers de notre aide est versée directement à la fédération genevoise de coopération et que nous sommes liés par un contrat récemment renouvelé pour quatre ans, un tiers de ces Fr. 411'100.00 de notre aide soit Fr. 137'000.00 est directement attribué aux associations retenues par la commune d'Onex.

Et nous pouvons donc décider de ce que nous voulons en faire. Nous aimerions vous proposer que lors des discussions du budget 2024, une partie des 0.7% soit gardée disponible pour que ce conseil puisse réagir rapidement pour de l'aide humanitaire d'urgence qui, malheureusement, devrait encore être d'actualité l'an prochain.

Concrètement, 0.7% du budget 2024 représente quelque Fr. 462'000.00. Le tiers de ce montant est réservé pour une distribution décidée par la commune d'Onex soit Fr. 154'000.00. Et si nous décidions d'en réserver Fr. 30'000.00 pour de l'aide humanitaire d'urgence, par exemple la Chaîne du bonheur, cette question devrait être prise en commission. Mais je pense que c'est une piste tout à fait intéressante de revoir cette répartition.

Revenons aux demandes de ce jour. Comme rappelé précédemment, la commune d'Onex a déjà fait un effort conséquent de plus de Fr. 400'000.00 cette année. Mais afin de soutenir le bel élan de générosité du groupe Socialiste, nous proposons que l'ensemble de notre conseil marque sa solidarité en renonçant à ses jetons de présence du deuxième semestre et que ceux-ci soient intégralement versés à la Chaîne du bonheur. Ça représente à peu près Fr. 30'000.00. Merci.

Mme VELLETRI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. J'allais dire exactement la même chose que mon collègue Monsieur SUCHET, parce que c'est vrai qu'on en a discuté à la dernière commission qu'on allait peut-être revoir la manière dont on attribuait ces 0.7%, que ça allait faire partie d'une discussion. Donc je ne vais pas paraphraser tout ce qui vient d'être dit.

Mais il est clair qu'il va falloir qu'on rentre dans la réflexion le fait de prévoir l'imprévu. Et que je pense qu'effectivement, il faudra qu'on revienne avec quelque chose par rapport à l'utilisation de ce 0.7%. Même si, bien évidemment, comme tout le monde, on est très touché par les catastrophes qu'on a vues ces derniers temps. Merci.

M. RENEVEY : Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste faire une petite distinction qui me semble importante entre la solidarité internationale et l'humanitaire. On parle de deux choses quand même très différentes. Et attention, parce qu'on est en train un peu de mélanger les choses.

Juste de rappeler que le 0.7% de la solidarité internationale est quelque chose qui va se mettre en place pour une durabilité. Donc ce sont des projets qui s'inscrivent dans une durabilité sur place.

Alors que l'humanitaire répond justement à des drames ou à des cataclysmes qui se déroulent à un moment donné et qu'il faut donc aider la population pendant ce laps de temps court lié à ce cataclysme.

Et donc effectivement les montants articulés du 0.7% concernent la solidarité internationale. Et le Conseil administratif a des fonds à disposition pour l'humanitaire, encore une fois, qui sont deux choses extrêmement différentes. Et donc de faire attention de ne pas faire d'amalgame entre deux situations qui ne sont pas comparables.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Je voulais savoir une précision quand même de Madame BRAUNSCHWEIGER et du parti Socialiste. Pourquoi avoir... qu'est-ce qui a motivé de faire ce projet de délibération pour le Maroc et la Libye ?

Cette année, on a eu déjà un tremblement de terre en Turquie et dans la région de la Syrie. On a eu des inondations en Ukraine suite à la destruction d'un barrage. On a eu aussi des inondations au Pakistan qui ont été très importantes. Et tout récemment, on a encore eu un tremblement de terre en Afghanistan.

Donc pourquoi avoir choisi uniquement ces deux pays et pas les autres événements ?
Merci.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Monsieur le Président. Je demande au groupe ECHO'Vets Libéraux : pourquoi la Chaux-de-Fonds ? Voilà. OK, alors parce que c'est en Suisse. Je trouve regrettable qu'on doive tomber dans des travers patriotiques, j'ai envie de dire nationalistes, sur des questions humanitaires.

On parle d'humanitaire. Malheureusement, on en arrive là et j'entends ici des replis qui me déplaisent énormément, sachant qu'il y a un mois on vote 9'000.00 balles pour du patrimoine. Et pour la Turquie et la Syrie, je suis tout à fait solidaire avec ces populations et je suis d'avis que tout CM peut déposer des motions et délibérations ici.

Moi j'ai pris mes responsabilités et nous avons déposé ce texte aujourd'hui, suite à un calendrier très malheureux pour ces régions qui ont été dévastées de façon très très critique à quelques jours d'intervalle. Merci.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Vous pouvez exprimer votre opinion, en vous exprimant poliment en face de nous. Il n'y a pas de soucis. On vous parle poliment. On vous pose des questions qui vous dérangent, je l'entends.

Vous pouvez nous dire que vous ne voulez pas y répondre si vous le souhaitez, je l'entends aussi. Mais nous crier dessus je ne l'entends pas. Ça clairement je ne l'entends pas. Vous n'avez pas à nous parler sur ce ton.

Maintenant, vous défendez votre projet de délibération, très bien. Vous ne nous accusez pas de repli et de Dieu sait quoi d'autre, parce que nous défendons une opinion qui n'est pas la vôtre. C'est aucune raison, défendez votre opinion sans injurier les autres, s'il vous plaît. Ça serait bien gentil.

On vous a expliqué pourquoi on ne votait pas. Vous n'êtes pas d'accord, c'est votre droit. Mais ne nous injuriez pas. Merci, Monsieur le Président.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors je suis désolée, ça ne concerne pas vraiment l'objet, mais ça concerne « les injures ». J'estime que Madame Nathalie BRAUNSCHWEIGER n'a pas du tout été injurieuse. Elle n'a insulté personne.

Alors je ne fais pas référence à vous, Madame KELLER, mais j'en ai vu d'autres qui ont râlé lorsqu'elle s'est un peu emportée et qui ont été beaucoup plus injurieux en nous traitant par exemple de « Verts-tueux bas du plafond ». Merci.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Oui, rapidement. Je me sens un peu responsable puisqu'effectivement, au début de législature j'avais porté la motion du PLR concernant l'Afghanistan et notamment le traitement des femmes.

Et je trouve un peu navrant les débats qui sont en ce moment sur cette question humanitaire, parce que le temps des crises pour citer... ça reprend le titre d'un livre, d'un fameux livre de Michel Serres, qui parlait du temps des crises.

Nous sommes rentrés dans le temps des crises. Et malheureusement, ces crises ne vont pas cesser et je crains qu'en reprenant ces débats systématiquement dans cet hémicycle, nous ayons également des crises. Alors c'est moins dramatique, où on s'accuse réciproquement sur des choses qui sont, à mon avis, pas dignes d'un Conseil municipal.

Cela dit, je suis sensible à ce qui a été proposé par le groupe Socialiste. Moi je pense qu'effectivement, compte tenu du temps des crises dans lequel nous sommes, comme l'a proposé Guy SUCHET et Madame VELLETRI, je pense qu'il est important que...

Alors c'est pour une autre fois, il est important que nous nous interrogiions sur quelle politique nous souhaitons faire. Et je remercie le Conseil administratif tout à l'heure de nous avoir précisé certains termes. Quelle politique nous souhaitons mettre, parce que nous ne pourrons pas répondre à tout le monde.

Il y avait un critère que j'avais donné la dernière fois pour l'Afghanistan, c'était Fr. 1.00 par habitants. Moi j'y tiens assez, mais ce n'est pas l'objet de la discussion ce soir. Et je pense que ça mérite d'en discuter même s'il y a urgence, je pense qu'avec un renvoi en commission, parce que c'est une affaire assez sérieuse.

Je pense qu'on peut trouver une solution qui satisfasse tout le monde.

Le Président (S) : Donc si j'ai bien compris, Monsieur ABBE-DECARROUX, vous demandez le renvoi en commission ? Alors donc sur la question du renvoi en commission, est-ce qu'il y a des prises de parole ? Monsieur HALDI.

M. HALDI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. C'est un sujet qui a été difficile à aborder dans notre groupe. On arrivait à avoir plusieurs avis partagés, tantôt à se rallier d'un côté, tantôt à se rallier de l'autre. À savoir est-ce qu'on doit rentrer en matière ? Est-ce que c'est à nous de rentrer en matière ? Et la solidarité ? Et combien ? Et comment ? Et pourquoi ?

Enfin... on s'est posé beaucoup de questions. Et on était... comment dire... partagés. Et il y a un côté humain et puis il y a un côté politique, et finalement, moi, j'entends les amorces de solutions qui sont proposées et je trouve que l'idée d'une commission pour en parler.

Alors, malheureusement, ça ne répond pas aux critères d'urgence et ça, effectivement, c'est dommage. Ceci dit, on est rentré dans un temps de crise et de savoir comment est-ce qu'on veut se positionner par rapport à ça, je pense que c'est une bonne chose qu'on en parle.

Et c'est une raison pour laquelle, je soutiendrai le renvoi en commission. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens à compléter mon intervention précédente en remerciant les pistes de réflexions qu'il y a sur l'aide d'urgence, à ne pas confondre avec la solidarité internationale. Je remercie Monsieur RENEVEY d'avoir précisé certaines choses par rapport à ça.

Des solutions durables doivent être construites ensemble au sein de ce CM. J'en suis tout à fait consciente et moi je vous rejoins entièrement là-dessus. Cependant, je me répète, ici il s'agit d'une délibération, parce qu'on est dans l'urgence.

Donc pour moi, ça n'a pas de sens de renvoyer ce texte en commission. Que le CM se saisisse de ce sujet au sein de la Commission développement durable en réfléchissant sur ces questions, volontiers. Je prendrai part volontiers à ses discussions.

Maintenant, par rapport au renvoi en commission qui est proposé, le groupe Socialiste le refusera pour la simple et bonne raison qu'on parle d'aide humanitaire d'urgence et que vu les discussions qui s'ouvrent, je ne vois même pas où ça pourrait mener. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Alors notre groupe n'est pas opposé au concept d'aide d'urgence de façon générale. Il est opposé à son côté arbitraire et aussi son côté déplacé par rapport au fait que les affaires étrangères, c'est une question fédérale.

Toutefois, évidemment, on n'est pas opposé à créer un fonds d'aide d'urgence avec certains critères. Et, pour ce faire, on va accepter un renvoi en commission. Je profite d'avoir le crachoir pour dire que nationaliste, c'est un peu fort. La Chaux-de-Fonds, il s'agissait d'une aide d'un Conseil municipal à un autre, au sein d'une même démocratie.

C'est quand même quelque chose de bien différent qu'une aide humanitaire d'urgence et ce n'est pas les mêmes conséquences non plus.

Le Président (S) : Merci, Monsieur MOSCHELLA. Est-ce qu'il y a encore des demandes de prise de parole sur le renvoi en commission ? Si ce n'est pas le cas, je vais procéder au vote. Le vote est ouvert.

Par 12 oui, 11 non et 4 abstentions, le renvoi en commission est approuvé.

Le renvoi en commission du projet de délibération 2410 est approuvé par 12 oui, 11 non et 4 abstentions (27 votants)

15) Réponse du Conseil administratif à la motion M/391 du 17.05.2022 « Pour une participation des enfants à la vie communale »

Le Président (S): Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Madame DIOP vous avez la parole.

Mme DIOP (S) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens à remercier l'administration communale pour la réponse qui tombe à pic, car comme vous le savez, cette année, la Suisse fête ses 175 ans de Constitution et ainsi, jusqu'au 14 octobre, il y a la semaine de la démocratie.

Et j'étais très contente de voir qu'au niveau de l'école des Tattes, il y avait une grande affiche. Et dans la réponse à la motion, il a été mentionné qu'une journée dédiée au thème de la démocratie pourrait permettre aux enfants de se familiariser concrètement avec le fonctionnement du Conseil municipal et de la gouvernance d'une commune.

Dans ce cadre, les visites de la salle communale, de la salle du Conseil municipal ou de la Mairie amplifieront la dimension concrète et didactique. Donc rapport à ça, je voulais juste savoir juste une interrogation. On est bientôt vers le 14. Qu'est-ce que la commune a fait concrètement ?

À l'image de la commune de Puplinge, qui a pu inviter des enfants pour discuter avec l'exécutif, comme ça les enfants comprendront que le Conseil municipal se comporte exactement de la même manière de temps en temps. Et ça leur permettrait aussi de pouvoir échanger avec l'exécutif et les conseillers administratifs. Voilà, je vous remercie.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Merci pour votre réponse. J'ai été content de lire tout ce que la commune faisait déjà pour l'éducation civique. C'est un sujet qui me tient à cœur et c'était très agréable à lire. Merci.

M. RENEVEY : Merci, Monsieur le Président. C'est simplement pour effectivement par rapport à la question posée, il y a comme ça a été mis aussi dans la réponse à la motion, c'est des choses qui sont portées essentiellement par les directeurs d'établissements et les enseignants. Donc c'est à ce niveau-là que ça a été fait et pas au niveau de la commune pour le cas précis qui est évoqué par Madame DIOP.

Le Président (S) : Merci, Monsieur RENEVEY. Je vous propose donc de prendre acte de la réponse du Conseil administratif à cette motion.

« **MOTION** »

Vu que la prévision d'effectifs d'élèves de 1P à 8P est estimée à 1589 élèves pour 2022 sur la commune

Vu que ces élèves sont répartis sur l'ensemble du territoire de la commune et sont issus de milieux sociaux, économiques et culturels différents

Vu que la promotion de la citoyenneté active fait partie intégrante de l'apprentissage de la vie en société

Vu que les programmes scolaires visent aussi à permettre à l'enfant de s'approprier les valeurs de la République et de contribuer au mieux vivre ensemble.

Vu les nombreuses prestations proposées par la commune sur l'accueil et l'encadrement des enfants âgés de 4 à 12 ans.

Vu les articles 12, 13, 14, 15, 17, 31 de la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant (CDE) qui garantit à ce dernier le droit de donner son avis, d'être entendu sur toute question qui le concerne, le droit à la liberté d'expression, de pensée et de religion, d'être informé à travers divers moyens, de pouvoir exprimer son opinion sur les sujets qui l'intéresse. Participer, c'est aussi prendre part à la vie culturelle, pouvoir se retrouver avec d'autres enfants afin de discuter ensemble, de connaître leurs opinions et donner son propre avis.

Vu que le droit participatif peut s'exercer à la maison, à l'école, dans le quartier, dans une activité extra-scolaire, club de sport ou autre,

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 14 oui et 8 non

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. D'étudier les possibilités d'impliquer les enfants dans les processus décisionnels afin qu'ils puissent donner leur avis sur les sujets qui les concernent*
- 2. Permettre aux enfants de découvrir le fonctionnement d'une démocratie au niveau communal*
- 3. D'inscrire le droit participatif des enfants parmi les priorités de l'agenda communal*

* * *

RÉPONSE :

Introduction

Les professionnels de l'enfance rejoignent les travaux des pédagogues pour accorder une attention croissante à la voix des enfants et au développement d'une offre d'espaces participatifs qui accueillent leur parole. De même, il est reconnu que c'est avant tout par l'expérience quotidienne, en particulier en situation d'interaction avec autrui, que les enfants développent leurs compétences participatives. Ces dernières peuvent ainsi s'inscrire de manière positive dans le développement de l'enfant et favoriser l'appropriation des valeurs démocratiques dès le jeune âge.

Le champ des démarches participatives impliquant les enfants s'ancre le plus souvent dans le cadre de leur vie quotidienne et de l'organisation de la vie scolaire. Ces approches se conjuguent à un contexte social marqué par des enjeux d'importance en lien avec le climat, l'aménagement urbain, le partage des espaces publics, ou encore la mobilité.

Le cadre institutionnel et les leviers communaux

La Convention relative aux droits de l'enfant, entérinée par l'ONU en 1989 et ratifiée par la Suisse en 1997, formalise le droit de chaque enfant d'exprimer son point de vue et qu'il soit pris en considération [Art.12]. A l'échelon cantonal, un outil législatif dédié à ces

questions a été adopté avec la Loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ)¹. Elle a notamment pour but d'encourager l'intégration et la participation sociale, culturelle, civique et économique des enfants et des jeunes en misant sur l'engagement conjugué du Canton et des communes genevoises.

Dans ce contexte, les collectivités publiques territoriales sont invitées à mettre en œuvre de manière active et crédible des espaces qui encouragent l'expression et la prise en compte de l'opinion des enfants. L'inclusion est un de ces objectifs, pour lequel il convient de faciliter une large participation, en particulier à destination d'enfants marginalisés, que cela soit en raison d'une situation de précarité, d'un parcours migratoire, d'une santé fragile ou d'un handicap.

Ainsi que le relève l'Unicef, les communes suisses constituent la pierre angulaire de l'environnement de vie immédiat des enfants. A ce titre, l'agence onusienne considère qu'elles ont un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant, et souligne en particulier la nécessité d'étendre les instances participatives.

Une étude réalisée en 2021 sur commande d'Unicef Suisse et Liechtenstein² révèle qu'au sein de nombreuses familles, les démarches participatives sont mises à profit de manière courante pour réguler la vie quotidienne. Or, la même étude pointe des lacunes quant aux mesures adoptées de la part des communes suisses, comme des écoles. De sorte que « près de la moitié des enfants interrogés affirment que dans leur lieu de résidence, on ne leur demande que rarement ou même jamais leur avis [...]. Près d'un tiers des enfants et des jeunes ne savent pas à qui ils peuvent s'adresser s'ils souhaitent des changements [...] »³. Pourtant, la possibilité de faire entendre son opinion constitue une préoccupation majeure pour les enfants interrogés.

Les mesures à l'œuvre en Ville d'Onex

Sondées à propos des engagements en termes de participatif et de codétermination, il apparaît que les écoles onésiennes ont développé une palette de mesures qui s'y rapportent. C'est ainsi que le Plan d'études romand prévoit un ensemble d'heures d'enseignement en lien avec l'éducation à la citoyenneté et sous diverses formes.

De plus, au sein de chaque établissement, un Conseil d'école réunit les délégués de classe, préalablement élus, à l'occasion de trois à quatre séances chaque année scolaire. Celles-ci sont menées sous la supervision des enseignants parfois secondés d'élèves de 8P. En parallèle, dans la majorité des établissements, des conseils de classe sont animés plusieurs fois par mois.

Ces instances permettent aux enfants d'investir des moments d'échanges et de débats autour d'une variété de thèmes ayant trait à leur vie quotidienne : le fonctionnement de l'établissement, les améliorations possibles du bâtiment, l'aménagement des préaux et extérieurs, le contenu du temps extrascolaire... Dans certains établissements, le règlement de l'école est également issu d'une démarche ayant impliqué les élèves.

¹ <https://silgeneve.ch/legis/index.aspx>

² [Les droits de l'enfant de la perspective des enfants et des jeunes.pdf](#)

³ « La participation des enfants et des jeunes en théorie et en pratique - pour les communes et villes », Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein, https://www.unicef.ch/sites/default/files/2021-10/Participation_Brochure_UNICEF_FR.pdf

Cette gouvernance participative prévoit un premier niveau de partage au sein du Conseil de classe. Dans un second temps, les propositions et desiderata sont portés par les délégués à l'échelon du Conseil d'école. A cette occasion, l'ensemble des idées est présenté et à nouveau débattues avant le vote collectif qui sélectionne les projets jugés les plus pertinents et réalistes. Ces derniers seront présentés à la Ville d'Onex lorsque son concours s'avère nécessaire. Ainsi, ces processus participatifs sont à l'origine de divers aménagements au sein des écoles onésiennes, tels que la mise en place du panier de basket ou encore de panneaux d'affichage dans les vestiaires des écoles.

En outre, ce fonctionnement permet aux enfants d'expérimenter l'intégralité du processus, partant de l'expression initiale de la demande jusqu'à l'appréciation du résultat, une fois les travaux réalisés. Par ce biais, les enfants apprennent non seulement à exprimer leurs besoins mais ils découvrent en même temps le fonctionnement des instances démocratiques, appréhendent leurs droits, font l'expérience du débat et de la multiplicité des points de vue. Il s'agit également d'anticiper la faisabilité de telle ou telle proposition en abordant les contraintes sociales et institutionnelles.

Au fil des processus d'échange, les enfants sont sensibilisés au respect d'autrui, à l'écoute et l'acceptation des différences – éléments qui constituent des valeurs essentielles au bien-vivre ensemble. En parallèle, ils s'appliquent à enrichir leurs discours, de même qu'ils doivent apprendre à développer leur argumentation lorsqu'il s'agit de rédiger une demande formelle à l'intention de la Ville d'Onex.

Cette expérimentation, dès l'enfance, d'une démocratie active sera accentuée par la suite au cycle d'orientation, à travers différentes actions ciblées, telles que la demi-journée consacrée aux classes durant la semaine des droits humains, du concours CinéCivic qui récompense des films et des affiches encourageant le vote auprès des jeunes ainsi que des visites organisées au Palais fédéral à Berne.

Cette liste n'est pas exhaustive. De nombreuses autres actions sont encore proposées comme des événements ciblés durant la semaine de la démocratie prévue à la rentrée en septembre et en octobre⁴. A ceci s'ajoute des rencontres avec des députés et des simulations de votation. De plus, la citoyenneté bénéficie également d'un cours spécifique dès la 9^e CO. En dehors du cadre scolaire, ce sont les Contrats de quartier Onex-Cité (CDQ) qui offrent aux habitant-es la possibilité de s'impliquer et de transformer leurs idées en projets concrets afin d'améliorer la qualité de vie de leur quartier. Il est à relever qu'un groupe de son Comité de pilotage s'adresse spécifiquement à la tranche d'âge des 12-17 ans.

Perspectives

Il apparaît qu'une variété d'espaces facilite la participation des enfants aux processus décisionnels, principalement dans le cadre scolaire et qu'une collaboration agile avec la Ville d'Onex est déjà de mise.

*Cela étant, la **plateforme numérique** actuellement en projet auprès du Service du développement durable pourrait intégrer un volet enfance, possiblement sous la forme d'ateliers.*

En outre, des démarches complémentaires pourraient être engagées par l'administration communale pour autant qu'elle soit dotée de moyens lui permettant d'assumer de tels développements.

⁴ <https://www.ge.ch/teaser/semaine-democratie-2022>,

*Une **journée dédiée au thème de la démocratie pourrait permettre** aux enfants de se familiariser concrètement avec le fonctionnement du Conseil municipal et de la gouvernance d'une commune. Dans ce cadre, des visites de la salle du Conseil municipal ou encore de la Mairie amplifieraient la dimension concrète et didactique d'un tel projet.*

*C'est aussi par une démarche transversale que cette thématique peut être plus largement abordée en proposant une **consultation participative** de l'enfance à propos des différents thèmes de la politique communale : l'aménagement du territoire, l'offre culturelle, sportive, de loisir, le développement durable, le partage de l'espace public de proximité, les technologies de l'information...*

*A ce titre, l'Unicef propose un concept global sous l'égide de son programme « Commune amie des enfants ». L'organisme accompagne les collectivités qui s'engagent dans cette démarche ambitieuse au fil des cinq étapes menant à l'obtention du label dont la deuxième est la participation des enfants. Cette obtention ouvre la voie à un **plan d'action transversal** d'une durée de quatre ans. Une cinquantaine de communes suisses, de toutes tailles, ont accompli ce processus, parmi lesquelles Martigny, Sion, Lausanne et la Ville de Genève. Les rapports d'activité rendent compte d'une démarche ambitieuse, nécessitant un investissement transversal important et continu de la part de l'administration.*

*Enfin, c'est également grâce à ses nombreux **partenaires** qu'une commune peut favoriser la participation des enfants. En ce sens, un soutien concret, sous forme d'un groupe de coordination éventuellement soutenu par un guide de référence peut faciliter le développement du participatif au sein des diverses structures ayant un lien avec les enfants ou un impact sur leur cadre de vie.*

Le Conseil administratif»

16) Sécurisation du chemin du Pont-du-Centenaire (projet de motion 411)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Si ce n'est pas le cas, j'ouvre les débats. Monsieur Sylvain HALDI, vous avez la parole.

M. HALDI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. C'est un sujet que nous sommes plusieurs à avoir déjà abordé au mois de mai, lors des questions du Conseil municipal. Et on y avait abordé, là j'ai le PV sous les yeux, le trafic de transit, le chemin emprunté par les véhicules poids lourd, un danger réel pour les piétons et les enfants, des chênes magnifiques qui bordent le chemin, et puis des aménagements existants défectueux.

Et en fait, on avait eu des questions et on n'avait pas eu de réponses. Et ça, ça nous était un peu resté en travers. Donc nous avons déposé cette motion. On ne va pas reprendre le tout, en tout cas mes post-opinants le feront peut-être, en tout cas moi je ne le ferais pas.

Moi je vais juste vous demander, vous avez vu les photos ? Est-ce que c'est vraiment ce qu'on veut pour notre commune ? Parce que je trouve que ces photos sont absolument

choquantes. C'est un état de fait. Et là, il faut qu'on fasse quelque chose parce qu'on ne peut pas laisser les choses en l'état. Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Je remercie mon collègue Monsieur HALDI d'avoir fait cette motion. Parce qu'en effet, je crois que les photos, comme on dit, il n'y a pas photo. C'est vraiment incroyable ce bout de chemin qui est beaucoup utilisé par... pas par des écoliers, mais par des jeunes qui vont à l'école, l'ECG un peu plus bas, Plan-les-Ouates.

Et s'ils y vont à vélo, je vous défie de faire cette montée à vélo sans faire un peu de zigzags parce que tellement ça grimpe. En vélo électrique, c'est un peu pareil. Après, il reste le scooter, bon ce n'est pas non plus le moyen de transport le plus adéquat. Les lignes de bus qui vont à cette école Stitelmann sont toutes saturées à 8h du matin, bien que bien souvent ils doivent prendre le bus d'avant ou celui d'après pour pas arriver en retard parce qu'ils n'arrivent pas à y rentrer dedans.

Donc, il faut vraiment qu'une solution se trouve pour apaiser un peu la situation aussi pour ces cyclistes. Merci. Donc je vous propose en fait d'accepter bien entendu cette motion. Merci.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Le parti Socialiste partage le constat de cette motion. Ça, c'est évident. On trouve toutefois un peu étrange la mise en avant d'une association tel que fait dans cette motion et aussi de certaines formulations de la demande.

Mais nous avons vraiment envie de soutenir cette motion, d'avoir les réponses à ces questions et surtout de pouvoir régler cette problématique. C'est pourquoi le groupe Socialiste, afin de pouvoir la voter vous propose des amendements suivants :

Au point 1 « d'étudier une solution pour stopper le trafic de transit au chemin du Pont-du-Centenaire », on rajouterait « en concertation avec le canton et les communes avoisinantes ».

Au point 2 « la mise aux normes des aménagements piétons surtout dans la partie haute du chemin du Pont-du-Centenaire », on rajouterait « ainsi qu'une piste cyclable bidirectionnelle »

Le point 3 reste inchangé. Le point 4 « de pérenniser les tableaux de l'ANPVA signalant un danger jusqu'à l'intervention de la commune », et on rajouterait « pour autant que cela soit en conformité avec la loi ».

Le point 5, on l'enlèverait. On ferait un nouveau point 5 « d'étudier la possibilité d'une concertation avec les riverains. »

Au point 6, il reste inchangé. Point 7 « de protéger la population d'elborines à petites feuilles, épipactis microphylla » dont je vous rappelle que nous avons voté le 15 novembre 2022 une motion pour sa préservation.

Le point 8 reste inchangé. Le point 9 reste inchangé. Et au point 10, nous ne voyons pas vraiment l'utilité de cette limitation, puisque la route est déjà limitée à 3.5 tonnes. Donc nous proposons de le retirer.

Enfin, nous ne voyons pas la pertinence du point 8, mais nous le laissons ainsi. Voici la proposition socialiste, afin de voter cette motion. J'espère qu'elle rencontrera votre adhésion. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Donc je rejoins les avis exprimés précédemment. Il faut faire quelque chose. Je remercie du reste ce Conseil de prendre en compte cette demande. Je crois que je suis le seul qui habite de l'autre côté de l'Aire de ce Conseil, donc je suis le premier concerné par la problématique et je la vis depuis trois ans.

Chaque fois que je viens en commission ou au Conseil municipal, et je vois la dégradation de la situation en trois ans. Donc je peux témoigner du fait que c'est urgent de faire quelque chose.

Je suis persuadé que le Conseil administratif en est conscient et fait tout ce qu'il peut pour discuter déjà avec les communes avoisinantes et pour trouver des solutions. Je crois que cette motion, elle a surtout pour objet de montrer notre solidarité avec le Conseil administratif et de l'inciter à aller justement encore plus dans des démarches de concertation, non seulement avec les autorités des communes voisines, mais avec le Canton et aussi avec les riverains.

Et quand on dit, je ne vois pas pourquoi on cite cette association, parce que l'association c'est l'association qui s'occupe des riverains et des rives de l'Aire et de l'environnement du quartier. C'est la seule association, à ma connaissance, qui s'occupe de cette région du territoire onésien. Donc évidemment qu'on ne peut pas en citer d'autres.

Concernant les amendements qui sont proposés, je n'ai pas d'objections majeures. Voilà, si ça fait plaisir de rajouter des lignes, ça ne me pose pas de problèmes. Simplement, c'est le principe général qui doit être retenu. Moi je ne vais pas pinailler pour une virgule ou un mot, tant qu'on est unanime à dire qu'il faut faire quelque chose. Voilà, je vous remercie.

M. RENEVEY : Merci, Monsieur le Président. Simplement, effectivement, pour aller dans le sens de ce que vient de dire Monsieur SUCHET, le Conseil administratif n'est pas resté inactif face à cette situation.

Alors très concrètement, en termes de sécurité, donc depuis début septembre, il y a eu 10 contrôles qui ont eu lieu sur ce chemin. On a eu des contrôles qui... un contrôle de cinq minutes, sept contrôles de 30 minutes, deux contrôles de quatre heures qui ont d'ores et déjà eu lieu soit en début de matinée, soit en fin de journée.

Et que montrent ces contrôles ? Bah effectivement, qu'il y a eu pendant ces 10 contrôles deux problématiques. Il y a eu un camion immatriculé en Valais qui s'était perdu, et puis un autocar qui est sorti de l'autoroute, parce que le tunnel de Confignon était fermé et qu'effectivement son GPS lui a indiqué de passer par là.

Mais ce qu'il faut faire attention aussi là-dedans, c'est qu'il ne faut pas oublier, comme ça a été relevé, qu'on est à 3.5 tonnes aussi et que donc 3.5 tonnes, c'est une grosse fourgonnette et qu'une grosse fourgonnette est considérée comme une voiture et donc peut tout à fait emprunter ce chemin.

Donc il faut juste faire attention aussi entre effectivement les camions, c'est-à-dire plus de 3.5 tonnes, et puis les fourgonnettes qui, encore une fois, peuvent passer sur ce chemin.

Une manière, de notre point de vue, qui permettrait d'améliorer vraiment la situation, ça serait de mettre effectivement ce chemin dans un sens unidirectionnel. Pour ça, comme vous le savez, cette décision ne nous appartient pas. C'est une négociation qu'on doit avoir avec le Canton, avec aussi les communes effectivement riveraines, parce que c'est souvent du report de trafic aussi pour les communes avoisinantes.

Et donc, tout ça prend un peu de temps. Mais effectivement, je laisserais peut-être Madame YUNUS EBENER dire un mot là-dessus, parce que c'est son dicastère, mais c'est effectivement quelque chose que le Conseil administratif fait, mais qui prend un petit peu de temps.

Et effectivement dans, je dirais dans le court terme, c'est effectivement prendre des mesures de contrôle de circulation qui vont continuer encore dans tous les cas jusqu'à la fin de cette année civile. Pour là aussi, mettre la pression sur d'éventuels utilisateurs interdits de ce périmètre. Et puis, en parallèle, donc le travail de fond sur une réflexion plus globale de ce chemin.

M. HALDI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors j'entends ce que Monsieur RENEVEY a dit, effectivement. Alors on ne s'est pas trompé sur des camionnettes et des semi-remorques ; une semi-remorque, on voit vraiment la différence.

Sur les propositions d'amendements, alors comme mes préopinants, comme un de nos préopinants l'a dit, pourquoi pas. Peut-être que là, ça vaudrait peut-être la peine de faire juste cinq minutes de suspension de séance. De prendre les corédacteurs et la personne qui a rédigé les amendements, on se met à quatre autour de la table. On les relit juste parce que quand on les a entendus, c'est moins facile. On se met juste d'accord sur ça et on peut aller de l'avant de cette manière-là.

Et puis, sur le fait que ça dépend du Canton, oui tout à fait, c'est un axe prioritaire et il dépend du Canton. J'attire quand même votre attention que des axes qui sont sous la juridiction du Canton, comme la rampe Quidort, comme la descente de la Vendée, comme la descente de la route de Lully, enfin qui descend depuis la croisée de Confignon jusqu'à Lully, tout ça c'est tous des axes qui sont gérés par le Canton.

N'empêche que dans deux cas, sur Lancy, ils sont mis en sens unique en sens montée, en sens descente. Dans le cas de Confignon, c'est mis à 30 km/h. Donc en fait, même si c'est le Canton qui décide, et bien on peut faire quelque chose.

Alors là, c'est clair que ça dépend du Canton. Ça dépend, comme on l'a dit également, des communes avoisinantes parce que selon ce qu'on décide, ça renvoie sur Lancy, ça bloque Plan-les-Ouates. Donc il faut y aller de concert.

Et effectivement, c'est une des raisons pour lesquelles on a demandé que l'ANPVA soit également liée, simplement parce que comme c'est des gens qui vivent le problème au jour le jour, et bien ils ont peut-être déjà réfléchi avec un regard différent du professionnel. Et je pense qu'une association n'a pas les professionnels pour répondre. Et en même temps, le professionnel peut manquer de l'émotionnel pour répondre.

Alors, Monsieur le Président, si vous êtes d'accord pour quelques minutes de suspension de séance afin qu'on puisse en discuter. Je pense qu'on pourrait très rapidement résoudre ce problème. Je vous remercie.

Le Président (S) : Merci, Monsieur HALDI. Concernant votre demande, je ne sais pas si d'autres personnes sont disposées à remettre en question les amendements qui ont été proposés par le parti Socialiste maintenant ?

Donc je vais peut-être leur laisser la parole et en fonction de leur réponse, je répondrai à votre demande de suspension de séance. Monsieur STURCHIO, vous avez la parole.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Oui, juste pour dire que j'ai envoyé maintenant présentement par e-mail à Monsieur HALDI, Monsieur RITTER et Monsieur SUCHET mon texte. Si peut-être ils arrivent en deux minutes comme ça, mais voilà, on n'a pas besoin de plus.

Mais je suis tout à fait disposé de leur laisser deux ou trois minutes pour lire la proposition d'amendement.

Le Président (S) : Merci, Monsieur STURCHIO. Donc je vous propose de procéder ainsi. De prendre connaissance de ses amendements pendant que nous continuons les débats avec les prises de parole qui ont été demandées continuent. Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Voilà, moi je souhaitais juste aller dans le sens de Monsieur RENEVEY. Donc les associations, on les a reçues, on est bien au courant de la situation du chemin du Pont-du-Centenaire, on en a discuté entre les communes.

On a des discussions avec le Canton qui a lancé un projet d'étude sur ce chemin-là. Un projet d'étude je l'espère ambitieux, c'est-à-dire que de faire en sorte qu'il y ait... que ce soit à sens unique.

Donc, toutes les préoccupations qui sont faites, toutes les propositions et les préoccupations, on les a déjà entendues. On a déjà mis les choses en place. Donc en plus de la sécurité, voilà c'est en cours vis-à-vis du Canton pour un projet d'étude.

Et puis on a aussi pris contact avec Google, on leur a envoyé en tout cas un mot pour leur demander de cesser de mettre sur le GPS le fait de pouvoir tourner, passer par le Pont-du-Centenaire. Alors après, est-ce que ça marche ou pas ? Bon, on a fait le nécessaire.

Vraiment on a tout mis entre, enfin on a tout fait pour que les choses aillent dans ce sens. Il semblerait qu'on peut prendre contact avec Google pour ce genre de chose. C'est une pratique. Donc voilà, on a mis ça en œuvre et donc on est bien conscient de la situation et on a bien discuté, moi j'ai vu l'association. On les a reçus. On a discuté. Donc voilà, on est bien au courant de tout ça et puis on va pouvoir vous répondre dans ce sens-là. Mais c'est vrai que je rejoins Monsieur RENEVEY, il faut être patient, parce que l'étude est en cours et tout le monde est bien conscient de cette problématique, toutes les communes riveraines et le Canton aussi. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Oui effectivement, au niveau de Google, mais tout citoyen qui aide Google à indiquer soit des établissements qui

sont fermés, soit des routes qui sont ouvertes, soit etc. par rapport à la loi etc., toute personne peut contribuer à améliorer Google.

Donc toute personne qui est affiliée à Google en laissant des commentaires comme quoi ce magasin est fermé, etc. ça vous attribue des points et plus vous avez de points, plus vous pouvez modifier les choses sur Google avec une semaine de décalage. Donc ça, déjà ça, peut être réglé.

Ensuite, sur le point numéro 2 de l'amendement, je ne pense pas que c'est possible de mettre une piste cyclable bidirectionnelle dans ce coin-là. Je pense qu'il faudrait étudier, mais sinon l'amendement me semble correct. Merci, Monsieur le Président.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors pendant qu'il gère encore cette affaire, pour ma part, j'accepterai les amendements rien que pour les pistes cyclables bidirectionnelles. Je veux dire, je suis uniquement cycliste et pour moi c'est vrai que c'est important d'en avoir.

Et puis je veux dire, moi aussi je suis fatiguée de faire la queue derrière les voitures, derrière les autres cyclistes, donc j'estime que j'ai le droit d'avoir le même espace que tous les autres automobilistes. Merci.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le temps de laisser les auteurs trouver une solution. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris le message du Conseil administratif qui nous dit que tout va bien. Enfin, tout ne va pas bien, mais que tout est en cours, tout est en train de se faire.

Je crois que ce qu'il faut comprendre ce soir, au sein de ce Conseil municipal, c'est qu'il faut exprimer une volonté forte. J'aimerais bien qu'on arrive à une unanimité pour dire qu'aujourd'hui la situation au chemin du Pont-du-Centenaire, elle est intenable. Et cette situation-là, elle ne date pas d'il y a quelques semaines, quelques mois. Ça fait plusieurs années que ça ne va pas.

Alors ce vote unanime que j'espère de ce Conseil municipal après avoir trouvé un consensus sur les amendements du parti Socialiste, elle permettra aussi dans les discussions qu'aura le Conseil administratif avec l'État de dire que tout le Conseil municipal, à son unanimité, est derrière le Conseil administratif pour trouver une solution pérenne et rapide pour ce chemin du Pont-du-Centenaire.

Parce que l'ensemble des riverains y ont le droit, en tout cas en ce qui concerne la tranquillité. Merci, Monsieur le Président.

M. HALDI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors en préambule, j'aimerais juste dire que quand on demande une suspension de séance, c'est une suspension de séance. Les débats ne continuent pas. C'est quelque chose que le Président a tout à fait le pouvoir de mettre en place. Et c'est quelque chose qui est assez usuel quand on commence à rediscuter de manière assez importante les amendements des uns et des autres. Donc j'aurais trouvé que ça aurait pu être mis en place aujourd'hui.

Ceci dit, parenthèse fermée, nous avons discuté entre corédactionnaires sur les amendements du PS et nous sommes d'avis d'accepter l'ensemble des amendements du

PS. Étant donné que nous sommes tous d'accord sur le fond et que discuter sur la forme n'a que peu d'importance. Je vous remercie.

Le Président (S) : Merci, Monsieur HALDI. Je vais donc mettre les amendements au vote de ce Conseil municipal. Est-ce que Monsieur le 1^{er} secrétaire est d'accord de les lire ? Vous avez la parole. [Lecture des amendements]. Merci Monsieur AMBORD. Celles et ceux qui sont favorables, votent oui. Celles et ceux qui sont contre, votent non. Et celles et ceux qui s'abstiennent, votent O. Le vote est lancé.

Par 26 oui, une abstention et 0 non, l'amendement est accepté à l'unanimité, enfin à 26 voix pour et une abstention, pardon.

L'amendement du projet de motion 411 est approuvé par 26 oui et une abstention (27 votants)

Le Président (S) : On va donc maintenant procéder au vote de la motion dans son intégralité avec l'amendement du parti Socialiste. Je vais donc redemander au 1^{er} secrétaire d'en faire la lecture. Vous avez la parole. [Lecture]. Merci Monsieur AMBORD. Je vais donc procéder au vote de la motion amendée. Le vote est lancé.

Par 27 oui, et 0 non, donc à l'unanimité de ce Conseil, la motion amendée est acceptée.

Le projet de motion 411A est approuvé à l'unanimité des présents (27 votants). (Applaudissements).

Motion 411A dont la teneur est la suivante :

« Vu la manifestation du 12 mai 2023 de l'Association Nature et Patrimoine du Val de l'Aire (ANPVA)

Vu les dangers constatés et signalés par l'ANPVA selon le dossier photo annexé

Vu la décision du Conseil fédéral du 24 août 2022 sur les aménagements des routes en vigueur au 1^{er} janvier 2023

Vu la Loi fédérale 741.01 sur la circulation routière

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition des groupes Echo-Verts Libéraux, PLR et Vert.e.s.

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

à l'unanimité des présents (27)

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. D'étudier une solution pour stopper le trafic de transit au chemin du Pont-du-Centenaire, en concertation avec le Canton et les communes avoisinantes ;*

2. *La mise aux normes des aménagements piétons surtout dans la partie haute du chemin du Pont-du-Centenaire, ainsi qu'une piste cyclable bidirectionnelle ;*
3. *Une mise en zone 30 km/h ou une limitation à 30 km/h ;*
4. *De pérenniser les panneaux de l'ANPVA signalant un danger jusqu'à l'intervention de la commune, pour autant que cela soit en conformité avec la loi ;*
5. *D'étudier la possibilité d'une concertation avec les riverains ;*
6. *De protéger la lignée d'arbres centenaires et d'intérêt patrimonial ;*
7. *De protéger la population d'helléborines à petites feuilles (Epipactis microphylla) ;*
8. *De prolonger le cheminement piéton jusqu'au chemin des Verjus ;*
9. *De garantir la viabilité hivernale des piétons ;*
10. *D'agir avec diligence. »*

* * *

17) Pour augmenter la place de la nature et assainir les zones de chaleur dans la commune [projet de motion 412]

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, je vous propose de vous prononcer sur l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Non. Donc on peut ouvrir les débats. Est-ce que Monsieur David MOSCHELLA souhaite s'exprimer ? Vous avez la parole.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Je crois que la première fois que j'ai entendu parler des bétonisations, c'était quand on devait refaire une partie du préau d'Onex-Parc. Et j'ai trouvé le concept intéressant. Aujourd'hui je le trouve essentiel, voire obligatoire.

De ce que j'ai entendu en début de séance, c'est notamment à la pause de la part de Monsieur ESCHER, il y a déjà des choses qui sont en cours. Donc je suis très content que ça avance et puis ça va être du coup facile de répondre à mon projet de motion et d'arriver par la suite avec des projets de délibération.

Donc je vous remercie d'accueillir ce projet qui a pour but d'identifier déjà, puis ensuite de trouver une solution, aux îlots de chaleur et d'apporter de la fraîcheur sur le maximum de territoires de la commune, notamment pour les enfants et les personnes âgées qui en souffrent le plus. Donc je vous remercie d'accueillir ce projet favorablement.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Bon, il n'est pas tellement d'usage que le Conseil administratif s'exprime sur le sujet. Mais après discussion avec Monsieur MOSCHELLA, moi je vous fais une proposition. Après, à vous d'en décider.

C'est que cette motion, elle s'inscrit véritablement sur un projet qui est en cours, où nous avons déjà mandaté un bureau d'études pour étudier la végétalisation et principalement de repérer les îlots de chaleur dans la commune.

Je comptais venir avec ce projet et vous le présenter et que vous l'envoyiez en commission. Et donc du coup, en commission, on pourrait l'étudier et ça répond véritablement à la motion que vous proposez, Monsieur MOSCHELLA.

Donc c'est une proposition. L'idée, ce n'est pas de refuser, mais de dire que quand je viendrai avec cette proposition de ce projet, et bien de le renvoyer en commission et d'ouvrir la discussion, ça répond vraiment à votre motion. Merci.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Monsieur le Président. Quel dommage que Monsieur MOSCHELLA et l'ECHO'Verts Libéraux s'activent seulement maintenant à faire de belles motions en vue des élections complémentaires du Conseil administratif. Je me réjouis de lire d'autres motions après le 12 novembre.

Le groupe Socialiste soutiendra cette belle motion. Merci.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, à l'éclairage du Conseil administratif de Madame YUNUS EBENER, je propose donc le renvoi en commission d'urbanisme... d'environnement.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Je crois que ce n'est pas ce que Madame YUNUS EBENER exprimait. Vous vouliez que je retire mon projet. Je ne vais pas le retirer, mais vous pourrez répondre aisément. Il n'y a pas besoin d'aller dans les détails.

Vous pouvez dire simplement que donner quelques détails d'où ça en est de votre côté et puis de quand est-ce que ça arrivera à peu près chez nous, un ordre de grandeur, quoi.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Ça serait bien d'exploiter les points d'eau naturels qu'on a sur Onex pour pouvoir remédier à ces vagues de chaleur, plutôt que d'aller à la piscine du Grand-Lancy ou à la Jonction pour aller se baigner.

Le Président (S) : Sur le renvoi en commission, donc c'était... ? Je n'ai pas compris si vous êtes pour ou contre le renvoi en commission Monsieur MCG.

M. AMBORD (MCG) : Alors là, quel compliment. Monsieur Socialiste. Nous acceptons le renvoi en commission.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais être sûre qu'il n'y ait pas de confusion par rapport au renvoi en commission. On est d'accord que donc c'est le Service de l'environnement et du sport qui va venir avec un projet de délibération pour réaliser des infrastructures, la végétalisation de la commune et puis que ça va être renvoyé en commission.

Et c'est dans le cadre de cette commission, que l'on pourra discuter et on répondra à la motion. On est d'accord ? Ce n'est pas la commission aménagement. C'est la commission environnement. Merci.

Monsieur MOSCHELLA, on fera une réponse écrite au moment où on reçoit l'étude. Donc dès qu'on a le résultat de l'étude Monsieur MOSCHELLA, on vous répond.

M. HALDI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je suis peut-être un peu fatigué et je n'ai peut-être pas tout perçu. Ceci dit, il me semble qu'il n'y a pas de raisons de retirer cette motion et il n'y a pas plus de raisons de la renvoyer en commission.

Elle est déposée, et puis le sujet est traité en parallèle. Et quand le sujet de l'administration et du CA sera prêt, ça permettra de répondre à la motion en même temps.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Nous rejoignons les propos de Monsieur HALDI et avec les explications de Madame YUNUS EBENER, le groupe Socialiste ne voit pas trop la pertinence d'aller maintenant en commission. C'est pour ça qu'il s'y opposera. Merci.

Le Président (S) : Merci Monsieur STURCHIO. Nous allons donc procéder au vote sur le renvoi en commission de l'environnement. Le vote est lancé.

Par 5 oui, 2 abstentions et 20 non, le renvoi en commission est refusé.

Le renvoi en commission du projet de motion 412 est refusé par 20 non, 5 oui et 2 abstentions (27 votants)

Le Président (S) : Nous allons donc poursuivre les débats. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer sur le contenu de la motion ? Non. Nous allons donc procéder à la mise au vote de la motion, après que Monsieur AMBORD ait procédé à la lecture de celle-ci. (Lecture). Merci, Monsieur AMBORD. Nous allons donc procéder au vote de la motion. Celui-ci est ouvert.

Par 27 oui et 0 non, la motion est acceptée à l'unanimité de ce Conseil municipal.

Le projet de motion 412 est approuvé à l'unanimité des présents (27 votants). (Applaudissement).

Motion 412 dont la teneur est la suivante :

« Vu les chaleurs records de cet été

Vu que ce phénomène climatique tend à devenir la norme

Vu la grande capacité thermique des matériaux synthétiques et minéraux prédominants dans nos paysages urbains

Vu qu'une grande capacité thermique implique un plus grand impact des températures

extrêmes même lorsqu'elles sont de courte durée

Vu le besoin et le désir d'augmenter la place de la nature dans notre urbanisme

Vu la nécessité sanitaire d'augmenter le nombre de zones d'ombre dans l'espace public

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Groupe ECHO-Vert'libéraux

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

à l'unanimité des présents (27)

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *D'étudier les infrastructures et espaces publics communaux afin d'établir un rapport qui recense les zones fortement bétonnées ou dénuées d'ombre ;*
2. *D'indiquer dans ce rapport :*
 - *les zones où la taille des espaces bétonnés semble superflue vis-à-vis du besoin ;*
 - *les zones où un remplacement est potentiellement possible du goudron par un matériau qui possède une meilleure isolation thermique là où la sécurité est importante, notamment sur les espaces de jeux ;*
 - *les zones manquant d'ombre et d'espace ombragés où s'asseoir sur de longues distances ;*
 - *les espaces où l'on pourrait ajouter de nouvelles fontaines d'eau potable ;*
 - *les espaces où de nouveaux arbres ou arbustes peuvent être plantés ;*
 - *toute autre information en lien avec le sujet jugée utile par l'administration ;*
3. *D'organiser par la suite une Commission urbanisme qui présentera ce rapport afin de discuter des solutions à envisager selon les zones, d'un plan général de débétonnisation et d'assainissement des ilots de chaleur.»*

* * *

18) Gratuité de location de salles et des prestations pour les associations onésiennes **[projet de résolution 257]**

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, je vous demande de vous prononcer sur l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Non. Monsieur Sylvain HALDI, vous avez la parole.

M. HALDI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors c'est une motion qui a été rédigée avec Cora BEAUSOLEIL, qui est absente aujourd'hui, excusée, parce qu'elle n'est pas bien.

On s'est un petit peu partagé le travail, c'est-à-dire que ce qui m'intéressait le plus, c'était la partie « matériels de fête ». C'est un sujet que j'ai également abordé en mai. Je trouvais

scandaleux qu'on se mette tout d'un coup à facturer les tables, les bancs et du matériel de fête qu'on mettait à disposition qui avant n'étaient pas facturés.

Et que maintenant, quand une association, type une association de parents d'élèves veut organiser un troc, et bien on prend Fr. 3.75 sur le dos d'un enfant qui vient vendre ses jouets à Fr. 0.50.

Et ça bloque beaucoup de choses, c'est-à-dire qu'en fait, si tout d'un coup on organise pour dans trois mois une vente de jouets et que le jour en question il pleut, et bien l'organisateur qui a des membres qui paient entre Fr. 5.00 et Fr. 10.00 de cotisation, bah simplement les cotisations de l'année servent à régler les tables, les bancs et les chaises de l'association pour l'événement qui n'a pas pu avoir lieu correctement.

Donc ça, c'était la partie qui me paraissait importante. C'était de revenir à l'état d'avant, où en fait, on ne facturait pas ce genre de chose. J'ai été très surpris d'apprendre... j'ai organisé moi-même des vide-greniers et il y avait une gratuité du matériel. Et quand un de mes amis, qui a dû organiser un vide-grenier pour son école, s'est retrouvé avec une facture, il a dit mais je n'ai pas d'autres moyens que de leur reporter, sinon mon budget tourne simplement plus. Et son budget n'est pas élevé.

Donc ça, c'est pour la partie qui me tenait à cœur, moi, dans cette partie de cette motion. Et puis l'autre partie, j'aurais plus de peine à la défendre. Je ne sais pas si quelqu'un de mon parti va le faire peut-être mieux que moi, qui concerne la gratuité des salles. Je vous remercie.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Donc effectivement c'est Madame BEAUSOLEIL qui a fait ce projet. Et donc, il y a quelque temps d'ailleurs, je regardais un peu sur l'Office fédéral des statistiques et à peu près un tiers de la population suisse est bénévole à hauteur de 15 heures par semaine, donc bénévole gratuitement.

Et c'est vrai que c'est des associations qui font comme elles peuvent pour survivre et puis qui, pour nous, la gratuité des salles serait un petit coup de pouce, ou disons qu'elle n'engage pas... enfin voilà.

Les moyens sont limités et là, en tant que bénévole moi-même, je suis bien au courant. Et c'est vrai qu'avoir des salles gratuites permet de faire des événements et aussi d'organiser des actions sans s'engager financièrement... enfin, des moyens que de toute manière elles ne peuvent pas le faire si elles doivent payer des salles.

Donc c'est pour ça que Madame BEAUSOLEIL a décidé de faire ce projet. Voilà, merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Franchement je suis ébahi, là. J'ai organisé énormément d'événements dans ma vie, et je dois dire que quand il y a une association, et puis que tu veux louer une salle, et bah la Ville d'Onex fait déjà des gestes pour justement les associations qui sont à Onex.

Par exemple, pour louer la salle communale, vous allez payer si vous êtes hors Onex Fr. 1'500.00 et si vous êtes une association d'Onex, et bah ça va être payé Fr. 850.00. Je pense qu'il est primordial que les salles à Onex, elles continuent à pouvoir être louées.

Parce que si on commence à faire la gratuité pour les associations, ils vont faire tout et n'importe quoi. Faut faire quand même faire un petit peu attention. Je pense qu'il est

vraiment primordial de garder la valeur de nos établissements à Onex, déjà qu'on n'en a pas beaucoup.

Vous avez voté tout à l'heure, non pour une rénovation de salle qui aurait été superbe pour ce genre de projet, mais vous avez voté non. Donc à un moment donné, il faut se concentrer sur l'essentiel.

Donc la gratuité pour les associations, c'est très joli comme projet. Mais ça ne va pas arranger Onex. Je pense qu'il faut... Je pense que le système en place actuel est très bon. Y'a rien à changer. Vous avez un prix pour les associations qui sont extérieures à Onex. Vous avez un prix pour les associations qui sont à l'intérieur d'Onex.

Et le prix est divisé par deux, donc je pense que la moindre des choses pour une association qui est le tarif numéro 1, comme l'appartement, c'est la priorité numéro une dans une association, c'est la location de la salle.

Si tout d'un coup cette location de salle elle devient gratuite, on va dénigrer nos salles, quoi. Je veux dire à un moment donné, ce n'est pas possible. Et il n'y aura plus de possibilité de location, comme me souffle Jean-Pierre PASQUIER dans mon oreille, Vice-Président du Conseil municipal et candidat au Conseil administratif d'Onex. Il n'y a aucune alliance dans ce discours.

C'est juste que je pense que ce n'est pas la bonne solution. Il est vrai qu'il faut aider les associations, mais de leur donner la gratuité des salles, ça serait trop facile. Merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Pour compléter ce qui vient d'être dit, nous accueillons cette résolution favorablement dans la mesure où le Conseil administratif a demandé à l'administration de réfléchir à un meilleur accueil des initiatives des associations qui créent du lien social, qui proposent des activités pour la population à des prix très bas ou gratuitement.

Mais nous devons réfléchir à quelque chose de bien pensé, qui soit équitable entre les associations, qui n'occupe pas les salles de façon exagérée. Parce que laisser la gratuité, ça veut dire je réserve la salle et puis l'association... je la réserve une année à l'avance, et puis l'association suivante, elle n'a plus rien à disposition.

Et c'est la réflexion qui est menée en ce moment. On doit réfléchir à un règlement qui soit le plus équitable possible pour soutenir l'activité des associations. Ça nous le partageons, mais d'une façon raisonnée.

Et nous étudions aussi le manque à gagner que ça générera pour la Ville d'Onex, parce que ça fait aussi partie des aspects qui doivent être pris en considération. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors Fr. 850.00 pour certaines associations, c'est beaucoup. Nombreuses associations onésiennes n'ont pas les moyens de louer une salle à Fr. 850.00.

Ensuite, on n'a pas refusé une nouvelle salle, on a refusé une espèce de priorité. Ou alors, on ne veut pas créer des nouvelles portes dans une école qui en comporte déjà 14 quoi. Simplement, on n'a pas refusé la salle, on a refusé le projet tel qu'il est, on va dire.

Et je trouve que les associations, en fait, ça amène aussi du lien social, ça amène des rencontres. Alors oui, il faut un règlement, ça c'est à l'administration de le faire. Par exemple, dans quelle condition, enfin combien de fois tout simplement l'association peut louer la salle.

Et je pense que Monsieur Cédric AMBORD, si vous avez déjà organisé des événements, vous savez qu'il faut aussi du matériel humain, enfin des gens qui soient prêts à aider. Et ça, les associations elles n'en disposent pas tant que ça non plus. Donc elles ne vont pas organiser 50 événements par année. Mais elles vont en organiser un.

Et si on peut les décharger d'un point de vue financier, pour moi je pense que c'est une bonne chose. Merci.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. C'est dommage pour ce projet de résolution, parce que la partie de Monsieur HALDI, je l'aurais volontiers votée. C'est vrai que proposer aux associations, ou aux privés d'ailleurs, des tables, des chaises, des grandes tables, des grands bancs, des tentes aussi, ça c'est des choses que les communes peuvent proposer aux associations et aux privés de manière gratuite. Ça j'aurais volontiers voté.

Mais je ne vais pas aller jusqu'à la gratuité des salles. Et je ne vais pas répéter ce que Monsieur AMBORD a dit. Mais je suis vraiment d'accord avec lui sur ce sujet-là. Et c'est pour ça que... alors je dis "je" parce que chez nous, on a liberté de vote sur ce sujet, je vais refuser ce projet de résolution pour ça. Mais sinon, je l'aurais volontiers accepté. Merci, Monsieur le Président.

Mme ZARLASHT (S) : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais dire que nous ne sommes pas opposés au principe de la gratuité, mais pas d'une façon linéaire, systématique et limite.

Il faudrait plutôt réfléchir à comment on pourrait atteindre ce but sans pouvoir autant que cela soit un frein pour l'organisateur, que cela ne soit pas non plus une charge de travail supplémentaire pour l'administration.

Donc le groupe Socialiste n'est pas en l'état favorable à cette résolution. Mais nous sommes disposés à aller en commission si quelqu'un le demande. Merci beaucoup, Monsieur.

Le Président (S) : Merci. Si j'ai bien compris ce n'était pas une demande de renvoi en commission. Je vais donc passer la parole à Madame KLEINER.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. J'abonde dans le sens de ce qui vient d'être dit. Il est bien entendu que la question n'est pas quelques bancs et quelques tables ou même une tente à mettre à disposition.

C'est clairement les ressources humaines qui doivent gérer ses stocks, qui doivent les livrer, qui doivent les reprendre, qui doivent les nettoyer et ça c'est quelque chose que la commune n'a tout simplement pas les moyens d'entretenir.

Alors c'est pour ça que nous devons arbitrer de façon raisonnée, qu'est-ce que les services peuvent faire et à quelle période. C'est impossible d'imaginer un 1^{er} août ou des promotions, avec en plus le soutien à des manifestations associatives. Tout simplement parce que tout notre mobilier est pris par les besoins de la commune.

Donc ça doit vraiment être réfléchi. Ça ne peut pas être imaginé comme ça, gratuité générale et penser aux surcoûts en termes de ressources humaines. Nous n'avons pas les ressources humaines pour gérer toutes les demandes.

M. HALDI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. J'entends ce qui a été dit sur les salles et sur le fait que si on organise quelque chose avec une salle, effectivement c'est le gros poste et on prévoit d'organiser une salle et il y a 50% de dégrèvement et que ça compte.

J'entends aussi le fait de dire qu'on ne peut pas dire oui dans une gratuité pour tout. D'abord parce que tout n'est pas gratuit, comme l'avait un jour dit Monsieur ABBE-DECARROUX. Mais on peut parler d'exonération pour certains cas.

Et j'entends aussi ce que Madame KELLER a dit. Et ça me réchauffe le cœur de savoir qu'elle aurait été d'accord sur une partie et pas sur une autre. Et j'ai entendu aussi ce que Madame KLEINER nous a dit par rapport au fait qu'ils étudiaient comment répartir mieux les salles et aussi par rapport au fait que quand il y a le 1^{er} août, c'est clair que quand il y a le 1^{er} août et tout le matériel de fête il est dehors, on ne va pas pouvoir en louer d'autres, puisque tout est mis à disposition de la population. Je parlais plus dans des moments creux.

Alors je suis un petit peu, à franc parler, le cul entre deux chaises, parce que je vais devoir me prononcer sur une motion que j'ai corédigée sur la partie qui ne me concerne que peu.

Je serais d'accord d'amender, c'est-à-dire en premier paragraphe on dit « d'octroyer aux associations onésiennes la gratuité pour la location des salles de la commune », on pourrait le remplacer par « d'étudier une exonération ciblée des salles de la commune ».

Et le paragraphe 2, de remettre « pour les associations onésiennes la gratuité des prestations fournies dans le cas des manifestations et fêtes qu'elles organisent » qui existait et qui a été supprimé. Ça, de le laisser.

Et peut-être que cela serait plus facile de le voter. Est-ce que vous avez des commentaires à faire sur cet amendement ?

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Après avoir jeté l'argent par les fenêtres, voilà que nous rasons gratuitement. Mesdames et Messieurs, le gratuit est toujours trop cher, comme l'a relevé Madame la Maire.

Pour la Commune d'Onex, qui a des problèmes financiers, c'est des recettes en moins. Certes vraisemblablement modestes, mais ça demeure des recettes en moins. Citez-moi une seule commune dans ce canton qui offre la gratuité des salles communales. Ça n'existe pas, de même que la mise à disposition des bancs et des tables, ça n'existe pas.

Vous pouvez le faire sur demande pour organiser un certain nombre de manifestations, sur demande. Donc le groupe PLR est d'accord sur la proposition de Monsieur HALDI, sur la partie qu'il a travaillée, mais pas sur la deuxième.

Donc le groupe PLR propose l'amendement suivant. C'est de supprimer la première invite « d'octroyer aux associations onésiennes la gratuité pour la location des salles de la commune ». Donc, c'est de supprimer cette invite.

Et à la deuxième invite, de rajouter le terme suivant « de remettre pour les associations onésiennes qui le demandent, la gratuité des prestations fournies dans le cadre des manifestations et fêtes qu'elles organisent. »

Et dans ce cadre-là, nous serions prêts à voter cette résolution. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, une résolution, vous avez choisi cette option, cette formulation de texte. Cette résolution, on va la transmettre au Conseil administratif. Il en fera ce qu'il en veut. Il n'a aucune obligation légale.

Donc c'est simplement une indication, une prise de position du Conseil municipal. Libre au Conseil administratif de faire ou d'interpréter la résolution comme bon lui semble. Je vous remercie.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Tout a été dit.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors moi je refuse l'amendement de mon collègue Verts, étant donné que c'est quand même une résolution qui a été faite par une de nos membres qui est malheureusement absente. Pour moi, je respecte ce qu'elle a fait. Et je refuserai tout changement.

Alors, effectivement, il y aura le Conseil administratif va nous venir en retour. Alors moi, je tiens déjà à partir d'un principe assez basique, c'est que ce n'est pas parce qu'on demande qu'on a quelque chose.

Je veux dire, une association qui demanderait 150 francs le 1^{er} août, c'est évident qu'on va lui dire non. C'est évident que lorsqu'il y a des manques de moyens, lorsque la salle est déjà prise, on lui dit non.

Ensuite pour vous donner un autre exemple, dans la commune d'à côté où Monsieur RENEVEY a été aussi conseiller administratif, il y a quelques années, dans une association dans laquelle je suis toujours, nous avons fêté les 50 ans du club. La commune de Lancy et Monsieur RENEVEY, qui venait régulièrement nous voir, nous a mis gratuitement à disposition une série de tables, nous a mis aussi à disposition tout un préau de l'école. On a eu le droit des tentes. Et tout ça sans payer et nous le remercions.

Et cela a permis de créer une belle fête où il y avait à peu près 300 personnes qui se sont réunies. On a pu se mettre ensemble et puis créer des événements joyeux grâce à la gratuité des bancs. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais notifier aux rédacteurs que sur la forme, il y a un petit problème. C'est que le Conseil municipal demande, c'est la forme qu'on utilise pour les motions. Pour les résolutions, on utilise les termes considérer ou déclarer. Parce que les résolutions sont des déclarations du Conseil municipal.

Donc aux prochaines personnes qui feront de la rédaction de projet, merci de garder ça à l'esprit.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Moi j'aime bien l'amendement de Monsieur PASQUIER parce qu'il est simple et il correspond à l'opinion que j'ai exprimée tout à l'heure. Merci, Monsieur le Président.

Le Président (S) : Merci, Madame KELLER. Je vais donc demander à Monsieur PASQUIER de me transmettre son amendement écrit afin que le 1^{er} secrétaire puisse vous le donner en lecture. (Lecture de l'amendement). Merci, Monsieur AMBORD. Madame GIROUD, on est en procédure de vote. Je vous donnerai la parole ultérieurement. Le vote est donc lancé concernant l'amendement.

L'amendement du projet de résolution 257 est approuvé par 13 oui, 10 non et 3 abstentions, une personne n'ayant pas voté (27 votants)

Le Président (S) : Nous allons donc passer à la procédure de vote sur la motion dans son ensemble, amendée. Monsieur le 1^{er} secrétaire, si vous pouvez en donner la lecture au Conseil municipal. (Lecture). Merci, Monsieur AMBORD. Nous allons donc mettre l'ensemble de la motion amendée au vote. Le vote est lancé. Le vote de la résolution pardon. Il est 23h pour tout le monde.

Donc par 17 oui, 2 non et 8 abstentions, la résolution est acceptée moyennant l'amendement.

Le projet de résolution 257A est approuvé par 17 oui, 2 non et 8 abstentions (27 votants)

Résolution 257A dont la teneur est la suivante :

*« Vu la contribution des associations onésiennes au vivre ensemble de la commune
Vu le manque de moyens des associations, en termes financiers et humains notamment
Vu le manque de locaux à disposition des associations sur le Canton
Vu les différents locaux que la commune a à disposition
Vu l'exposé des motifs*

Sur proposition du groupe des Vert.es

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e :

par 17 oui, 2 non et 8 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. De remettre, pour les associations onésiennes qui le demandent, la gratuité des prestations fournies dans le cadre des manifestations et fêtes qu'elles organisent.»

* * *

19) Approbation de la révision partielle du Plan directeur communal, du Plan directeur des chemins pour piétons et du Plan directeur du réseau cyclable (projet de résolution 258)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, je vais vous demander de vous prononcer sur l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Non. Je vous propose donc de passer sans plus tarder au débat. Et je donne la parole à Madame YUNUS EBENER.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Donc voilà, on arrive à l'avant-dernière étape de cette révision partielle du Plan directeur communal, le Plan directeur communal, le Plan directeur des chemins pour piétons et le Plan directeur du réseau cyclable.

Donc en fait, il s'agit initialement de notre Plan directeur communal adopté en novembre 2014, approuvé par le Conseil d'État en mars 2015. Le Plan directeur cantonal 2030 a été mis à jour, a été validé par le Conseil d'État, par le Grand Conseil, la Confédération en 2021.

En attendant, nous, en 2018, en décembre 2018, il y a eu une image directrice du Plan guide de la zone villas, qui a été adoptée par le Conseil municipal. Il y a eu une révision du Plan directeur communal en 2021 où vous avez voté un projet de délibération. Et nous avons étudié un certain nombre de plans, en l'occurrence ceux que je viens d'évoquer le Plan directeur des chemins pour piétons.

Il y a eu une définition de la stratégie d'évolution de la zone 5. Un Plan directeur du réseau cyclable. On a intégré des mesures pour la mobilité douce, comme des bandes cyclables, des trottoirs, des chemins urbains forestiers, des passages pour piétons, enfin voilà. Un certain nombre de choses qui nous ont permis de réviser aussi notre Plan directeur communal.

Et on n'a pas été obligé de le refaire dans sa totalité, mais d'y apporter des modifications. Tout cela vous a été présenté en Commission urbanisme le 27 mai. Au mois de mai, je ne vais pas citer des dates précisément, mais c'était au mois de mai 2021, en janvier 2022, en juin 2022 aussi.

Et une fois que c'est passé au sein du Conseil municipal, qu'il y a eu les commissions, et bien il y a une procédure qui se met en place. Donc, il y a eu une enquête technique auprès des services de l'État, une Commission de l'urbanisme du canton, la Commission monuments et sites de la nature et des sites. Ça, ça a été en décembre 2022.

Après, il y a eu la possibilité d'une consultation publique, avec des observations qui ont été reçues. Ça a été approuvé par le Département du territoire. On a reçu une lettre le 15 septembre 2023. Et aujourd'hui, nous sommes à l'avant-dernière étape d'approbation par votre Conseil. Et puis la dernière étape, c'est la transmission au Conseil d'État pour l'approbation.

Il y a eu un certain nombre de révisions qui ont été faites. Et une des révisions importantes, c'est la stratégie d'évolution de la zone 5. Et en fait, cette stratégie d'évolution de la zone 5, on a dû la faire parce qu'à partir de 2017, l'État constate un certain nombre de dégâts dans la loi de densification de 2013 au niveau de l'environnement, au niveau d'utilisation des sols où on trouve que la zone villas commence à être bétonnée et qu'il n'y a pas suffisamment de respect par rapport à la biodiversité.

Donc l'État décide de geler les dérogations possibles à cette loi et démarre une réflexion sur la qualité et les modifications que l'on pourrait y apporter. Donc voilà, nous, on a mené notre propre stratégie d'évolution de la zone 5, on a fait le nécessaire. Et on s'est déterminé autour de cela.

Et donc, maintenant, cette loi, en fait, il y a eu cette dérogation qui avait été mise en place, où la commune pouvait donner son avis sur la densification de la zone villas, elle a été relevée. On a notre projet de stratégie d'évolution de la zone 5. Et on espère que le préavis communal sera suivi sur cette zone par l'État.

Donc on espère que nos orientations seront écoutées dorénavant par rapport à cette zone-là. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Vu comme c'est un sujet évolué complexe, on aimerait vraiment aller en commission pour étudier ces plans, s'il vous plaît.

M. D'ARCANGELO FRANCO (S) : Merci, Monsieur le Président. Le sujet évolué et complexe a déjà été caressé dans tous les sens en commission. C'est pourquoi nous allons nous y opposer. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Un peu comme mon collègue, donc il y a déjà eu plein de commissions, plein de séances, donc une de plus, je pense que c'est un peu inutile. Donc nous allons voter sur le siège. Merci.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Après les longs comptes rendus que nous a faits notre collègue Luc ABBE-DECARROUX, le groupe PLR ne souhaite pas renvoyer ce sujet en commission. Merci.

Le Président (S) : Merci. Est-ce que d'autres groupes qui ne se sont pas exprimés sur le renvoi en commission souhaitent s'exprimer ? Si ce n'est pas le cas, je vais donc procéder à la mise au vote du renvoi en commission. La procédure de vote est lancée.

Par 4 oui, et 22 non et une abstention, le renvoi en commission est refusé.

Le renvoi en commission du projet de résolution 258 est refusé par 22 non, 4 oui et une abstention (27 votants)

Le Président (S) : Nous pouvons donc débattre ce soir de cet objet. Le débat est donc lancé. S'il n'y a pas de volonté de débattre, je vais donc lancer la procédure

de vote. Donc cette fois, nous votons la résolution 258 qui concerne l'approbation de la révision partielle du Plan directeur communal, du Plan directeur des chemins pour piétons et du Plan directeur du réseau cyclable. Je vais donc demander au 1^{er} secrétaire de faire la lecture et je vais donc relancer la procédure de vote. (Lecture). Merci Monsieur AMBORD. Nous allons donc lancer la procédure de vote.

Par 15 oui, 11 non et une abstention, la résolution 258 est acceptée.

Le projet de résolution 258 est approuvé par 15 oui, 11 non et une abstention (27 votants)

Résolution 258 dont la teneur est la suivante :

« Vu le Plan directeur communal adopté par le Conseil municipal le 11 novembre 2014 (R/185B) et son approbation par le Conseil d'Etat le 11 mars 2015

Vu la première mise à jour du Plan directeur cantonal 2030 validée par le Conseil d'Etat le 5 septembre 2018, adoptée par le Grand Conseil le 10 avril 2019 et approuvée par la Confédération le 18 janvier 2021

Vu l'adoption de l'Image directrice du Plan guide de la zone villas par le Conseil municipal le 11 décembre 2018 (R/223 B)

Vu le Plan directeur des chemins pour piétons, approuvé par le Conseil municipal le 15 novembre 2011 (R/153 A)

Vu la délibération n°2333 du 22 juin 2021, ouvrant un crédit d'étude de Fr. 90'000.00 pour la révision du Plan directeur communal et du Plan directeur des chemins pour piétons, acceptée par le Conseil municipal par 22 oui et 5 non

Vu l'enquête technique des services de l'Etat de Genève, du 17 novembre 2022 au 14 mars 2023, les présentations à la Commission d'urbanisme cantonale du 17 novembre 2022 au Groupe zone 5 du 8 décembre 2022 et à la Commission des Monuments, de la nature et des sites (CMNS) du 20 décembre 2022

Vu la consultation publique de 30 jours, ouverte du 12 juin 2023 au 11 juillet 2023, les observations reçues et les réponses apportées

Vu l'approbation du Département du territoire de la conformité au Plan directeur cantonal, par courrier de M. Antonio HODGERS, Conseiller d'Etat, du 15 septembre 2023

Vu les documents annexés à la présente résolution, soit le Plan directeur communal, le Plan directeur des chemins pour piétons, et le Plan directeur du réseau cyclable

Vu la résolution N°256 approuvant l'Image directrice « Onex-Centre », adoptée par le Conseil municipal du 12 septembre 2023

Vu les commissions urbanisme du 27 mai 2021, 19 janvier 2022, 30 juin 2022 et 2 novembre 2023

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) art. 10 al.7

Vu la loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LaLCPR) du 4 décembre 1998, articles 5 et 8

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30A, alinéa 2

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide:

par 15 oui, 11 non et 1 abstention

- 1. D'adopter la révision partielle du Plan directeur communal (PDCom), le Plan directeur des chemins pour piétons et le Plan directeur du réseau cyclable ;*
- 2. D'inviter le Conseil administratif à transmettre ces documents au Conseil d'Etat en vue de leur approbation. »*

* * *

20) Propositions individuelles et questions

Le Président (S): Je me permets de vous demander un peu de discipline à toutes et tous les conseillers et conseillères municipaux. Il est tard pour tout le monde. Et je suis sûr que nous avons tous envie gentiment de rentrer chez nous.

Donc la parole vous est donnée pour les propositions individuelles et questions. Madame KELLER, vous avez la parole.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. J'ai deux choses. Alors la première, Madame YUNUS EBENER a déjà présenté ses excuses pour ce soir concernant Madame PERROTET. J'aimerais quand même souligner que c'était déjà arrivé en commission le 2 octobre dernier, donc en 10 jours, c'est arrivé deux fois.

Je sais que les gens, ça ne vous choque pas beaucoup, mais ne pas fournir des documents en avance à quelqu'un qui est aveugle, c'est le transformer en plante verte et ce n'est pas très correct de transformer les gens en plante verte. Donc j'aimerais que ça n'arrive plus et qu'elle reçoive correctement les documents, qu'elle puisse assumer son rôle de conseillère municipale ou de commissaire. Merci beaucoup.

Et puis la deuxième chose, j'aimerais savoir comment les travaux sur la commune sont surveillés ? Le service qui surveille les travaux. Il y a des travaux qui se situent sur le petit chemin piéton en face de la Coop qui part sur la route de Chancy, des travaux prévus pour trois semaines qui bloquent complètement ce petit chemin, donc plus personne peut traverser.

Travaux pour trois semaines, nous sommes maintenant dans la septième semaine. Et ce n'est pas fini, parce qu'il n'y a pas un ouvrier, il n'y a rien, il n'y a personne. Donc ça veut dire que la route, le chemin piéton est bloqué depuis sept semaines maintenant, au lieu de trois semaines.

J'aimerais bien savoir comment la commune surveille ces travaux qui sont faits, qui sont faits sur le domaine privé, mais ils empiètent sur le domaine public avec une benne. C'est quand même beaucoup de retard, sept semaines au lieu de trois semaines. Et ce n'est pas fini, parce qu'il n'y a personne. Donc si on laisse, on y passe tout l'hiver. Merci, Monsieur le Président.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Je voulais féliciter, mais alors vraiment, ça fait du bien d'entendre qu'enfin cette affaire d'affiche au niveau d'Onex. On va enfin pouvoir redistribuer des affiches en fin de compte. Et je ne sais pas combien de temps ça va prendre, j'aurais bien voulu avoir une petite réponse sur le délai, parce que ça fait trois ans que ça dure et puis je suis très ravi de la réponse qu'Onex a gagné.

Onex a bien fait, Onex a gagné, a bien fait de concurrencer la SGA pour pouvoir avoir des panneaux d'affichage sur la Ville d'Onex. On a bien fait de se battre. Ça a duré du temps, mais alors, maintenant, est-ce que ça va prendre encore beaucoup de temps pour qu'on va pouvoir... que toutes ces associations qui rêvent d'avoir des salles gratuites à Onex, qui puissent avoir des affiches à mettre sur la commune aussi ? Merci, le Conseil administratif.

Mme MASE (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames du Conseil administratif, en date du 2 février 2023, c'est-à-dire il y a huit mois, le groupe UDC avait déposé une question écrite la QE126 dont le titre est « Subventions et prestations ».

Cela fait huit mois que nous attendons une réponse. Quand pouvons-nous espérer l'obtenir s'il vous plaît ? Merci.

M. SANTARELLI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Ce n'est ni une proposition, ni une question. Mais j'ai été un peu attristé, dégoûté, en allant aux toilettes juste avant. Il y avait, enfin... c'était dans un état un peu déplorable. Il y avait de l'urine un peu partout par terre.

Et il y avait une personne du public qui est passée juste avant moi qui était un peu dégoûtée aussi. Donc juste peut-être faire un peu plus attention. Et d'essayer si jamais, ça arrive. Voilà.

Mme MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Avec tout le respect que j'ai pour votre fonction, je pense que, et ça c'est personnel, mais que ce n'est pas au Président, mais aux auteurs du projet de donner les correctifs.

Je dis ça par rapport au premier point qu'on a voté, le point 6. En général, c'est soit le Conseil administratif, soit l'auteur ou l'autrice du projet ou alors par amendement on corrige. Là, c'était vraiment très brouillon et c'est pour ça que j'ai demandé un ajournement.

Par contre, et je n'aurais pas pris la parole juste pour dire ça, vous avez donné votre avis et pris part au débat quand j'ai demandé l'ajournement. Et ça, je n'ai pas apprécié du tout et c'est contraire au règlement. Vous ne devez pas influencer sur les débats.

Le Président (S) : Merci, Monsieur MOSCHELLA pour votre remarque dont je prends bonne note. Il me semble que votre demande d'ajournement était motivée par les motifs que vous venez d'invoquer, donc finalement tout est bien qui finit bien.

Et par rapport à ma supposée participation à un débat, je ne pense pas y avoir pleinement pris part. Et auquel cas, l'ensemble du Bureau devrait peut-être éventuellement renoncer à prendre part aux débats. Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Donc moi ce n'est pas une question non plus, c'est aussi une remarque. J'ai vu hier le sujet dans "Couleurs locales" sur la venue de l'académie de football aux Évaux.

Bien que j'aie apprécié les propos tenus par Madame YUNUS EBENER concernant la raison de ce recours, j'ai trouvé dommage qu'elle ait employé le « je ». N'aurait-il pas été plus approprié d'utiliser le « nous », en tant que porte-parole de la commune ?

Car ça a été une volonté du Conseil municipal, exprimé dans un projet de résolution, voté à l'unanimité lors de la séance du 22 juin 2021, de faire opposition par tous les moyens à la venue de l'académie de football aux Évaux et initié et appuyé par des associations de la région. Merci.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Il est presque minuit moins quart, j'ai une grande campagne à mener dans notre grande commune. Je renonce.

Le Président (S) : Merci, Monsieur PASQUIER. S'il n'y a plus de propositions et de questions, je vais donner la parole à Madame YUNUS EBENER.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Merci Monsieur PASQUIER pour votre humour. Vous nous aurez fait vraiment rire jusqu'au bout. Alors je remercie Monsieur SANTARELLI de sa remarque. Et c'est vrai qu'on apprécierait par respect pour les lieux, par respect pour les personnes qui doivent prendre soin et qui doivent nettoyer nos locaux, qu'on les laisse dans un état décent. Voilà, pour les prochaines fois.

Madame KELLER, je vous rejoins par rapport à Madame PERROTTET. On va vraiment faire le nécessaire.

Maintenant, concernant les travaux qui sont surveillés, moi il me semble que, alors je vais me renseigner, mais la surveillance des travaux, c'est une surveillance cantonale. Mais je vais vérifier pour... donc c'est au niveau cantonal. Alors, je vais regarder et puis on reviendra vers vous.

Madame MASE, nous allons relancer les services par rapport à votre question, mais qui est assez large donc c'est subventions, c'est des subventions pour toutes les associations. C'est ce que vous demandez. Mais voilà, on peut en rediscuter un peu plus tard.

Et puis Monsieur RITTER, alors je suis tout à fait d'accord avec vous. Je me suis rendu compte après coup et je trouve malheureux. En fait ça m'a échappé ce « je » et quand

j'évoque les projets de la commune, les projets du Conseil administratif, j'aime bien utiliser le « nous », mais en fait j'étais tellement sollicitée sur... je me suis un petit peu lâchée, mais je suis tout à fait d'accord, je n'aurais jamais dû dire « je ».

C'est un projet communal, ça a été l'unanimité entre le Conseil administratif, le Conseil municipal. Je sens un soutien très fort de la population onésienne par rapport à ce parc. Et donc le « je » était déplacé et c'est le « nous » qu'il faut utiliser. Je vous rejoins. Merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. C'est pour répondre à la question de Monsieur AMBORD concernant l'utilisation des panneaux. Je pense qu'aujourd'hui, ça va être une question de négociation entre Neo Advertising et la SGA, puisque les panneaux étaient propriétés de la SGA jusqu'à présent et ils devront être négociés.

Et le temps des négociations, les panneaux seront de nouveau remplis par des affiches. Donc je pense quelques mois. Il faut être patient encore. (Applaudissement).

Le Président (S) : Merci, Madame KLEINER. On peut donc passer au dernier point à l'ordre du jour qui concerne les éventuelles questions du public qui est présent dans la salle. Est-ce que le public souhaite intervenir ?

Je dois d'abord vous préciser qu'il y a un micro qui est prévu à cet effet pour que vous puissiez vous exprimer. Il va arriver. C'est une nouveauté. Donc pas de panique, ça va arriver. Je vous propose donc de clore cette séance du Conseil municipal. Et vous remercie pour votre participation.

La séance est levée à 23 heures 45.

Le Secrétaire :

Cédric AMBORD

Le Président :

Romain GAUTHIER